

# PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2 0 2 3 - 2 0 3 0



ADOPTÉ LE  
11 OCTOBRE 2023

<b>1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION</b> .....	<b>12</b>
1.1 Portrait géographique et démographique.....	12
1.1.1 MRC du Haut-Richelieu .....	13
1.1.2 MRC des Jardins-de-Napierville .....	14
1.2 Orientations et affectations du territoire des schémas d'aménagement et de développement révisé 16	
1.2.1 MRC du Haut-Richelieu .....	17
1.2.2 MRC des Jardins-de-Napierville .....	17
1.3 Organisation administrative du territoire.....	18
1.3.1 MRC du Haut-Richelieu .....	18
1.3.2 MRC des Jardins-de-Napierville .....	19
1.4 Projections démographiques .....	21
1.5 Profil socio-économique des deux MRC .....	21
1.5.1 Répartition des ménages .....	21
1.5.2 Scolarité et revenus.....	25
1.5.3 Secteurs d'activités économiques.....	27
<b>2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b> .....	<b>34</b>
2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles.....	34
2.1.1 MRC du Haut-Richelieu .....	34
2.1.2 MRC des Jardins-de-Napierville .....	34
2.2 Ententes intermunicipales.....	35
2.3 Réglementation.....	36
2.3.1 MRC du Haut-Richelieu .....	36
2.3.2 MRC des Jardins-de-Napierville .....	37
<b>3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR...</b>	<b>39</b>
3.1 Installations de GMR présentes sur les territoires ou desservant les deux MRC.....	39
3.1.1 Centre de valorisation des matières organiques.....	40
3.1.2 Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	40
3.1.3 Centres de transfert.....	41
3.1.4 Lieux d'enfouissement technique .....	41
3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD .....	42

3.1.6	Écocentres.....	42
3.1.7	Stations d'épuration des eaux usées .....	44
3.1.8	Conteneurs pour le carton .....	45
3.1.9	Autres installations.....	46
3.2	Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	46
<b>4</b>	<b>GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>52</b>
4.1	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes.....	52
4.1.1	MRC du Haut-Richelieu .....	52
4.1.2	MRC des Jardins-de-Napierville .....	54
4.2	Modes de collecte et services offerts.....	54
4.2.1	Gestion des matières recyclables.....	54
4.2.2	Gestion des déchets.....	55
4.2.3	Gestion des matières organiques.....	55
4.2.4	Gestion des boues municipales.....	57
4.2.5	Gestion des encombrants et des résidus de CRD.....	58
4.2.6	Autres programmes de gestion des deux MRC.....	59
4.3	Coûts prévus des services en GMR de la MRC HR et de MRC JDN en 2023 .....	62
<b>5</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>63</b>
5.2	Bilan global de l'inventaire .....	63
5.2.1	MRC du Haut-Richelieu .....	63
5.2.2	MRC des Jardins-de-Napierville .....	69
5.3	Secteur résidentiel.....	75
5.3.1	MRC du Haut-Richelieu .....	75
5.3.2	MRC des Jardins-de-Napierville .....	79
5.4	Secteur des ICI.....	83
5.4.1	MRC du Haut-Richelieu .....	83
5.4.2	MRC des Jardins-de-Napierville .....	86
5.5	Secteur des résidus de CRD .....	89
5.5.1	MRC du Haut-Richelieu .....	89
5.5.2	MRC des Jardins-de-Napierville .....	91
5.6	Éléments méthodologiques et précisions.....	92

<b>6</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>94</b>
6.1	Bilan du précédent PGMR	94
6.2	Enjeux régionaux	102
6.2.1	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des systèmes en GMR	102
6.3	Orientations et objectifs nationaux	103
6.3.1	Évaluation à long terme des besoins en élimination	104
6.3.2	Droit de regard	105
6.4	Orientations et objectifs des MRC HR et MRC JDN	105
6.4.1	Bilan des résultats de la MRC HR et de la MRC JDN (années 2012-2013 et 2021)	106
6.5	Énoncé des orientations et des objectifs des MRC HR et MRC JDN	106
<b>7</b>	<b>PLAN D'ACTION 2023-2030</b>	<b>108</b>
7.1	Présentation des actions proposées pour la MRC HR et la MRC JDN	108
7.2	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre	127
7.3	Cadre financier	127
7.4	Estimation des coûts	127
7.5	Estimation des revenus	127
7.6	Surveillance et suivi du PGMR	128



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023.....	11
Tableau 2 : Territoire d'application du PCGMR.....	19
Tableau 3 : Répartition des ménages de la MRC HR et de la MRC JDN en 2021.....	22
Tableau 4 : Principales entreprises sur le territoire.....	31
Tableau 5 : Ententes intermunicipales liées à la GMR.....	36
Tableau 6 : Règlements municipaux liés à la GMR.....	37
Tableau 7 : Centres de traitement des matières organiques.....	40
Tableau 8 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC.....	40
Tableau 9 : Centres de transferts desservant les deux MRC.....	41
Tableau 10 : LET desservant les territoires de la MRC HR et de la MRC JDN.....	41
Tableau 11 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité.....	42
Tableau 12 : Écocentres sur le territoire des deux MRC.....	43
Tableau 13 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC.....	44
Tableau 14 : Coordonnées des organismes de gestion de la REP.....	46
Tableau 15 : Principaux intervenants en GMR desservant le territoire de planification.....	47
Tableau 16: Programmes municipaux de réduction à la source.....	60
Tableau 17: Coûts des services de GMR des deux MRC.....	62
Tableau 18 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2021) – sans les boues.....	63
Tableau 19 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu (2021).....	65
Tableau 20 : Génération de matières résiduelles en 2012 et 2021.....	66
Tableau 21 : Historique d'élimination de la MRC HR.....	68
Tableau 22 : Taux de mise en valeur de la MRC HR comparés aux objectifs de la PQGMR.....	69
Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2021) – sans les boues.....	70
Tableau 24 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC JDN (2021).....	71
Tableau 25 : Génération de matières résiduelles de la MRC JDN en 2013 et 2021.....	72
Tableau 26 : Historique d'élimination de la MRC JDN.....	74
Tableau 27 : Taux de mise en valeur de la MRC JDN comparés aux objectifs de la PQGMR.....	75
Tableau 28 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel de la MRC HR en 2021.....	76

Tableau 29 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel de la MRC HR: pneus et contenants consignés .....	77
Tableau 30 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel de la MRC JDN en 2021.....	80
Tableau 31 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel de la MRC JDN: pneus et contenants consignés .....	81
Tableau 32: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI.....	84
Tableau 33 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI de la MRC JDN .....	86
Tableau 34 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD de la MRC HR .....	89
Tableau 35 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD.....	91
Tableau 36 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées.....	93
Tableau 37 : Points saillants des plans d'action de PGMR de la période 2016-2020 .....	95
Tableau 38: Forces et faiblesses des systèmes en GMR .....	102
Tableau 39: Opportunités et menaces des systèmes de GMR .....	103
Tableau 40: LET pouvant desservir les deux MRC.....	104
Tableau 41 : Bilan des résultats de la MRC HR et de la MRC JDN entre 2013 et 2021 .....	106
Tableau 42: Orientations et objectifs du Plan d'action 2023-2030.....	107
Tableau 43 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale .....	108
Tableau 44 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires .....	110
Tableau 45: Synthèse des coûts de mise en oeuvre du Plan d'action du PCGMR .....	123
Tableau 46 : Mise en œuvre et renouvellement du PCGMR .....	127
Tableau 47 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles .....	128

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La MRC du HR et la MRC JDN dans la région de la Montérégie.....	12
Figure 2 : Les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu.....	14
Figure 3 : Les municipalités de la MRC JDN.....	16
Figure 4 : Part de la population de 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité dans la MRC HR et la Montérégie en 2016.....	25
Figure 5 : Part de la population de 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité dans la MRC JDN et la Montérégie en 2016.....	26
Figure 6 : Répartition de la population en emploi de la MRC HR et de la Montérégie selon le secteur d'activité économique en 2016.....	28
Figure 7 : Répartition de la population en emploi de la MRC JDN et de la Montérégie selon le secteur d'activité économique en 2016.....	30
Figure 8 : Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire.....	39
Figure 9 : Escouade verte en action.....	53
Figure 10 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC HR (2021) – sans les boues.....	64
Figure 11 : Estimation des matières résiduelles de la MRC HR générées, récupérées et éliminées.....	66
Figure 12 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC HR (en kg par habitant).....	67
Figure 13 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de la MRC HR.....	68
Figure 14 : Répartition de la génération des matières résiduelles de la MRC JDN (2021) – sans les boues.....	70
Figure 15 : Estimation des matières résiduelles de la MRC JDN générées, récupérées et éliminées.....	72
Figure 16 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC JDN (en kg par habitant).....	73
Figure 17 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de la MRC JDN.....	74
Figure 18: Importance des matières dans les quantités générées.....	77
Figure 19 : Matières recyclables du secteur résidentiel de la MRC HR.....	78
Figure 20 : Matières organiques du secteur résidentiel de la MRC HR.....	78
Figure 21 : Répartition des boues municipales de la MRC HR.....	79
Figure 22: Répartition des matières du secteur résidentiel de la MRC JDN.....	81
Figure 23 : Matières recyclables du secteur résidentiel de la MRC JDN.....	82
Figure 24 : Matières organiques du secteur résidentiel de la MRC JDN.....	82
Figure 25 : Répartition des boues municipales de la MRC JDN.....	83

Figure 26: Répartition des matières générées par le secteur ICI de la MRC HR .....	85
Figure 27 : Matières recyclables des ICI de la MRC HR générées, récupérées et éliminées.....	85
Figure 28 : Matières organiques des ICI de la MRC HR générées, recyclées et éliminées .....	86
Figure 29: Répartition des matières générées par le secteur ICI de la MRC JDN.....	87
Figure 30 : Matières recyclables des ICI de la MRC JDN générées, récupérées et éliminées.....	88
Figure 31 : Matières organiques des ICI de la MRC JDN générées, recyclées et éliminées .....	88
Figure 32 : Répartition des matières générées par le secteur CRD .....	90
Figure 33 : Taux de récupération des divers résidus CRD de la MRC HR .....	90
Figure 34 : Répartition des matières générées par le secteur CRD de la MRC JDN .....	92
Figure 35 : Taux de récupération des divers résidus CRD de la MRC JDN.....	92

## LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BAPE	Bureau d'audiences publiques en environnement
BFS	Boues de fosses septiques
CCIHR	Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu
CHR	Compo-Haut-Richelieu inc.
CLD JDN	Centre local de développement des Jardins-de-Napierville
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRD	Construction, rénovation et démolition
ÉA	Étangs aérés
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matière organique
MRC HR	Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
MRC JDN	Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
NFSB	New Frontiers School Board
NexDev	Développement économique du Haut-Richelieu
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGD	Organisme de gestion désigné
PCGMR	Plan conjoint de gestion des matières résiduelles
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre et métal
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective
RDD	Résidus domestiques dangereux

REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIADM	Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
RIÉDSBM	Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi
RSB	Riverside School Board
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SM	Station mécanisée
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
t mh	Tonnes de matières humides
UPA	Union des producteurs agricoles
ZAP	Zone d'aménagement privilégiée

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Stratzer

Sandra Messih, directrice de projet

Marc Jetten, chargé de projet

Joao Amarante, chargé de projet

Félicia St-Pierre, analyste

Laurence Carney, analyste

Étienne Brottin, professionnel en environnement

Anne-Lise Koessler, professionnelle en environnement

### MRC du Haut-Richelieu

Louise Fecteau, directrice générale, Compo-Haut-Richelieu inc.

Cindy Rousselle, directrice, Communications et relations publiques, Compo-Haut-Richelieu inc.

### MRC des Jardins-de-Napierville

Isabelle Boucher, coordonnatrice en environnement, MRC des Jardins-de-Napierville

## AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, les MRC du Haut-Richelieu (MRC HR) et des Jardins-de-Napierville (MRC JDN) souhaitent développer ce PGMR conjoint comme outil de planification. À cet effet, l'Annexe 2 présente les résolutions adoptées par chaque MRC afin d'élaborer un PGMR conjoint pour leurs territoires. Cette approche commune aidera les deux MRC à rencontrer leurs objectifs ambitieux de réduction des déchets éliminés, d'amélioration de la performance des industries, commerces et institutions (ICI) dans la gestion de leurs matières résiduelles, notamment par la récupération des matières organiques (MO) ainsi qu'une meilleure valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Afin de guider les travaux du PGMR, le MELCCFP a mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le démontre le Tableau 1.

**Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023**

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
<b>Matières recyclables</b>	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75 %
<b>Matières organiques putrescibles</b>	Résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales.	Recyclées à 60 %
<b>Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</b>	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70 %
<b>Quantité de matières résiduelles par habitant</b>	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

La révision du PGMR doit également permettre aux MRC de contribuer aux objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Celle-ci prévoit le recyclage de 70% des matières organiques visées (résidus alimentaires et verts, boues municipales, boues papetières, papier, carton et bois) d'ici 2030. La SVMO prévoit également l'instauration, d'ici 2025, de la gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal ainsi que dans l'ensemble des ICI.

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR prend en compte les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité des MRC et favorisant l'atteinte des cibles de la PQGMR et de la SVMO. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, les MRC tiennent ainsi compte de la réalité qui leur est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces



### 1.1.1 MRC du Haut-Richelieu

La MRC du Haut-Richelieu, deuxième MRC la plus peuplée de la Montérégie- Est, se situe à une quarantaine de kilomètres de Montréal, dans la partie sud-ouest de la province de Québec dans les basses terres du Saint-Laurent.

De forme presque rectangulaire, le territoire mesure environ 42 kilomètres dans sa ligne nord-sud et 26 kilomètres dans sa ligne est-ouest pour former une superficie de 932 km<sup>2</sup>. Il est bordé au nord par les limites de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et celle de Rouville, au sud par les états américains de New-York et du Vermont, à l'est, par la MRC de Brome-Missisquoi et à l'ouest par les MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville.

La MRC du Haut-Richelieu compte sur son territoire plusieurs éléments de force au point de vue touristique<sup>1</sup>:

- La richesse de ses plans d'eau avec le patrimoine navigable de la Rivière Richelieu et le canal Chambly comme voies navigables, l'attrait de la Baie de Venise-en Québec, site extraordinaire pour les sports nautiques et la pêche blanche ainsi que les canaux de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, base importante pour la navigation de plaisance;
- Le potentiel historique élevé avec le fort Saint-Jean, le fort Lennox, le Manoir Christie, le Blockhaus de la rivière Lacolle, les musées, les églises et le centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu comprenant le Vieux-Saint-Jean et le Vieux-Iberville, ainsi que des sites archéologiques;
- Le patrimoine agricole particulier avec les vergers, vignobles et érablières du Mont-Saint-Grégoire, la transformation sur place de leurs produits ainsi qu'un développement d'auberges et de gîtes du passant se situant en milieu agricole.

La MRC HR compte également plusieurs sites publics et privés voués à la conservation ou à la protection du patrimoine naturel. Voici les principaux :

- Réserve de biodiversité projetée Samuel-de-Champlain;
- Réserve écologique Marcel-Raymond, à l'embouchure de la rivière du Sud;
- Aires de concentration des oiseaux aquatiques dans le secteur du confluent des rivières Richelieu et du Sud ainsi qu'au sud du pont Gouin à Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Écosystème forestier exceptionnel du Grand-Bois de Mont-Saint-Grégoire;
- Portion du mont Saint-Grégoire appartenant au Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME);
- Lit de la rivière Richelieu appartenant à Conservation de la Nature Canada dans le secteur de l'Île-Sainte-Thérèse.

La Figure 2 montre les territoires municipaux constituant la MRC HR.

---

<sup>1</sup> MRC du Haut-Richelieu. Schéma d'aménagement et de développement révisé. Chapitre 1



Figure 2 : Les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu

### 1.1.2 MRC des Jardins-de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Napierville, deuxième MRC la moins peuplée de la Montérégie-Ouest, se situe sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, au sud de l'île de Montréal, dans la région administrative de la Montérégie. Elle est bordée à l'est par la MRC du Haut-Richelieu, au nord par la MRC de Roussillon, à l'ouest par les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent et au sud par l'État de New York, aux États-Unis.

Le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville est traversé par l'autoroute 15, qui constitue le principal axe de desserte de la circulation de transit de la région, et les routes régionales 202, 205, 209, 217, 219 et 221. Ces voies de circulation dans l'axe nord-sud du territoire assurent le lien avec les différentes régions limitrophes.

L'agriculture constitue de loin la vocation de base avec 98 % (780 kilomètres carrés) du territoire qui est régi par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec. La localisation géographique

fournit d'excellentes conditions pour la pratique des activités agricoles, bénéficiant d'un climat de 3 500 degrés/jour de croissance au profit de la pratique culturale.

Cohabitant avec les usages agricoles, plusieurs équipements récréotouristiques d'envergure régionale sont présents : le Parc Safari, les golfs de Saint-Bernard-de-Lacolle, de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Hemmingford et de Saint-Rémi, les différents campings, le parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle, la piste d'accélération de Saint-Cyprien-de-Napierville ainsi que les pistes cyclables reliant Sainte-Clotilde à Saint-Bernard-de-Lacolle et Saint-Rémi à Hemmingford. Il y a en outre le Circuit du Paysan, le Musée Gaétan-Fortin du Village de Hemmingford ainsi que certains lieux classés comme patrimoine historique, tels que l'ancien Palais de Justice de Napierville, le Calvaire du Cordon à Saint-Rémi, la Chapelle-reposoir de Saint-Jacques-le-Mineur. Ces lieux contribuent au renforcement de la vocation récréotouristique à l'échelle régionale.

Mise à part l'occupation du sol à des fins agricoles, la portion résiduelle (2 %) est répartie dans les périmètres urbains de la manière suivante :

- Les trois (3) centres urbains de Saint-Rémi, Napierville et du Village de Hemmingford;
- Les deux (2) centres semi-urbains de Saint-Cyprien-de-Napierville et du canton de Hemmingford;
- Les six (6) centres ruraux de Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel, Sainte-Clotilde et de Saint-Patrice-de-Sherrington ;
- Le secteur douanier à l'extrémité sud, dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Le territoire de planification ne compte aucun territoire non organisé (TNO), territoire public intra-municipal (TPI), parc provincial, réserve faunique ni parc fédéral autant dans la MRC du Haut-Richelieu que dans le MRC des Jardins-de-Napierville.

La Figure 3 illustre les territoires municipaux de la MRC des Jardins-de-Napierville.

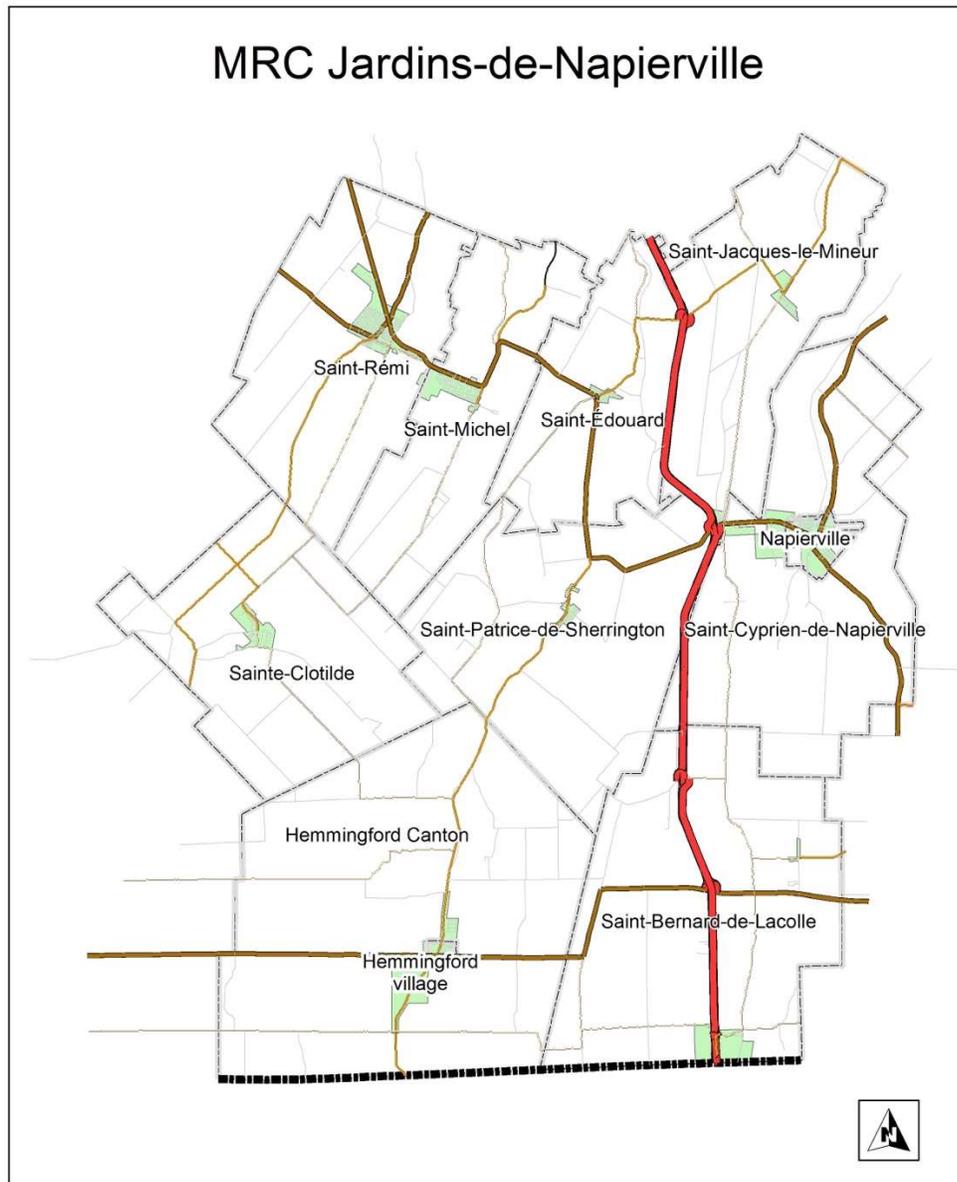


Figure 3 : Les municipalités de la MRC JDN

## 1.2 Orientations et affectations du territoire des schémas d'aménagement et de développement révisé

Les principales orientations des deux MRC en matière d'affectation du territoire, entre autres lorsque la GMR est concernée, sont présentées ci-dessous.

### 1.2.1 MRC du Haut-Richelieu

Les informations utilisées pour décrire les orientations et les affectations de la MRC du Haut-Richelieu proviennent de son schéma d'aménagement révisé (SADR), entré en vigueur le 25 juin 2004.

La MRC du Haut-Richelieu identifie les orientations et affectations du territoire selon sept composantes de son développement :

- Les aires agricoles
- Les aires de concentration récréotouristique
- Les tendances de développement résidentiel
- Les pôles de développement industriel
- Les caractéristiques de développement commercial
- La répartition des équipements et services publics
- Les agglomérations urbaines

Le territoire de la MRC du Haut-Richelieu affecté à des fins agricoles correspond à 91 % de sa superficie totale. La MRC considère l'aménagement dans une perspective d'encadrement et de développement durable. Pour ce faire, l'occupation dynamique du territoire est au cœur de ces orientations.

Sur le plan de la gestion des matières résiduelles, le SADR de la MRC HR fait état de l'objectif de réduire de 50% la quantité de déchets enfouis, notamment par le biais de la création de Compo-Haut-Richelieu et de l'implantation de la collecte à trois voies. Le SADR souligne également la présence de deux anciennes installations de GMR nécessitant un suivi pour la gestion des lixiviats : l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Athanase, fermé en 1992, ainsi que l'ancien dépôt de matériaux secs de Saint-Sébastien.

### 1.2.2 MRC des Jardins-de-Napierville

Les informations utilisées pour décrire les orientations et les affectations de la MRC des Jardins-de-Napierville proviennent du quatrième schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) 2014, tout comme lors de la précédente révision du PGMR.

La fonction de gestion des matières résiduelles est autorisée partiellement dans les affectations industrielles régionales de Saint-Rémi et de Napierville. En effet, seules les activités suivantes sont autorisées : centre de tri, entreposage et traitement des matières résiduelles, écocentre et activités similaires. L'enfouissement des matières résiduelles est prohibé sur l'ensemble du territoire<sup>2</sup>. La MRC pourra modifier le SADR si un projet sérieux est déposé. L'étude justificative devra démontrer les éléments suivants :

- 1° le site convoité est un site de moindre impact pour le développement des activités agricoles et doit minimiser les impacts négatifs sur les activités agricoles;
- 2° le promoteur doit démontrer que des sites appropriés pour ces usages n'existent pas ailleurs sur le territoire de la MRC, et ce, tant à l'extérieur de la zone agricole qu'à l'intérieur de celle-ci.

---

<sup>2</sup> Comme l'indique la section 6.3, le droit de regard visant à interdire l'élimination de matières résiduelles de l'extérieur de la MRC est inscrit au PGMR, mais n'a pas encore été mis en vigueur par règlement.

## Gestion de la croissance résidentielle

La MRC doit gérer sa croissance résidentielle de façon régionale. Pour ce faire, elle a déterminé que la prévision totale de sa croissance sur un horizon de 15 années est de 2 398 ménages. Partant de cette prévision, la distribution des ménages dans chacune des municipalités, repose sur les objectifs suivants :

- a) Prioriser le développement résidentiel dans les périmètres urbains :
  - Priorité 1 : Pôle économique principal
  - Priorité 2 : Pôle économique secondaire
  - Priorité 3 : Centre urbain principal
  - Priorité 4 : Centre urbain secondaire
  - Priorité 5 : Centre rural
- b) Limiter les exclusions dans la zone agricole :
  - i. Prioriser le développement dans les espaces vacants en zone non agricole;
  - ii. Planifier les débordements résidentiels des municipalités dans la municipalité voisine (Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, Village de Hemmingford et Canton de Hemmingford);
  - iii. Aucune exclusion possible pour une municipalité sans service.
- c) Dans un centre rural, limiter le développement seulement aux espaces desservis par une rue publique.

## Les grandes orientations en matière de commerces et d'industries

Les orientations de la MRC Jardins-de-Napierville en matière de gestion de commerces et d'industries sont les suivantes :

- Favoriser les pôles économiques pour l'implantation des commerces et des industries structurants;
- Favoriser l'implantation des commerces et des industries dans les périmètres urbains;
- Favoriser l'implantation d'industries locales dans les périmètres urbains avec au moins un service d'aqueduc ou d'égout;
- Effectuer un suivi des superficies disponibles dans les affectations commerciales régionales, commerciales locales et industrielles régionales;
- Spécialiser certains parcs industriels.

## 1.3 Organisation administrative du territoire

Cette section présente les municipalités constituantes et les principales caractéristiques de leurs territoires et de leurs populations respectives.

### 1.3.1 MRC du Haut-Richelieu

Quatorze municipalités composent la MRC du Haut-Richelieu. La ville centre, Saint-Jean-sur-Richelieu, est entourée de 13 municipalités périurbaines à vocation principalement agricole. La zone agricole constitue 91 % du territoire; en effet, 850 km<sup>2</sup> sont régis par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

### 1.3.2 MRC des Jardins-de-Napierville

Onze municipalités composent la MRC des Jardins-de-Napierville. L'agriculture constitue la vocation de base avec 98 % (780 kilomètres carrés) du territoire qui est régi par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Quoique les travailleurs agricoles provenant de l'étranger ne soient pas considérés dans le calcul de la population, les agriculteurs de la MRC JDN ont accueilli, selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), 2 222 travailleurs étrangers en 2020. Ce chiffre fait référence uniquement aux producteurs qui utilisent les services du centre d'emploi de l'UPA pour leur demande de travailleurs étrangers. En considérant que la présence de ces travailleurs sur le territoire de la MRC est estimée à (8) mois par année, ils représentent l'équivalent de 1 933 personnes annuellement.

Toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville présentent un caractère rural.

Le **Tableau 2** présente le détail des populations et des superficies de chaque municipalité constituant le territoire du PCGMR.

**Tableau 2 : Territoire d'application du PCGMR**

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>3</sup>		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2021	Proportion	(KM <sup>2</sup> )	Proportion	
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>						
Clarenceville	Municipalité	1248	1,01 %	63,06	6,54 %	19,79
Henryville	Municipalité	1478	1,19 %	64,82	6,73 %	22,80
Lacolle	Municipalité	2 722	2,20 %	49,41	5,13 %	55,09
Mont-Saint-Grégoire	Municipalité	3 293	2,66 %	79,83	8,29 %	41,25
Noyan	Municipalité	1 559	1,26 %	44,28	4,60 %	35,21
Saint-Alexandre	Municipalité	2 675	2,16 %	76,27	7,92 %	35,07
Saint-Blaise-sur-Richelieu	Municipalité	2 134	1,72 %	69,54	7,22 %	30,69
Saint-Jean-sur-Richelieu	Ville	99 758	80,52 %	226,93	23,55 %	439,60
Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix	Municipalité	2 281	1,84 %	29,85	3,10 %	76,42
Saint-Sébastien	Municipalité	709	0,57 %	91,95	9,54 %	7,71

<sup>3</sup> Décret de population du MAMH, 8 décembre 2021 (1516-2021).

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>3</sup>		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2021	Proportion	(KM <sup>2</sup> )	Proportion	
Saint-Valentin	Municipalité	460	0,37 %	39,27	4,08 %	11,71
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Paroisse	2 180	1,76 %	44,65	4,63 %	48,82
Sainte-Brigide-d'Iberville	Municipalité	1 471	1,19 %	70,52	7,32 %	20,86
Venise-en-Québec	Municipalité	1 923	1,55 %	13,13	1,36 %	146,46
<b>Total MRC du Haut-Richelieu</b>		<b>123 891</b>	<b>100 %</b>	<b>963,51</b>	<b>100 %</b>	<b>128,58</b>
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>						
Hemmingford (canton)	Canton	2 021	6,41 %	157,31	19,56 %	12,85
Hemmingford (village)	Village	803	2,55 %	1,08	0,13 %	743,52
Napierville	Municipalité	4 147	13,15 %	4,5	0,56 %	921,56
Saint-Bernard-de-Lacolle	Municipalité	1 616	5,12 %	113,65	14,13 %	14,22
Saint-Cyprien-de-Napierville	Municipalité	2 070	6,56 %	97,75	12,15 %	21,18
Sainte-Clotilde	Municipalité	2 528	8,01 %	78,46	9,75 %	32,22
Saint-Édouard	Municipalité	1 363	4,32 %	52,51	6,53 %	25,96
Saint-Jacques-le-Mineur	Municipalité	2 044	6,48 %	67,68	8,41 %	30,20
Saint-Michel	Municipalité	3 590	11,38 %	60,13	7,48 %	59,70
Saint-Patrice-de-Sherrington	Municipalité	2 364	7,49%	92,44	11,49%	25,57
Saint-Rémi	Ville	9 001	28,53%	78,8	9,80%	114,23
<b>Total MRC des Jardins-de-Napierville</b>		<b>31 547</b>	<b>100 %</b>	<b>804,31</b>	<b>100 %</b>	<b>39,22</b>
<b>Total des deux MRC</b>		<b>155 438</b>		<b>1767,82</b>		<b>87,93</b>

## 1.4 Projections démographiques

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit une croissance soutenue des populations des deux MRC<sup>4</sup>. Du côté de la MRC HR, une croissance démographique de 14,3% est anticipée pour la période 2021-2041. Cette tendance est accompagnée d'un vieillissement de la population, puisque le groupe des 65 ans et plus composerait 27% de la population de la MRC en 2041 (contre 21% en 2021).

Pour sa part, la population de la MRC JDN croîtrait de 25,1% durant l'intervalle 2021-2041. Par ailleurs, la population de cette MRC serait moins affectée par le vieillissement, car le groupe des 65 ans et plus représenterait 22% en 2041 (contre 17% en 2021).

L'augmentation anticipée de la population des deux MRC sera prise en compte dans le cadre de l'évaluation des besoins à long terme en élimination (section 6.3.1).

## 1.5 Profil socio-économique des deux MRC

Ce profil comprend une description des principaux types d'occupation résidentielle ainsi que des caractéristiques socioéconomiques de la population. Les principaux secteurs d'activités économiques y sont également présentés.

### 1.5.1 Répartition des ménages

Les résidences unifamiliales constituent le type d'occupation le plus fréquent dans la MRC du Haut- Richelieu et dans la MRC des Jardins-de-Napierville.

Dans la MRC JDN, seules les unités familiales situées dans les municipalités de Napierville et de Saint-Rémi peuvent être considérées en territoire urbain. Toutefois, on retrouve également des périmètres urbains circonscrits au centre de plusieurs villages de la MRC.

Ainsi, on peut établir qu'environ 5 637 unités d'occupation (municipalité de Napierville et ville de Saint-Rémi) se retrouvent en territoire urbain, ce qui représente une population de 12 977 personnes. L'ensemble des 16 337 autres citoyens résident en territoire rural.

Les unités saisonnières ont été considérées au même titre que les habitations permanentes puisque celles-ci sont la plupart du temps occupées en permanence.

Le Tableau 3 montre la répartition des unités d'occupation calculée à partir des rôles sommaires d'évaluation.

---

<sup>4</sup> ISQ, 2022. [Projection démographique, scénario Référence 2022A](#) – Variation 2021-2041 (en %) de la population totale.

**Tableau 3: Répartition des ménages de la MRC HR et de la MRC JDN en 2021**

MUNICIPALITÉ	UNITÉ D'OCUPATION					TOTAL
	Uni-familiale <sup>5</sup>	Plex (2 à 5 logements) <sup>6</sup>	Plex (6 à 9 logements) <sup>7</sup>	Multilogements (10 logements et +) <sup>8</sup>	Résidences saisonnières <sup>9</sup>	
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>						
Clarenceville	552	38	0	0	146	736
Henryville	484	108	12	0	47	651
Lacolle	880	213	29	60	28	1210
Mont-Saint-Grégoire	1 038	131	0	13	1	1183
Noyan	605	38	6	0	99	748
Saint-Alexandre	846	85	22	22	0	975

<sup>5</sup> D'après le Sommaire du rôle d'évaluation 2021, somme des lignes 502, 514 et 515. Également la ligne 521 pour la MRC des Jardins-de-Napierville.

<sup>6</sup> Entre 2 et 5 logements: Sommaire du rôle d'évaluation 2021, somme des lignes 503 à 506.

<sup>7</sup> Entre 6-9 logements: sommaire du rôle ligne 507.

<sup>8</sup> 10 logements et plus et condominiums : Sommaire du rôle d'évaluation 2021, somme des lignes 501 et 508 à 513.

<sup>9</sup> Chalets, maisons de villégiature : Sommaire du rôle d'évaluation 2021 ligne 316.

MUNICIPALITÉ	UNITÉ D'OCCUPATION					TOTAL
	Uni-familiale <sup>5</sup>	Plex (2 à 5 logements) <sup>6</sup>	Plex (6 à 9 logements) <sup>7</sup>	Multilogements (10 logements et +) <sup>8</sup>	Résidences saisonnières <sup>9</sup>	
Saint-Blaise-sur-Richelieu	779	62	0	0	26	867
Saint-Jean-sur-Richelieu	25 758	8 301	4 316	5 492	48	43915
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	966	80	6	0	104	1156
Saint-Sébastien	202	14	0	12	1	229
Saint-Valentin	139	14	0	0	4	157
Sainte-Anne-de-Sabrevois	790	50	0	12	52	904
Sainte-Brigide-d'Iberville	441	45	20	24	1	531
Venise-en-Québec	886	81	36	10	133	1146
<b>Total MRC du Haut-Richelieu</b>	<b>34 366</b>	<b>9 260</b>	<b>4 447</b>	<b>5 645</b>	<b>690</b>	<b>54 408</b>
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>						
Hemmingford (canton)	827	40	15	0	20	902
Hemmingford (village)	241	80	38	13	1	373

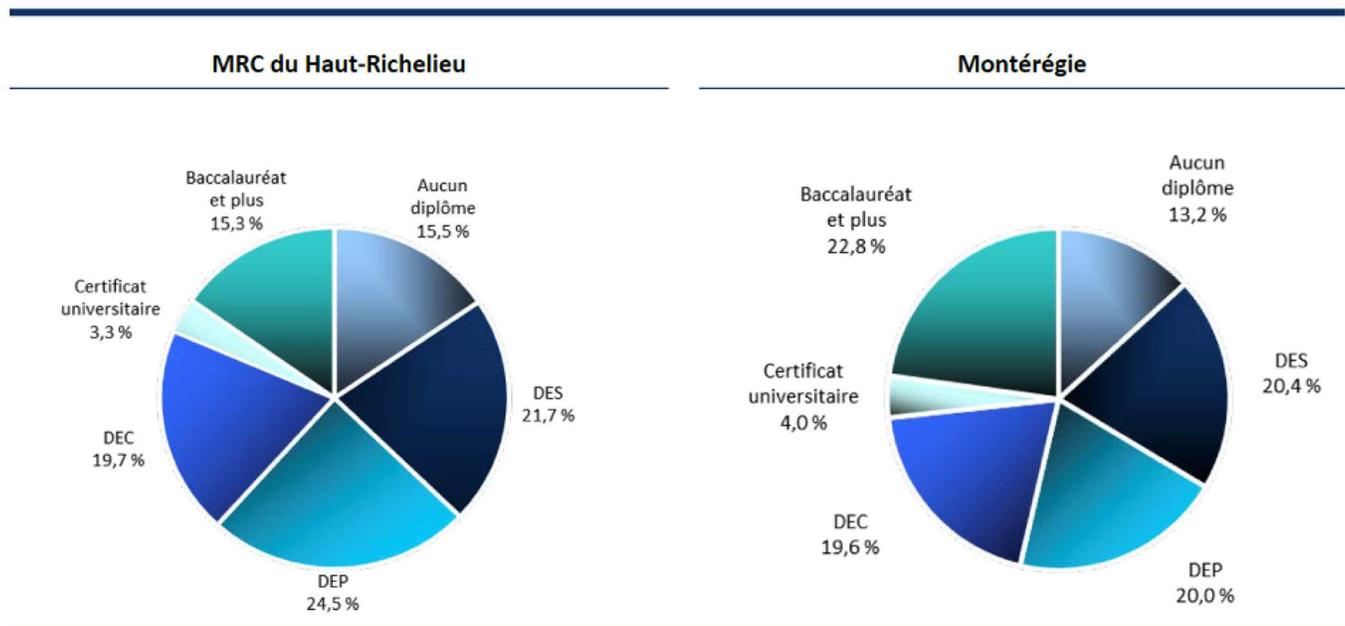
MUNICIPALITÉ	UNITÉ D'OCCUPATION					TOTAL
	Uni-familiale <sup>5</sup>	Plex (2 à 5 logements) <sup>6</sup>	Plex (6 à 9 logements) <sup>7</sup>	Multilogements (10 logements et +) <sup>8</sup>	Résidences saisonnières <sup>9</sup>	
Napierville	1167	224	201	106	0	1698
Saint-Bernard-de-Lacolle	512	44	0	0	14	694
Saint-Cyprien-de-Napierville	682	42	0	0	2	726
Sainte-Clotilde	621	176	8	28	14	847
Saint-Édouard	486	60	0	6	11	563
Saint-Jacques-Le-Mineur	694	54	8	2	2	760
Saint-Michel	995	115	12	169	2	1293
Saint-Patrice-De-Sherrington	684	100	15	8	11	818
Saint-Rémi	1986	796	168	718	1	3669
<b>Total MRC Jardins-de-Napierville</b>	<b>8895</b>	<b>1 731</b>	<b>465</b>	<b>1 050</b>	<b>78</b>	<b>12 219</b>
<b>Total des deux MRC</b>	<b>43 261</b>	<b>10 992</b>	<b>16 903</b>	<b>6 695</b>	<b>768</b>	<b>66 627</b>

## 1.5.2 Scolarité et revenus

Les niveaux de scolarité ainsi que de revenus des populations de chaque MRC font l'objet de cette section.

### MRC du Haut-Richelieu

Selon le Portrait du travail 2018 - MRC du Haut-Richelieu, la population de 25 à 64 ans de la MRC du Haut-Richelieu affiche une proportion moins élevée de diplômés universitaires par rapport à l'ensemble de la Montérégie (15,3 % comparativement à 22,8 %). Le pourcentage de la population n'ayant pas de diplôme est plus élevé (15,5 % comparativement à 13,2 % en Montérégie). Les proportions de la population de la MRC du Haut-Richelieu ayant un diplôme d'études secondaires, professionnelles ou collégiales sont cependant supérieures à celles de l'ensemble de la Montérégie.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

Note : DES : diplôme d'études secondaires; DEP : diplôme d'études professionnelles; DEC : diplôme d'études collégiales.

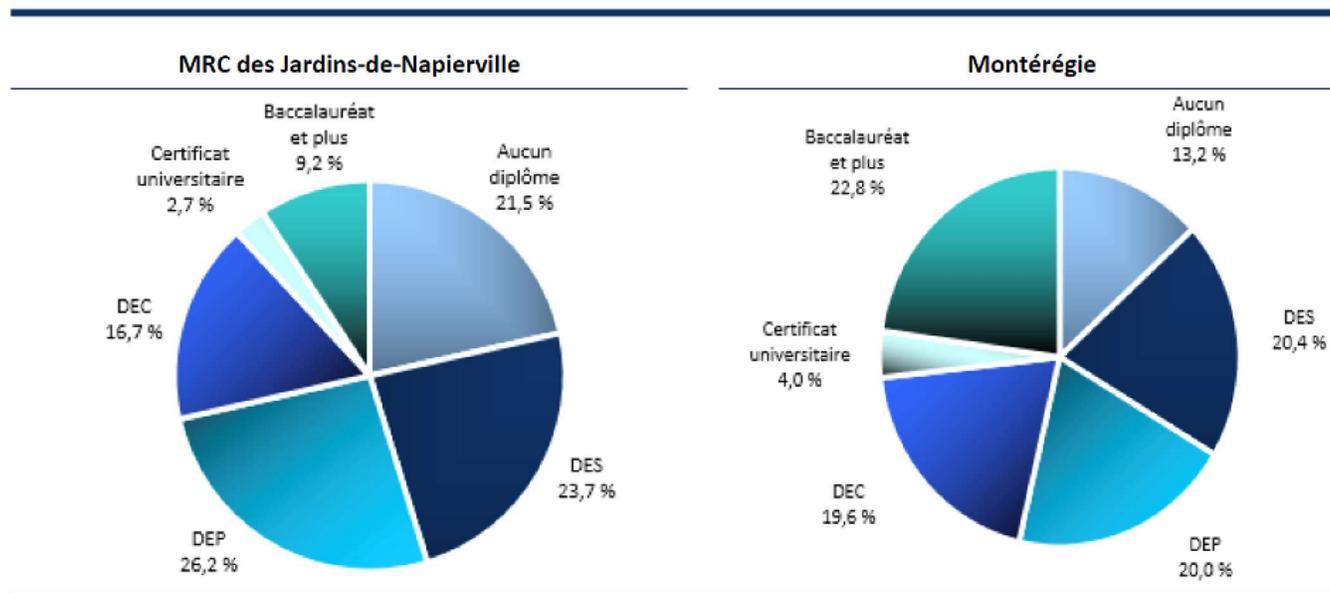
**Figure 4 : Part de la population de 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité dans la MRC HR et la Montérégie en 2016**

Selon le Recensement de 2016, la MRC du Haut-Richelieu comptait 62 500 personnes de 15 ans et plus dans la population active. De l'ensemble des personnes actives, 58 915 avaient un emploi et le taux d'emploi était de 61,9 %. En comparaison, lors du Recensement de 2006, 56 020 personnes occupaient un emploi et le taux d'emploi était de 63,6 %. Le taux de chômage en 2016 était de 5,7 %, comparativement à 4,8 % lors du Recensement de 2006.

En 2016, les travailleurs de 55 à 64 ans de la MRC du Haut-Richelieu occupaient 17,9 % de l'emploi total, comparativement à 12,1 % en 2006. Selon les mêmes données, la proportion de travailleurs de 55 à 64 ans observée dans la MRC du Haut-Richelieu était légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble de la Montérégie en 2016 (17,6 %) de même qu'à celle du Québec (17,2 %). En 2016, plus de 10 000 personnes de 55 à 64 ans de la MRC occupaient un emploi. Le taux d'emploi pour ce groupe d'âge était de 59,3 %, comparativement à 49,8 % en 2006.

## MRC des Jardins-de-Napierville

Selon le Portrait du travail 2018 - MRC des Jardins-de-Napierville, la population de 25 à 64 ans de la MRC des Jardins-de-Napierville affiche une proportion moins élevée de diplômés universitaires par rapport à l'ensemble de la Montérégie (9,2 % comparativement à 22,8 %). Le pourcentage de la population n'ayant pas de diplôme est également plus élevé (21,5 % comparativement à 13,2 % en Montérégie). Les proportions de la population de la MRC des Jardins-de-Napierville ayant un diplôme d'études secondaires, professionnelles ou collégiales sont cependant supérieures à celles de l'ensemble de la Montérégie.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

Note : DES : diplôme d'études secondaires; DEP : diplôme d'études professionnelles; DEC : diplôme d'études collégiales.

**Figure 5 : Part de la population de 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité dans la MRC JDN et la Montérégie en 2016**

Selon le Recensement de 2016, la MRC des Jardins-de-Napierville comptait 15 245 personnes de 15 ans et plus dans la population active. De l'ensemble des personnes actives, 14 490 avaient un emploi et le taux d'emploi était de 65,1 %. En comparaison, lors du Recensement de 2006, 12 650 personnes occupaient un emploi et le taux d'emploi était également de 65,1 %. Le taux de chômage en 2016 était de 4,9 %, un taux égal à celui du Recensement de 2006.

En 2016, les travailleurs de 55 à 64 ans de la MRC des Jardins-de-Napierville occupaient 17,1 % de l'emploi total, comparativement à 13,0 % en 2006. Selon les mêmes données, la proportion de travailleurs de 55 à 64 ans observée dans la MRC des Jardins-de-Napierville (17,1 %) était légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la Montérégie (17,6 %) en 2016, de même qu'à celle du Québec (17,2 %). En 2016, plus de 2 475 personnes de 55 à 64 ans de la MRC occupaient un emploi. Le taux d'emploi pour ce groupe d'âge était de 64,5 %, comparativement à 56,9 % en 2006.

### 1.5.3 Secteurs d'activités économiques

La MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville comptent un grand nombre d'institutions, de commerces et d'industries (ICI). Cette section présente les principaux secteurs économiques où on trouve ces entreprises.

#### MRC du Haut-Richelieu

La MRC du Haut-Richelieu regroupe 243 entreprises manufacturières de divers secteurs d'activités générant plus de 7 500 emplois<sup>10</sup>. En effet, le milieu industriel du Haut-Richelieu est principalement composé de petites et de moyennes entreprises aux champs de compétences variés qui ont choisi la région comme lieu de prédilection pour le développement de leurs affaires. De plus, il est à noter qu'une vingtaine de sociétés étrangères, reconnues mondialement pour leur leadership dans leurs secteurs d'activités respectifs, ont établi des unités de production dans la région.

On reconnaît trois (3) pôles industriels sur le territoire de la MRC HR : il s'agit de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Alexandre et Lacolle.

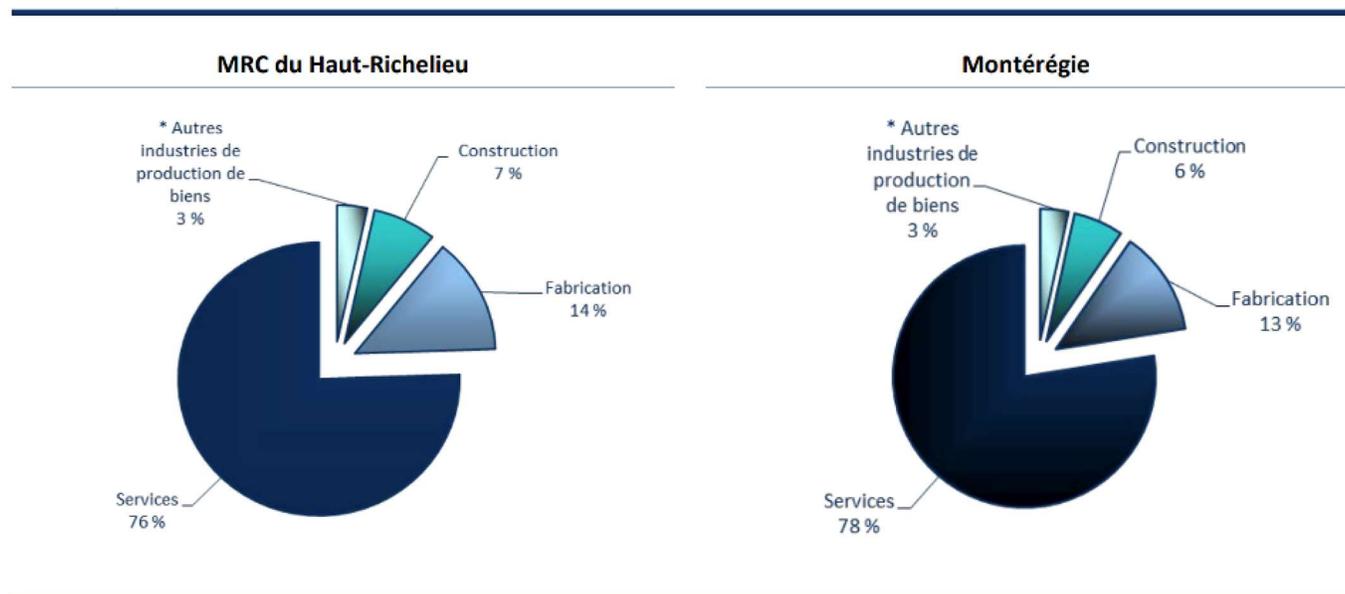
Selon le Portrait du marché du travail 2018 - MRC du Haut-Richelieu, la répartition de la population en emploi de la MRC du Haut-Richelieu, selon le secteur d'activité, est semblable à celle de l'ensemble de la Montérégie. Ainsi, le secteur des services occupe une proportion un peu moins élevée de personnes provenant de la MRC du Haut-Richelieu que de l'ensemble de la région (76 % comparativement à 78 %), alors que les secteurs de la fabrication (14 % par rapport à 13 %) et de la construction (7 % par rapport à 6 %) s'y avèrent un peu plus importants que pour l'ensemble de la Montérégie. Pour ce qui est du secteur des autres industries de production de biens, qui comprend le secteur primaire et les services publics, il représente une même proportion de personnes en emploi dans la MRC du Haut-Richelieu que dans l'ensemble de la Montérégie (3 %).

Les emplois offerts dans le secteur primaire sont souvent des emplois saisonniers qui font en sorte que les personnes en emploi traversent des périodes récurrentes de chômage.

Depuis le début des années 2000, le nombre de personnes en emploi dans le secteur de la fabrication a diminué de façon marquée en Montérégie, tout comme au Québec. L'emploi manufacturier s'est quelque peu stabilisé depuis le début des années 2010, tant en Montérégie qu'au Québec.

---

<sup>10</sup> CLD Haut-Richelieu. 2014. Rapport annuel 2013.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

\* Comprend les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz, et celui des services publics.

**Figure 6 : Répartition de la population en emploi de la MRC HR et de la Montérégie selon le secteur d'activité économique en 2016**

### Secteur agricole

Sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, selon l'UPA, nous retrouvons 616 fermes et 1 113 productrices et producteurs. Les principales productions sont les grandes cultures, les productions laitières, bovines, porcines, de légumes de transformation, maraîchères et en serres.

La superficie de la zone agricole est de 84 964 ha et 91 % du territoire des MRC en zone agricole selon la CPTAQ.

En 2021, selon le MAPAQ :

- 372,99 M\$ de revenus en provenance de l'agriculture dans la MRC
- 23 fermes faisant de l'agrotourisme
- 26 fermes faisant de la transformation à la ferme
- 56 fermes ayant un kiosque de vente à la ferme
- 26 fermes faisant de la vente en marché public
- 19 % des fermes ont un revenu agricole brut inférieur à 50 000 \$
- 30 % des fermes ont un revenu agricole brut inférieur à 100 000 \$

Le secteur agricole a une incidence significative sur la GMR dans la MRC HR. Dans ce domaine, l'organisme AgriRÉCUP a été mis sur pied par l'industrie des produits agricoles afin de proposer des programmes de récupération visant les matières suivantes:

- Bidons (jusqu'à 23 L)

- Réservoirs et barils (plastiques et métaux)
- Pesticides et médicaments périmés, ainsi que leurs contenants
- Sacs et grands-sacs de vrac

### Secteur forestier

La superficie boisée de la zone agricole du Haut-Richelieu occupe 12,61 % du territoire, soit plus de 10 700 hectares. La proportion la plus importante se trouve dans les municipalités plus au sud du territoire, soit Clarenceville (38,75 %) et Venise-en-Québec (33,73 %).

Selon l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), environ 13 % des superficies boisées de la Montérégie sont enregistrées via un plan d'aménagement. Dans le Haut-Richelieu, ce taux correspondrait plutôt à 3,5 % selon le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – 2017, MRC du Haut-Richelieu. Au total, il y aurait dans la région 28 producteurs forestiers enregistrés en date du mois de novembre 2016. Plus du tiers d'entre eux se trouve dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Le nombre de producteurs enregistrés a chuté considérablement depuis l'arrêt du programme de subvention. Dans le Haut-Richelieu, ils étaient 43 en 2013 qui couvraient une superficie de plus de 700 hectares

### Secteur de la construction

Le secteur de la construction occupe 7 % des personnes en emploi de la MRC du Haut-Richelieu (6 % en Montérégie). Ce secteur a profité de conditions favorables dans les dernières années (développement immobilier et commercial, bas taux d'intérêt, hausse de l'emploi et des revenus disponibles et lancement de grands projets d'infrastructures par les gouvernements). La proportion des emplois dans le secteur de la construction en Montérégie est en hausse depuis 2001. Au cours de la période de 2017 à 2021, le niveau d'emplois dans ce secteur devrait afficher une légère croissance. À titre indicatif, lors du Recensement de 2006, la part des personnes en emploi dans ce secteur était de 6 % dans la MRC alors qu'elle était de 5 % dans l'ensemble de la Montérégie.

### MRC des Jardins-de-Napierville

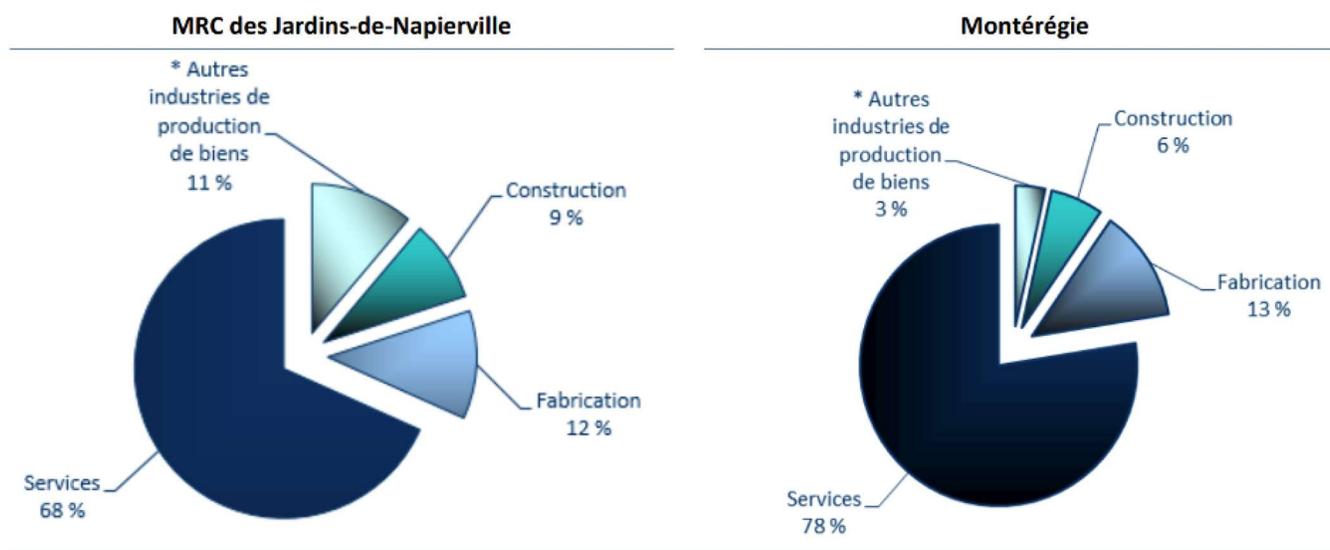
La MRC Jardins-de-Napierville est une MRC agricole très dynamique et c'est la raison qui explique l'urbanisation plutôt faible du territoire. La densité d'occupation n'y est que de 3,4 logements à l'hectare.

On reconnaît deux (2) pôles économiques principaux sur le territoire de la MRC, il s'agit de Saint-Rémi et de Napierville/partie de Saint-Cyprien-de-Napierville et un pôle économique secondaire soit le Village de Hemmingford et une partie du Canton de Hemmingford.

Selon le Portrait du travail 2018 – MRC des Jardins-de-Napierville, la répartition de la population en emploi de la MRC des Jardins-de-Napierville selon le secteur d'activité se différencie de celle de l'ensemble de la Montérégie. Ainsi, le secteur des autres industries de production de biens occupe une proportion plus élevée de personnes provenant de la MRC que de l'ensemble de la région (11 % comparativement à 3 %), alors que les secteurs de la fabrication (12 % par rapport à 13 %) et des services (68 % par rapport à 78 %) s'y avèrent un peu moins importants que pour l'ensemble de la Montérégie.

Les emplois offerts dans le secteur primaire sont souvent des emplois saisonniers qui font en sorte que les personnes en emploi traversent des périodes récurrentes de chômage.

Depuis le début des années 2000, le nombre de personnes en emploi dans le secteur de la fabrication a diminué de façon marquée en Montérégie, tout comme au Québec. L'emploi manufacturier s'est quelque peu stabilisé depuis le début des années 2010, tant en Montérégie qu'au Québec.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

\* Comprend les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz, et celui des services publics.

**Figure 7 : Répartition de la population en emploi de la MRC JDN et de la Montérégie selon le secteur d'activité économique en 2016**

### Secteur agricole

Sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, selon l'UPA, nous retrouvons 607 fermes et 1 132 producteurs. Les principales productions sont l'élevage bovin ainsi que les cultures de grains, maraichères, diverses et en serres.

La superficie de la zone agricole est de de 77 941 ha représentant 98 % du territoire.

En 2021, selon le MAPAQ :

- 421,85 M\$ de revenus en provenance de l'agriculture dans la MRC JDN;
- 20 fermes faisant de l'agrotourisme;
- 25 fermes faisant de la transformation à la ferme;
- 66 fermes ayant un kiosque de vente à la ferme;
- 66 fermes faisant de la vente en marché public;
- 52 % des fermes ont un revenu agricole brut supérieur à 100 000 \$.

L'importance du secteur agricole a une incidence sur la gestion des matières résiduelles de la MRC JDN, entre autres sur le plan des plastiques agricoles générés. L'organisme agriRECUP a été mis sur pied par l'industrie des produits agricoles afin de proposer des programmes de récupération visant les matières suivantes:

- Bidons (jusqu'à 23 L)

- Réservoirs et barils (plastiques et métaux)
- Pesticides et médicaments périmés, ainsi que leurs contenants
- Sacs et grands-sacs de vrac

### Secteur forestier

En 2010, la forêt est uniquement présente dans la zone agricole permanente. La superficie forestière représente 28 % du territoire de la zone agricole permanente de la MRC, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne des secteurs de comparaison avec 24 %. On peut considérer que la forêt de la MRC est fragmentée.

Le sud de la MRC est plus boisé, soit les municipalités du canton de Hemmingford, de Saint-Bernard-de-Lacolle et de Sainte-Clotilde. Avec respectivement 41,3 %, 19,7 % et 13,6 %, celles-ci détiennent à elles seules la grande majorité, environ 75 %, de tout le couvert forestier de la zone d'aménagement privilégiée (ZAP) de la MRC JDN. La forêt de l'aire d'étude est dominée par la forêt feuillue (47,9 %) et la forêt mélangée (39,1%). Les superficies de forêt de type résineux occupent peu d'espace dans la forêt productive (13 %). L'ensemble des boisés en ZAP sont de nature privée et très peu de ceux-ci font l'objet de travaux d'aménagement forestier ou de mise en marché du bois ou des produits de l'érable.

### Secteur de la construction

Le secteur de la construction occupe 9 % des personnes en emploi de la MRC des Jardins-de-Napierville (6 % en Montérégie). Ce secteur a profité de conditions favorables dans les dernières années (développement immobilier et commercial, bas taux d'intérêt, hausse de l'emploi et des revenus disponibles et lancement de grands projets d'infrastructures par les gouvernements). La proportion des emplois dans le secteur de la construction en Montérégie est en hausse depuis 2001. Au cours de la période de 2017 à 2021, le niveau d'emplois dans ce secteur devrait afficher une légère croissance. À titre indicatif, lors du Recensement de 2006, la part des personnes en emploi dans ce secteur était de 8 % dans la MRC alors qu'elle était de 5 % dans l'ensemble de la Montérégie.

**Tableau 4 : Principales entreprises sur le territoire**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>			
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville	Saint-Jean-sur-Richelieu	Santé	2 800 à 2 999
5e Groupe de soutien de secteur Garnison de Saint-Jean	Saint-Jean-sur-Richelieu	Militaire	2 200 à 2 399

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	Saint-Jean-sur-Richelieu	Éducation	1 400 à 1 599
Thomas & Betts Itée	Saint-Jean-sur-Richelieu	Fabrication, vente et distribution de produits électriques	600 à 799
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Administration municipale	
Agromex	Saint-Jean-sur-Richelieu	Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf la volaille)	
Normandin Transit inc	Saint-Jean-sur-Richelieu	Transport	400 à 599
Services de réadaptation du sud-ouest et du Renfort	Saint-Jean-sur-Richelieu	Santé	
CEGEP Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Éducation	
Agence de services frontaliers du Canada	Lacolle	Douanes	
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>			
Parc Safari (2002) inc.	Hemmingford	Jardins zoologiques et botaniques	200 à 399
Normandin Transit inc.	Napierville	Transport par camion de marchandises diverses	
Centre Maraîcher Eugène Guinois JR inc.	Sainte-Clotilde	Cultures de légumes (sauf de pommes de terre)	
Fermes du Soleil inc.	Sainte-Clotilde	Cultures de légumes (sauf de pommes de terre)	
Saladexpress inc.	Saint-Rémi	Fabrication d'aliments	

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Delfland inc.	Saint-Cyprien-de-Napierville	Cultures de légumes (sauf de pommes de terre)	100-199
Fermes Hotte et Van Winden inc. (Les)	Saint-Cyprien-de-Napierville	Cultures de légumes (sauf de pommes de terre)	
RGR Guinois inc.	Sainte-Clotilde	Cultures de légumes (sauf de pommes de terre)	
Remorquage Saint-Michel	Saint-Michel	Transport par camion de marchandises diverses	
CSSS Jardins-Roussillon (Centre d'hébergement de Saint-Rémi)	Saint-Rémi	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	
Lécuyer & Fils Itée	Saint-Rémi	Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton	
Potager Riendeau inc. (Le)	Saint-Rémi	Culture mixte de fruits et de légumes	

## 2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités qui incombent aux différents organismes municipaux, des ententes applicables et de la réglementation.

### 2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles

La section suivante présente la répartition des compétences en GMR entre les MRC et les municipalités.

#### 2.1.1 MRC du Haut-Richelieu

Depuis 1986, la MRC du Haut-Richelieu a acquis compétence relativement aux services municipaux d'élimination des matières résiduelles. En 1995, elle se prévaut des dispositions des articles 678.01.1 et 10.3, du Code municipal et déclare sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à l'enlèvement des matières résiduelles. Les 14 municipalités sont actuellement assujetties aux services municipaux assurés par la MRC du Haut-Richelieu.

Toujours dans le but d'optimiser ses services, en 1994, en vertu de la loi d'intérêt privé 211, la MRC du Haut-Richelieu s'est vu accorder le droit de fonder une compagnie dont elle doit en tout temps posséder une majorité des actions votantes, la présidence étant assumée par un élu et le conseil d'administration composé d'une majorité d'élus. La société Compo-Haut-Richelieu inc. est alors créée.

Le 14 décembre 1995, la MRC du Haut-Richelieu a signé une convention exclusive en matière de gestion des matières résiduelles à Compo-Haut-Richelieu, et ce, pour une période de 20 ans. En vertu de cette convention, Compo-Haut-Richelieu s'est engagée à réaliser, au meilleur de sa connaissance, sous sa responsabilité exclusive et en fonction des dispositions légales et normatives applicables, la gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire des municipalités assujetties aux services municipaux concernés. Cette gestion intégrée comporte l'ensemble des opérations nécessaires à l'enlèvement, la transformation et l'élimination finale des matières résiduelles.

La société doit tout mettre en œuvre pour exécuter ladite convention d'une manière aussi économe que possible et compatible avec la sécurité et les garanties techniques requises pour la gestion intégrée des matières résiduelles. Cette convention a été renouvelée en 2017 pour une nouvelle période de 20 ans.

Les 14 municipalités sont actuellement assujetties aux services municipaux assurés par la MRC du Haut-Richelieu.

#### 2.1.2 MRC des Jardins-de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le 13 avril 2022 la résolution 2022-04-60 déclarant sa compétence exclusive à l'égard des municipalités qui la composent relativement au domaine de la gestion intégrée des matières résiduelles. Cette déclaration de compétence inclut notamment :

- Cueillette, transport, traitement et élimination des matières résiduelles, des matières recyclables, des encombrants, des matériaux de construction, des résidus domestiques dangereux, des matières organiques et des résidus verts d'origine domestique ;
- Cueillette, transport, traitement et élimination d'autres types de matières résiduelles avec l'accord des municipalités locales.

La MRC peut exercer ses compétences elle-même ou au moyen de contrats ou d'ententes avec d'autres entités. Les modalités et les conditions administratives et financières de l'exercice de cette compétence de la MRC sont déterminées par le règlement ADM-170 qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

## 2.2 Ententes intermunicipales

### Entente intermunicipale entre la MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville

Depuis le premier janvier 2023 conformément à l'entente entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la MRC du Haut-Richelieu, Compo-Haut-Richelieu dessert l'ensemble des citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville. L'entente est d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2023, renouvelable automatiquement à moins d'un avis de résiliation transmis par courrier recommandé, par l'une ou l'autre des parties, au minimum un (1) an avant l'expiration du terme initial.

Il n'y a aucune entente intermunicipale concernant la GMR dans la MRC du Haut-Richelieu.

Dans la MRC des Jardins-de-Napierville, des ententes entre les municipalités locales ont également été signées. Toutefois, plusieurs d'entre elles ont pris fin à l'entrée en vigueur de l'entente pour la gestion intégrée des matières résiduelles entre les deux MRC. Les paragraphes suivants présentent les ententes en vigueur et les dates de cessation pour celles qui ont pris fin suite à l'entente.

### Entente intermunicipale pour l'utilisation de l'écocentre de Saint-Rémi

La municipalité de Saint-Michel a conclu en 2014 une entente avec la ville de Saint-Rémi permettant l'accès de leurs citoyens à l'écocentre de Saint-Rémi. En 2017, la municipalité de Saint-Édouard a conclu une entente similaire. En 2020 s'ajoutent les citoyens de Sainte-Clotilde.

Il faut aussi noter que l'écocentre de Saint-Rémi accepte également depuis 2016 les citoyens de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Les visites des citoyens de cette municipalité représentent 1% des visites annuelles à l'écocentre.

Suite à l'entente intermunicipale entre la MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville, l'ensemble des citoyens du territoire ont désormais accès à l'écocentre de Saint-Rémi selon les mêmes termes et conditions que les trois autres écocentres du territoire du Haut-Richelieu. Les ententes intermunicipales pour l'utilisation de l'écocentre de Saint-Rémi ont donc pris fin le 31 décembre 2022.

### Entente intermunicipale pour l'utilisation de l'écocentre du Canton de Hemmingford

Les citoyens de la municipalité du Village de Hemmingford ont accès, aux mêmes conditions que les citoyens du canton de Hemmingford, à l'écocentre de cette municipalité. Elle jouit d'une clause de renouvellement automatique pour des termes successifs de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des municipalités mette fin à l'entente.

Les citoyens de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ont également accès aux installations situées dans le canton de Hemmingford depuis 2019. Cette entente a pris fin le 31 décembre 2022.

**Tableau 5 : Ententes intermunicipales liées à la GMR**

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET
MRC du Haut-Richelieu	MRC des Jardins-de-Napierville	Entente relative à la gestion intégrée des matières résiduelles
Ville de Saint-Rémi	Municipalité de Saint-Michel (2014-2022) Municipalité de Saint-Édouard (2017-2022) Municipalité de Sainte-Clotilde (2020-2022)	Entente intermunicipale pour l'utilisation de l'écocentre de Saint-Rémi.
Municipalité du Canton de Hemmingford	Municipalité du Village de Hemmingford (1994) Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (2019-2022)	Entente intermunicipale pour l'utilisation de l'écocentre du canton de Hemmingford

### Appels d'offres regroupés pour la collecte porte à porte dans la MRC des Jardins -de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Napierville a procédé, en 2019, aux appels d'offres regroupés pour la gestion des ordures et des matières recyclables porte à porte pour les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Patrice-de-Sherrington, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Édouard, Saint-Michel, Village de Hemmingford et canton de Hemmingford. Ces contrats, d'une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement pour deux années additionnelles, ont débuté le 1er janvier 2020 et ont pris fin le 31 décembre 2022.

## 2.3 Réglementation

Les MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences.

### 2.3.1 MRC du Haut-Richelieu

La MRC du Haut-Richelieu a adopté le 9 février 2005 le règlement 389 ayant pour but d'établir des dispositions relatives à l'application des services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles au niveau des déchets et des matières recyclables lors des collectes de porte en porte ainsi que

dans les parcs à conteneurs (écocentres). Il a été modifié par le règlement 492 adopté en 2013 établissant certaines conditions d'accès aux parcs à conteneurs et leur gestion et le règlement 499 en 2014 interdisant l'utilisation de tout contenant autre que les bacs roulants de 240 ou de 360 litres pour la collecte des ordures ménagères à compter du 15 septembre 2014. L'ensemble de ces règlements a fait l'objet d'une refonte en octobre 2021 avec l'adoption du règlement 549 qui regroupe l'ensemble des dispositions reflétant les services en vigueur sur le territoire de la MRC.

### 2.3.2 MRC des Jardins-de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le 12 octobre 2022, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le règlement ADM-170 régissant les modalités relatives aux services d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville. La nouvelle compétence en GMR de la MRC des Jardins-de-Napierville rend inopérants les règlements municipaux portant sur le même sujet.

Le Tableau 6 présente les règlements en vigueur en 2023 sur le territoire des deux MRC.

**Tableau 6 : Règlements municipaux liés à la GMR**

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENT
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>				
MRC du Haut-Richelieu	549	Règlement modifiant le Règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles	13 octobre 2021	
Saint-Sébastien	457	Règlement concernant l'inspection et la vidange des fosses septiques	1er avril 2014	
Venise-en-Québec	485-2022	Règlement sur la construction, la vidange et l'entretien des installations septiques ainsi qu'aux obligations des entrepreneurs effectuant la vidange des fosses septiques	6 octobre 2022	
Clarenceville	2022-666	Règlement relatif à la vidange des fosses septiques des résidences isolées	13 décembre 2022	
Mont-Saint-Grégoire	2016-242	Règlement relatif à la vidange périodique des boues de fosses septiques et à l'entretien et à l'installation de système	8 novembre 2016	

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENT
		d'évacuation et de traitement des eaux usées.		
Saint-Alexandre	11-223	Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre	3 mai 2011	
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>				
MRC des Jardins-de-Napierville	ADM-170	Règlement régissant les modalités relatives aux services d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville	1er janvier 2023	
Saint-Bernard-de-Lacolle	185	Règlement relatif à l'implantation et à l'entretien de toute installation septique	15 juillet 2019	
Saint-Michel	208-1	Règlement relatif à la tarification, à l'entretien et à l'accessibilité des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel	16 février 2011	208-2, 208-3
Canton de Hemmingford	307	Règlement sur le contrôle de la vidange des fosses septiques	9 juin 2016	

### 3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

Outre la MRC et les municipalités, plusieurs organismes jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il y a d'abord des organismes engagés dans la collecte des matières et leur traitement. De plus, des entreprises et des organismes à but non-lucratif collaborent afin de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser le réemploi.

Cette section présente les acteurs en gestion des matières résiduelles du territoire d'application. On y identifie les organismes et entreprises œuvrant en GMR, de même que les installations utilisées, qu'ils soient situés sur le territoire ou à l'extérieur.

#### 3.1 Installations de GMR présentes sur les territoires ou desservant les deux MRC

La MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville disposent de bon nombre d'installations de gestion des matières résiduelles. Il s'agit entre autres d'un réseau de quatre (4) écocentres, de stations d'épuration et d'une usine de compostage qui sera en opération en 2023. Les deux MRC sont également desservies par des installations situées à l'extérieur de leurs territoires, comme les centres de tri de matières recyclables et les lieux d'enfouissement technique (LET). La Figure 8 illustre la localisation des installations de GMR situées sur le territoire.

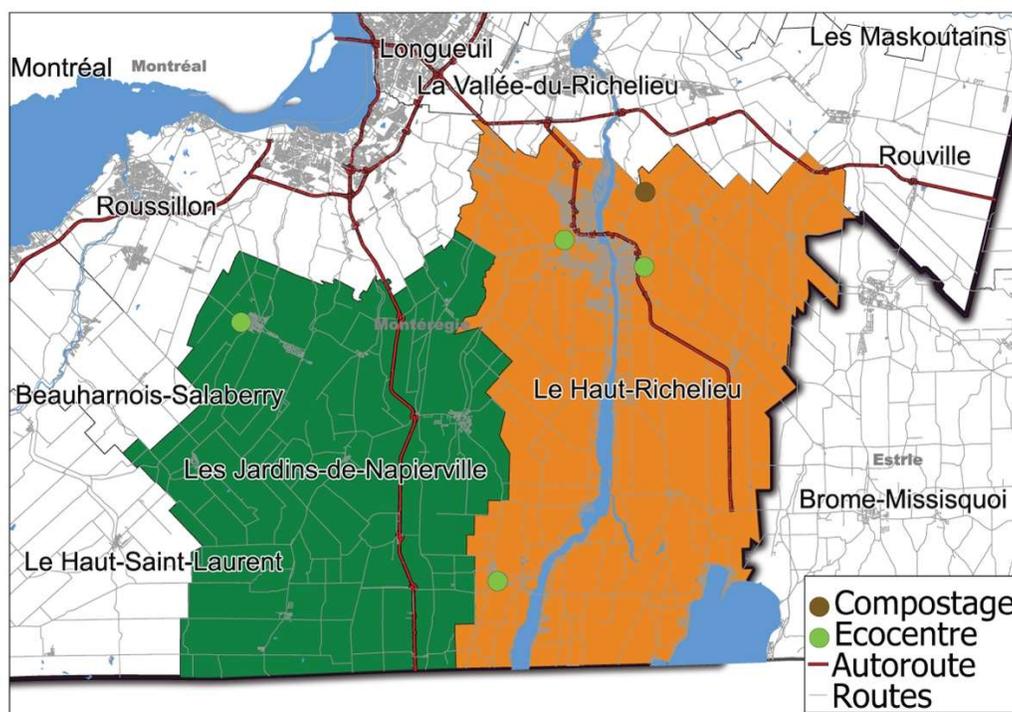


Figure 8 : Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire

### 3.1.1 Centre de valorisation des matières organiques

Compo-Haut-Richelieu inc. finalise présentement la construction d'un centre de compostage régional pour les matières organiques au 779, rang des Cinquante-Quatre, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Sa mise en opération est prévue en 2023.

Première usine de compostage avec maturation entièrement sous bâtiments au Québec, le Centre de compostage régional de Compo-Haut-Richelieu aura une capacité d'accueil de 50 000 tonnes, permettant de recevoir les matières organiques provenant des secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel de la MRC du Haut-Richelieu et de MRC environnantes. Les matières organiques seront autant les résidus alimentaires que les résidus verts.

Le compost produit après un processus contrôlé sera ensuite certifié avant d'être redistribué aux citoyens et aux municipalités ou offert aux paysagistes et agriculteurs de la région.

Depuis le démarrage du projet pilote de collecte des matières organiques dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et dans le secteur de l'Île Sainte-Thérèse de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en 2017 et jusqu'à la mise en opération du centre de compostage régional, les matières organiques des deux MRC sont dirigées vers le centre de traitement de Moose Creek, en Ontario.

**Tableau 7 : Centres de traitement des matières organiques**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Moose Creek (Ont.)	GFL Environmental	120 000	9 830	Résidus verts et alimentaires
Saint-Jean-sur- Richelieu (en construction)	Compo-Haut- Richelieu	50 000	n/a	Résidus verts et alimentaires

### 3.1.2 Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables

Les matières issues de la collecte sélective porte-à-porte de la MRC du Haut-Richelieu sont dirigées vers le centre de tri de Services Matrec de Saint-Hubert. Depuis le premier janvier 2023, celles de la MRC JDN y sont également dirigées. Il n'y a aucun centre de tri et de conditionnement des matières recyclables sur le territoire.

**Tableau 8 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉ- TAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DES 2 MRC EN 2021 (t/an)	MATIÈRES VISÉES
5300, rue Albert- Millichamp, Saint-Hubert	Services Matrec	n/d	12 387	Collecte sélective
235, boul. Industriel, Châteauguay	Les services Ricova	n/d	887	Collecte sélective
5770, rue Notre-Dame O, Montréal	Kruger	n/d	197	Carton collecté par conteneurs

### 3.1.3 Centres de transfert

Les matières issues de la collecte des déchets de porte en porte de la MRC du Haut-Richelieu sont dirigées vers le centre de transfert de Services Matrec de Saint-Hubert.

Celles de la MRC des Jardins-de-Napierville étaient apportées au centre de transbordement de Waste Management de Saint-Hubert, mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 elles sont également dirigées vers le centre de transfert de Services Matrec de Saint-Hubert.

**Tableau 9 : Centres de transferts desservant les deux MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DES 2 MRC EN 2021 (t/an)	MATIÈRES VISÉES
112, boul. Saint-Rémi, Saint-Rémi	Waste Management	135 000	11 686	Résidus de CRD, ordures, matières recyclables
5300, rue Albert-Millichamp, Saint-Hubert	Services Matrec	400 000	30 000	Résidus de CRD, ordures, matières recyclables

### 3.1.4 Lieux d'enfouissement technique

Les déchets des deux MRC sont transportés à différents lieux d'enfouissement technique (LET) dans la région métropolitaine de Montréal, dans les Laurentides, en Estrie et au Centre-du-Québec. Les quantités précises acheminées par site ne sont pas disponibles car elles transitent par un centre de transfert.

**Tableau 10 : LET desservant les territoires de la MRC HR et de la MRC JDN**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE AUTORISÉE (T) (excluant le recouvrement final)	QUANTITÉ REÇUE DES 2 MRC EN 2021 (T)
Terrebonne (Lachenaie)	Waste Management	1 255 000	n/d
Sainte-Sophie	Waste Management	1 000 000	n/d
Sainte-Cécile-de-Milton	GFL Environmental	150 000	n/d
Saint-Nicéphore (Drummondville)	Waste Management	330 000	n/d
Cowansville	RIÉDSBM	75 000	n/d

### 3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD

Il n'y a aucun centre de tri de résidus de CRD sur le territoire. Ceux utilisés pour les matériaux récupérés dans les écocentres sont en Montérégie et dans le Centre-du-Québec.

**Tableau 11 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ ANNUELLE REÇUE (t/an)	Matières triés
Saint-Hyacinthe	GFL-Matrec-Saint-Hyacinthe	Entre 20 000 et 40 000	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux, plastique, verre
Drummondville	GFL-Matrec-Drummondville	Entre 20 000 et 40 000	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux, plastique
La Prairie	Écoservices Tria	n/d	Matières résiduelles des industries
Châteauguay	Mélimax Transport	n/d	Bois, brique, béton, métaux, gypse, carton et plastique

### 3.1.6 Écocentres

Depuis 1997, Compo-Haut-Richelieu gère trois écocentres desservant l'ensemble des citoyens de la MRC du Haut-Richelieu. L'un est situé à Lacolle et deux à Saint-Jean-sur-Richelieu dans les secteurs Iberville et Saint-Luc. Un quatrième a été ajouté en 2023 du côté de la MRC des Jardins-de-Napierville, après entente entre Compo-Haut-Richelieu et la Ville de Saint-Rémi pour la gestion de leur écocentre. Ce réseau de quatre écocentres est dorénavant accessible à l'ensemble des citoyens des deux MRC. Par ailleurs, la municipalité du Canton de Hemmingford offre également des services de type écocentre réservés à leurs citoyens et à ceux du Village de Hemmingford.

Les matières suivantes provenant des citoyens de municipalités membres de Compo-Haut-Richelieu sont acceptées aux deux écocentres de Saint-Jean-sur-Richelieu et à celui de Lacolle. Les matières des entrepreneurs y sont également acceptées, mais des frais s'appliquent.

- Matériaux de construction
- Meubles de bois et de mélamine non rembourrés
- Objets rembourrés
- Asphalte
- Béton et brique
- Bardeaux d'asphalte
- Branches
- Résidus verts

- Produits couverts par une REP
- Pneus sans jantes
- Bonbonnes de propane

Certaines matières sont acceptées seulement aux écocentres des secteurs Saint-Luc et Iberville (Saint-Jean-sur-Richelieu) :

- RDD
- Terre non mélangée

L'écocentre du secteur Iberville (Saint-Jean-sur-Richelieu) accepte les matières suivantes en sus :

- Traverses de chemins de fer (Iberville seulement)
- Plastiques de bateaux

Dans la MRC JDN, l'écocentre de Saint-Rémi, dont Compo-Haut-Richelieu assure la gestion depuis 2023, accepte les matières suivantes.

- Matériaux de construction
- Meubles de bois et de mélamine non rembourrés
- Objets rembourrés
- Asphalte
- Béton et brique
- Bardeaux d'asphalte
- Branches
- Résidus verts
- Produits couverts par une REP
- Pneus sans jantes
- Bonbonnes de propane

Les matières des entrepreneurs n'y sont pas admissibles

Enfin, l'écocentre du Canton de Hemmingford accepte les résidus de CRD, les métaux et les résidus verts.

**Tableau 12 : Écocentres sur le territoire des deux MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	PÉRIODE D'OUVERTURE	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC .)
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>			
Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Saint-Luc)	Compo-Haut-Richelieu inc.	Lundi au samedi	Permanent
Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville)	Compo-Haut-Richelieu inc.	Mardi au samedi	Permanent

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	PÉRIODE D'OUVERTURE	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC .)
Lacolle	Compo-Haut- Richelieu inc.	Été : Jeudi au samedi Hiver : samedi seulement	Permanent
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>			
Écocentre Saint-Rémi	Ville de Saint-Rémi / Compo-Haut-Richelieu	Mercredi, vendredi et samedi	Permanent
Écocentre de Hemmingford	Municipalité du Canton de Hemmingford	6 jours par année de 9:00 à 12:00	Permanent

### 3.1.7 Stations d'épuration des eaux usées

Les boues résultent du processus de traitement des eaux usées des résidences et des ICI. Si les édifices sont raccordés à un réseau d'égouts, le traitement est effectué par une station d'épuration municipale. Il s'agit habituellement de plusieurs étangs aérés assurant la biodégradation et l'élimination des pathogènes dans les eaux usées. Après plusieurs années de traitement, la partie solide est retirée des étangs, puis valorisée si sa qualité répond aux normes du MELCCFP. Les boues d'épuration constituent alors un engrais précieux pour les sols; elles peuvent être recyclées par le compostage, l'épandage agricole ainsi que la revitalisation de sites dégradés (ex. : anciens sites miniers).

Onze municipalités dans la MRC du Haut-Richelieu et huit dans la MRC des Jardins-de-Napierville disposent d'une station d'épuration des eaux usées municipales.

**Tableau 13 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC**

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES ENTRE 2015 ET 2020	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2021 (t mh)*	VIDANGES RÉALISÉES OU PRÉVUES APRÈS 2021	DESTINATION
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>					
Henryville	SM	2020	92,42	2023	Épandage sur des champs agricoles
Lacolle	ÉA				n/a
Mont-Saint- Grégoire	SM	2020	353,4	2022	Recyclées
Noyan	SM		0,6	2022	Recyclées
Saint-Alexandre	ÉA	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Blaise-sur- Richelieu	ÉA	n/a	n/a	À déterminer selon les rapports	n/a

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES ENTRE 2015 ET 2020	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2021 (t mh)*	VIDANGES RÉALISÉES OU PRÉVUES APRÈS 2021	DESTINATION
				de mesure des boues annuels	
Sainte-Brigide-d'Iberville	ÉA	2020	0	Pas de date prévue, traitement biologique	n/a
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	ÉA		n/d		n/a
Saint-Valentin	ÉA (roseaux)	2020	n/a	2025 (à voir selon recommandation)	n/a
Venise-en-Québec	ÉA	2019	n/a	2023	n/a
Saint-Jean-sur-Richelieu	SM	2020	17 325	En continu	Épandage sur des champs agricoles
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>					
Saint-Patrice-de-Sherrington	ÉA	2020	n/a	2028	Épandage sur des champs agricoles
Village de Hemmingford	ÉA	2016	n/a	2026	Épandage sur des champs agricoles
Saint-Rémi	ÉA	2017	n/a		Épandage sur des champs agricoles
Napierville	ÉA		339	2026	Épandage sur des champs agricoles
Saint-Jacques-le-Mineur	ÉA		n/a		n/a
Saint-Michel	ÉA		n/a	2025	n/a
Sainte-Clotilde	ÉA		18		Épandage sur des champs agricoles
Saint-Édouard	ÉA		n/a		n/a

\* Pour obtenir les tonnes de matière humide (t mh), la siccité des boues est uniformisée à 20%.

### 3.1.8 Conteneurs pour le carton

En plus des conteneurs présents dans les quatre écocentres gérés par Compo-Haut-Richelieu inc., les municipalités de Saint-Michel et de Napierville mettent à la disposition de leurs citoyens des conteneurs pour la récupération du carton.

### 3.1.9 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérées. Les écocentres et plusieurs quincailleries, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits. Le Tableau 14 décrit les organismes de gestion des produits de la REP.

**Tableau 14 : Coordonnées des organismes de gestion de la REP**

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)</b>	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	<a href="http://arpe.ca">arpe.ca</a>
<b>Appel à recycler</b>	Piles et batteries	<a href="http://appelarecycler.ca">appelarecycler.ca</a>
<b>Éco-peinture</b>	Peintures, teintures, contenants, aérosols	<a href="http://ecopeinture.ca">ecopeinture.ca</a>
<b>GoRecycle</b>	Appareils de réfrigération et de climatisation, appareils électroménagers	<a href="http://gorecycle.com/fr/">gorecycle.com/fr/</a>
<b>Recycflu</b>	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	<a href="http://recycflu.ca/fr">recycflu.ca/fr</a>
<b>Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)</b>	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	<a href="http://soghu.com/fr">soghu.com/fr</a>

## 3.2 Intervenants en gestion des matières résiduelles

Des entreprises et des organismes à but non-lucratif collaborent afin de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser le réemploi.

Cette section présente les acteurs en gestion des matières résiduelles du territoire d'application. On y identifie les organismes et les entreprises œuvrant en GMR, de même que les installations utilisées, qu'ils soient situés sur le territoire ou à l'extérieur.

**Tableau 15 : Principaux intervenants en GMR desservant le territoire de planification**

ORGANISMES	ADRESSE	MRC HR	MRC JDN	DESCRIPTION
<b>Société d'économie mixte en gestion des matières résiduelles</b>				
Compo-Haut-Richelieu inc.	825, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu	X	X	Gestion intégrée des matières résiduelles pour la MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville. Collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières compostables et de feuilles d'automne. Gestion des 4 écocentres.
<b>Récupération d'aliments</b>				
Les Complices alimentaires	505, rue Frontière, Hemmingford,  234 rue des Loisirs, Saint-Patrice-de-Sherrington  2A, rue Sainte-Famille, Saint-Rémi		X	Distribution de denrées alimentaires
Sourire sans fin	2A, rue Sainte-Famille, Saint-Rémi		X	Distribution de denrées alimentaires
Société Saint-Vincent-de-Paul	250, rue Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu  30, boul. Moreau, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Distribution de denrées alimentaires
<b>Récupération de meubles, de vêtements et d'articles divers</b>				
Centre de partage communautaire johannais	280 Rue Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu	X	X	Revente à faible coût de vêtements, d'articles et de meubles récupérés
Centre du livre usagé	81, rue Frontenac, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Livres usagés

ORGANISMES	ADRESSE	MRC HR	MRC JDN	DESCRIPTION
La Foire du livre usagé	145, boul. Saint-Joseph, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Livres usagées
Centre d'action bénévole d'Iberville	385, 3e avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Vêtements, petits meubles, vaisselle et jouets
Centre d'entraide régionale d'Henryville	109, rue Saint-Jean-Baptiste, Henryville	X		Vêtements, petits meubles, vaisselle et jouets
Comité de dépannage l'Acadie	106, rue Desranleau, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Vêtements, petits meubles, vaisselle et jouets
Grenier aux trouvailles	6, rue Van-Vliet, Lacolle	X		Vêtements et denrées
Sourire sans fin	2 A rue Sainte-Famille, Saint-Rémi		X	Revente à faible coût de vêtements et d'articles usagés
Boutique Éco	459 Rue Saint-Jacques, Napierville		X	Revente à faible coût de vêtements et d'articles usagés
Friperie La suite des choses	119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur		X	Revente à faible coût de vêtements et d'articles usagés
Comptoir Familial St-Romain	544, rue Frontière, Hemmingford		X	Revente à faible coût de vêtements et d'articles usagés
Le Butin	103 rang, Saint-Claude, Saint-Bernard-de-Lacolle		X	Revente à faible coût de vêtements et d'articles usagés
Sports aux puces Vélo Pro	532, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Vélos et articles de sport
<b>Récupération de meubles et d'électroménagers</b>				
Duval Meubles usagés	380, 2e avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Meubles et électroménagers

ORGANISMES	ADRESSE	MRC HR	MRC JDN	DESCRIPTION
Garage du meuble inc	185-A, rue Bouthillier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Meubles et électroménagers
Maxi Meubles	536, route 133, Sabrevois	X		Meubles et électroménagers
Service d'entretien Normand Matte	185, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Meubles et électroménagers
<b>Récupération de machinerie, de métaux, de peinture et de textiles</b>				
Machinerie Brunet	324, route 221, Lacolle	X		Machinerie agricole
D.P. Métal	373 A, chemin Grande-Ligne St-Urbain-Premier		X	Centre de récupération Location de conteneurs
Compagnie américaine de fer et métaux (AIM)	9100, boul. Henri-Bourassa E, Montréal		X	Centre de récupération
Duval Marcel Fer et métaux	661, rang Sainte-Marie, Saint-Sébastien	X		Récupération de métaux
Zinman's	72, route 104, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Récupération de métaux
Peintures récupérées du Québec	345, rue Bulstrode, Victoriaville		X	Recyclage de peinture
CERTEX	7500, Grande Allée, Saint-Hubert		X	Centre de récupération et de recyclage pour les textiles
<b>Récupération et déchetage du papier</b>				
Bye bye Paperasse	765, rue Rossiter, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Déchetage de documents et récupération

ORGANISMES	ADRESSE	MRC HR	MRC JDN	DESCRIPTION
<b>Récupération de pièces de véhicules</b>				
Atelier J.P.	60, route 104, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Récupération de batteries d'auto
TCED INTL inc.	700, chemin du Grand-Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu	X		Récupération de piles et de batteries d'auto
NAPA Pièces d'auto	315, boul. du Séminaire Sud, Saint- Jean-sur-Richelieu	X		Récupération et revente de pièces d'auto
<b>Installations de traitement de diverses matières résiduelles</b>				
Services Matrec	5300, rue Albert-Millichamp, Saint-Hubert		X	Centre de transbordement
Conteneurs Rouville	3200, boul. Industriel, Chambly		X	Location de conteneurs et centre de tri de résidus de CRD
<b>Transport de matières résiduelles</b>				
Mélimax Transport	303, boul. Industriel, Châteauguay		X	Entreprise de transport de résidus de CRD
RCI Environnement	9501, boul. Ray Lawson, Anjou		X	Entrepreneur en collecte et transport de matières résiduelles
Les entreprises A. Stabile et Fils inc.	3025, boul. Taschereau, La Prairie		X	Entrepreneur en collecte et transport de matières résiduelles
Matrec	4, chemin du Tremblay, Boucherville		X	Entrepreneur en collecte et transport de matières résiduelles

ORGANISMES	ADRESSE	MRC HR	MRC JDN	DESCRIPTION
Ricova services inc	1400, rue de Guise, La Prairie		X	Entrepreneur en collecte et transport de matières résiduelles
<b>Vidange et traitement des boues de fosses septiques</b>				
Sanitaire Chayer	91 Rang du Cinq, Saint-Stanislas-de-Kostka	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Saniprotex	979, boul. Lionel-Boulet, Varennes,	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Sanivac	133, rue Dryden, Cowansville	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Enviro5	1101, route 139, Roxton pond	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Sani-vrac Donald coffey	802, montée Carr, Godmanchester	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Services de Rebutis Soulanges inc.	3756 Chemin des Sables, Vaudreuil-Dorion	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Véolia	1705, 3e Avenue, Montréal	X	X	Service de vidange des fosses septiques
ONYX Industries	2630, boul. Industriel, Chambly	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Groupe Deslandes Fortin, service sanitaire	1101, route 139, Roxton Pond	X	X	Service de vidange des fosses septiques
JEVAC inc.	208, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir	X	X	Service de vidange des fosses septiques
Services sanitaires G. Campbell inc.	1221-133 Route, RR1, Henryville	X	X	Service de vidange des fosses septiques

## 4 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les services en gestion des matières résiduelles tendent à se multiplier. Alors que la collecte des déchets et des matières recyclables était la norme naguère, Compo-Haut-Richelieu offre maintenant, dans les deux MRC, la collecte à trois voies. En outre, les citoyens des deux MRC bénéficient de nombreux programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), des collectes annuelles de feuilles mortes de même que l'accès à un réseau d'écocentres pour l'apport volontaire des résidus de CRD et des résidus verts.

### 4.1 Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes

Chacune des MRC a mis en place diverses mesures afin de sensibiliser la population et les ICI aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles.

#### 4.1.1 MRC du Haut-Richelieu

Depuis 2021, Compo-Haut-Richelieu mène une vaste campagne d'ISÉ en deux volets. Le premier, « À chaque matière sa destination », vise à faire connaître aux citoyens toutes les voies de récupération pour les différents objets et matières qu'ils ont à disposer. Le second, « Réduire, c'est agir », a comme objectif de diminuer les quantités générées et éventuellement transportées, puis gérées. Cette campagne se déploie également sur le territoire de la MRC de Jardins-de-Napierville depuis 2023 et se poursuivra dans les années à venir. Les sujets ciblés sont le zéro déchet.

##### Programmes de sensibilisation

Depuis 1996, un service à la clientèle permanent est établi pour les municipalités desservies. Des chroniques et articles dans les hebdomadaires, les bulletins municipaux et le site Internet sont régulièrement mis à jour et publiés. Des messages sur différents médias sociaux sont publiés quasi quotidiennement en lien avec l'actualité, la saison, des situations ponctuelles rencontrées, des réponses à des questions fréquemment posées, notamment.

##### Rencontres des citoyens

Dans le cadre d'événements tels le Salon d'été de Saint-Jean ou des événements municipaux, un kiosque d'animation et de sensibilisation est présent afin d'informer les citoyens et de répondre à leurs questionnements.

##### Escouade verte

Une escouade verte formée de deux écoconseillers est parfois déployée pendant la période estivale. En 2008, lors de la première édition, les écoconseillers vérifient le contenu des bacs de récupération et apposent un autocollant « L'environnement à cœur » sur les bacs dont le contenu répond aux critères établis. La 2<sup>e</sup> année, l'accent est mis sur l'herbicyclage et le compostage avec la vérification des bacs d'ordures.

En 2014, en collaboration avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, l'Escouade verte sillonne les rues pour mieux informer les citoyens sur les services mis à leur disposition pour la saine gestion des matières résiduelles (écocentres, recyclage, herbicyclage, collectes d'encombrants).

En 2021, les écoconseillers circulent dans les rues pour sensibiliser et informer les citoyens sur l'ensemble des collectes. Ils sont également désignés pour répondre aux questions des citoyens qui visitent les écocentres.



Figure 9 : Escouade verte en action

### Relais des campagnes des OGD

Les OGD mènent des campagnes d'information et de sensibilisation à grande échelle qui sont partagées auprès des citoyens de différentes façons. Lorsque des trousse d'outils (visuels et textes) sont rendues disponibles par l'OGD, elles sont utilisées pour les publications sur les réseaux sociaux, dans les bulletins municipaux ou dans les publicités.

## **Atelier d'information sur les matières recyclables**

Depuis 1998, plusieurs enfants et adultes de la MRC du Haut-Richelieu ont bénéficié d'un atelier d'information sur les matières recyclables. Il s'agit d'un service sans frais offert aux écoles de la région de même qu'à divers regroupements et organismes.

### **4.1.2 MRC des Jardins-de-Napierville**

Plusieurs mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ont été mises en place dans les différentes municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville.

#### **Programmes de sensibilisation**

Des chroniques et des articles sur la gestion des matières résiduelles sont fréquemment publiés dans les bulletins municipaux et les médias sociaux en lien avec l'actualité, la saison, des situations ponctuelles rencontrées ou des réponses à des questions fréquemment posées.

#### **Rencontres des citoyens**

Lors de certaines journées vertes des municipalités, la MRC JDN est présente avec son kiosque afin de sensibiliser et informer les citoyens.

## **4.2 Modes de collecte et services offerts**

Les modes de collectes et d'apport volontaire embrassent désormais un grand nombre de matières. Outre la collecte des déchets, des matières recyclables et des encombrants, la collecte des matières organiques est désormais établie dans toutes les municipalités. De plus, des points d'apport volontaire permettent la récupération, entre autres, des résidus verts et des plastiques agricoles.

Les modes de collectes et les services offerts par Compo-Haut-Richelieu sont similaires dans les deux MRC depuis 2023.

### **4.2.1 Gestion des matières recyclables**

#### **Collecte de porte en porte**

Le service de collecte sélective de porte en porte est offert dans toutes les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville.

#### **Service de collecte des matières recyclables offert aux ICI**

Compo Haut-Richelieu offre le service de collecte des matières recyclables aux ICI selon une tarification individuelle. En 2021, 75 ICI participaient à cette collecte.

#### **Programme de récupération lors d'événements majeurs extérieurs**

Des équipements de récupération sont mis à la disposition des municipalités et de certains événements pour la récupération des matières recyclables, dont la « Boom » de l'été et l'International des montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

## Déploiement de la récupération en lieux publics

Dans la MRC du Haut-Richelieu, en 2008, un total de 89 équipements de récupération ont été installés dans différents lieux (parcs, places publiques, bordure de rues) avec le soutien financier de la Table pour la récupération hors foyer.

Du côté de la MRC des Jardins-de-Napierville, un total de 26 équipements de récupération (18 en 2008 et 8 en 2014) ont été installés dans différents lieux (parcs, places publiques, bordure de rues) avec le soutien financier de la Table pour la récupération hors foyer.

### 4.2.2 Gestion des déchets

#### MRC du Haut Richelieu

En 2012, la fréquence de collecte des déchets a été réduite à toutes les deux semaines de novembre à mars. Pour les autres mois de l'année, la collecte hebdomadaire des déchets était maintenue. En 2021, une importante réorganisation des collectes s'est opérée, simultanément à l'implantation de la collecte des matières organiques. Depuis lors, les collectes de déchets et matières recyclables s'effectuent en alternance aux deux semaines.

Par ailleurs, en 2014, la MRC a rendu obligatoire le bac à déchets sur roues avec une prise européenne, ceci afin d'implanter la collecte mécanisée. Depuis 2021, aucun déchet hors bac n'est collecté, sauf lors de la collecte mensuelle des gros rebuts non valorisables.

#### MRC des Jardins-de-Napierville

La MRC des Jardins-de-Napierville a procédé, en 2019, aux appels d'offres regroupés pour la gestion des ordures et des matières recyclables de porte en porte pour les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Patrice-de-Sherrington, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Édouard, Saint-Michel, Village de Hemmingford et Canton de Hemmingford. Ces contrats, d'une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement pour deux années additionnelles, ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ont pris fin le 31 décembre 2022.

Les municipalités de Canton de Hemmingford, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Michel, Sainte-Clotilde et la ville de Saint-Rémi offraient à l'année la collecte hebdomadairement alors que les municipalités de Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Edouard, Saint-Jacques-le-Mineur et Saint-Patrice-de-Sherrington offraient la collecte une semaine sur deux du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et hebdomadairement le reste de l'année.

Suite à la déclaration de compétence de la MRC, les services de gestion des déchets est uniformisé sur l'ensemble du territoire. La collecte des déchets se fait aux deux semaines à l'année. Le bac sur roues avec prise européenne est obligatoire et une limite de deux bacs par unité d'occupation est fixée.

### 4.2.3 Gestion des matières organiques

La gestion des matières organiques est divisée en plusieurs catégories. On y effectue ainsi la collecte des résidus alimentaires de même que des collectes spéciales, par exemple, pour les feuilles mortes et les arbres de Noël.

## **MRC du Haut-Richelieu**

La MRC HR a mis en place différentes mesures afin d'améliorer la récupération des principales catégories de matières organiques.

### **Matières organiques (bac brun)**

En 2017, un projet pilote de collecte des matières organiques a débuté dans deux secteurs de la MRC du Haut-Richelieu, l'un en zone urbaine (Île-Sainte-Thérèse de Saint-Jean-sur-Richelieu) et l'autre en zone rurale (Mont-Saint-Grégoire).

En 2021, la collecte de matières organiques a été implantée dans l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, dans les maisons unifamiliales et les immeubles de 5 logements et moins. Les bacs bruns, appelés « BRUN'O Lebac », sont collectés chaque semaine d'avril à novembre et à toutes les deux semaines de décembre à mars.

### **Gazon et feuilles mortes**

L'herbicyclage et le feuillicyclage sont fortement encouragés auprès des citoyens afin d'enrichir le sol. Ils ont aussi la possibilité de disposer de ces résidus dans leur bac brun pour les matières organiques.

De 2007 à 2014, une journée de collecte de feuilles était planifiée à l'automne pour les territoires de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Venise-en-Québec. À compter de 2015, la collecte s'est étendue à toutes les municipalités assujetties à la compétence de la MRC HR. Depuis 2019, la date de collecte est la même pour l'ensemble des municipalités. Dès le début octobre, les sacs de feuilles ne sont pas collectés simultanément avec les ordures. Les feuilles ramassées lors de la collecte spéciale sont ensuite valorisées sur des terres agricoles.

### **Branches**

Les branches doivent être apportées dans les écocentres de Compo-Haut-Richelieu. Elles ne sont pas ramassées durant la collecte de porte en porte.

Les petites branches dont le diamètre fait moins d'un centimètre sont admises dans le bac brun de matières organiques.

### **Arbres de Noël**

Acceptés dans les écocentres de Compo-Haut-Richelieu, les arbres de Noël naturels sans décoration sont parfois aussi collectés par la municipalité (lieu de dépôt désigné ou à la porte). À Saint-Jean-sur-Richelieu, par exemple, on compte plus de 20 points de dépôt. Les sapins sont ensuite transportés vers les écocentres. En 2021, les municipalités d'Henryville, de Saint-Alexandre et de Saint-Jean-sur-Richelieu ont tenu des collectes.

## **MRC des Jardins-de-Napierville**

Dans la MRC des Jardins-de-Napierville, avant 2023, les municipalités géraient entièrement les services de collectes et les points de dépôts pour leurs citoyens respectifs, incluant les matières organiques.

Les municipalités de Saint-Michel, de Sainte-Clotilde, de Saint-Jacques-le-Mineur, de Napierville, de Saint-Bernard-de-Lacolle ainsi que la ville de Saint-Rémi ont mis en place, pour leurs citoyens, des collectes et des points de dépôts pour certaines matières putrescibles : branches, feuilles mortes, citrouilles et sapins de Noël.

Depuis 2018, en plus de la récupération des branches et des sapins de Noël, la ville de Saint-Rémi offre à ses citoyens, ainsi qu'aux citoyens des municipalités membres, un point de dépôt pour les matières végétales compostables, incluant les résidus de cuisine. Dès 2023, ce point de dépôt accueillera les résidus compostables de l'ensemble des citoyens du territoire de la MRC JDN. Les résidus de cuisine n'y seront cependant plus acceptés.

Depuis 2019, les municipalités de Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle ont chacune mis en place un point de collecte pour les feuilles. Elles sont ensuite récupérées par des agriculteurs.

Dès 2023, les citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville auront accès, selon les mêmes modalités que les citoyens du Haut-Richelieu, à l'ensemble des services offerts par Compo-Haut-Richelieu. Il s'agit entre autres de services de gestion de matières organiques, incluant la collecte de porte en porte en bacs bruns. Les citoyens de la MRC JDN auront également accès aux écocentres de Compo-Haut-Richelieu ainsi qu'à la collecte des feuilles mortes à l'automne. Les municipalités pourront, à leur discrétion, conserver leurs collectes de porte en porte pour diverses matières compostables.

#### **4.2.4 Gestion des boues municipales**

Les boues municipales comprennent les boues issues de stations d'épuration des eaux usées ainsi que celles vidangées des fosses septiques de résidences non reliées au réseau d'égouts d'une municipalité.

##### **Boues de stations d'épuration**

Les boues résultent du processus de traitement des eaux usées des résidences et des ICI. Si les édifices sont raccordés à un réseau d'égouts, le traitement est effectué par une station d'épuration municipale. Il s'agit habituellement de plusieurs étangs aérés assurant la biodégradation et l'élimination des pathogènes présents dans les eaux usées. Après plusieurs années de traitement, la partie solide est retirée des étangs, puis valorisée si sa qualité répond aux normes du MELCCFP. Pour les stations mécanisées, comme celles de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Mont-Saint-Grégoire, d'Henryville et de Noyan, les boues sont habituellement vidangées en continu.

Seules les municipalités de Clarenceville, Saint-Sébastien et de Sainte-Anne-de-Sabrevois, dans le MRC du Haut-Richelieu, n'ont aucune station d'épuration. Dans la MRC des Jardins-de-Napierville, les municipalités de Canton de Hemmingford, de Saint-Bernard-de-Lacolle et de Saint-Cyprien-de-Napierville ne sont pas desservies par une station d'épuration des eaux usées. Dans ces cas, l'entièreté des résidences doivent être raccordées à une fosse septique.

Une fois vidangées, les boues de stations d'épuration constituent un engrais précieux pour les sols; elles peuvent être recyclées par le compostage ou l'épandage. Cette dernière méthode, pratiquée sur les terres agricoles, est la norme pour les municipalités de la MRC HR et de la MRC JDN.

## **Boues de fosses septiques**

Lorsque les résidences ne sont pas raccordées à un réseau d'égouts, les eaux usées sont traitées dans des fosses septiques individuelles. Un règlement provincial oblige la vidange des fosses de résidences permanentes au moins à tous les deux ans. Pour les résidences saisonnières, l'intervalle permis est de quatre ans. La valorisation ou non des boues de fosses septiques relève des entreprises effectuant les vidanges de fosses septiques. Une liste des entreprises présentes sur le territoire est affichée au Tableau 15 avec les intervenants en GMR des deux MRC.

### **4.2.5 Gestion des encombrants et des résidus de CRD**

Une collecte d'encombrants non valorisables est effectuée mensuellement dans chacune des municipalités des deux MRC. Toutefois, les encombrants valorisables et les CRD doivent être apportés dans un écocentre.

#### **Écocentres**

Les résidus verts, les matières recyclables et les résidus domestiques dangereux sont acceptés gratuitement pour les citoyens des municipalités assujetties à la compétence de la MRC du Haut-Richelieu. Il en est de même pour les résidus de construction et de rénovation qui sont acceptés sans frais jusqu'à un certain quota. Des frais s'appliquent lorsque le quota est atteint.

Les entrepreneurs ont accès aux écocentres moyennant des frais à chaque visite.

Les matériaux de construction sont dirigés vers un site ayant l'obligation de trier et de récupérer minimalement 60 % des matières. Les résidus verts sont acheminés en vue de leur valorisation sur des terres agricoles.

#### **Collecte des gros encombrants métalliques sur appel**

Les citoyens des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu peuvent disposer de leurs gros encombrants de métal en téléphonant au service à la clientèle. La collecte s'effectue dans un délai d'une à deux semaines. En raison du manque de ressources humaines, ce service n'est toutefois pas offert pour l'instant sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

#### **Programme permanent de récupération des restes de peinture**

Un total de 22 lieux de dépôt est réparti sur le territoire dont les quatre écocentres de Compo-Haut-Richelieu, six dépôts au sein des municipalités de Clarenceville, Saint-Valentin, Napierville, Canton de Hemmingford, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice-de-Sherrington ainsi que plusieurs centres de rénovations.

Laurentide Re/source inc. assure le transport pour la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture) à partir de ces lieux. La localisation des points de dépôt dans les deux MRC est indiquée sur leur site, tel qu'indiqué au Tableau 14.

#### **Programme de récupération des ampoules fluorescentes compactes**

Quatorze lieux de dépôt sont à la disposition des citoyens via le programme RecycFluo, d'abord géré par la Fédération québécoise des municipalités puis, depuis 2012, par l'Association des producteurs responsables (APR).

Les citoyens ont accès aux points de dépôts du programme dans les quatre écocentres de Compo-Haut-Richelieu, des commerces et certains bâtiment municipaux. Ces points de dépôt sont affichés sur le site de RecycFluo indiqué au Tableau 14.

Par ailleurs, depuis 2014, les ICI peuvent utiliser le service à l'écocentre du secteur d'Iberville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

### **Programme de récupération des piles usées**

Des contenants de récupération sont disponibles pour les citoyens à plusieurs endroits via le programme Appel à Recycler, dont les quatre (4) écocentres de Compo-Haut-Richelieu. Plusieurs commerces, bâtiments municipaux et écoles offrent également ce service de récupération (voir le Tableau 14).

### **Programme de récupération du matériel électronique**

Depuis 2012, l'organisme agréé ARPE-Québec est responsable légalement de la récupération et du recyclage du matériel électronique. Onze (11) points de dépôts sont présents sur le territoire du PCGMR, soit les quatre (4) écocentres (secteurs Iberville et Saint-Luc, Lacolle et Saint-Rémi) ainsi que quatre (4) commerces de matériel électronique situés à Saint-Jean-sur-Richelieu : Best Buy, Bureau en gros, Carrefour Richelieu (électrobac) et Ordimatique. Les municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Patrice-de-Sherrington offrent également des points de dépôts pour leurs citoyens.

Les ICI peuvent utiliser le service à l'écocentre du secteur d'Iberville de Saint-Jean-sur-Richelieu depuis 2014.

Les autres points de dépôt sont affichés sur le site Internet de l'OGD indiqué au Tableau 14

### **Programme de gestion des pneus**

Les écocentres de Compo-Haut-Richelieu sont des sites de récupération pour les pneus destinés à la valorisation énergétique du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage géré par RECYC-QUÉBEC.

## **4.2.6 Autres programmes de gestion des deux MRC**

D'autres services en gestion des matières résiduelles sont également offerts dans les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville.

### **Réduction à la source**

Les initiatives de réduction à la source concernent entre autres les MRC, de petites entreprises de même que le milieu scolaire.

### **Guide de gestion des matières résiduelles**

Distribué à tous les ménages des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, le « Guide de gestion des matières résiduelles », qui inclut le calendrier de collectes, contient 20 pages d'informations pour une gestion efficace des matières résiduelles. Après une première parution en 1997, le Guide est revenu en 2021 pour accompagner l'optimisation des collectes de matières recyclables et de déchets ainsi que l'implantation de la collecte des matières organiques.

Un Guide de gestion des matières résiduelles a également été distribué en décembre 2022 sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville afin d'accompagner les citoyens dans la mise en place des nouveaux services. Ce document de 20 pages comprenait notamment des informations sur la collecte des déchets, la collecte mensuelle des gros rebuts non valorisables, la collectes des matières recyclables, la collecte des matières organiques, la réduction des déchets ainsi qu'un calendrier détachable

### Campagne de sensibilisation *Réduire, c'est agir!*

Depuis 2019, dans la MRC du Haut-Richelieu le thème de la réduction des déchets est mis de l'avant de multiples façons : conférences, développement d'une page web dédiée, publicités dans les hebdomadaires et publications sur les réseaux sociaux. Les sujets abordés sont l'herbicyclage, le compostage domestique, le gaspillage alimentaire, le « zéro déchet », les matières recyclables et organiques.

### Programmes de subvention

Des municipalités des deux MRC ont mis sur pied des programmes de subvention pour l'achat de produits permettant de diminuer la production de matières résiduelles

**Tableau 16: Programmes municipaux de réduction à la source**

Municipalités	Produits subventionnés	Nombre de subventions octroyées en 2021
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>		
Henryville	Couches lavables	5
Mont-Saint-Grégoire	Couches lavables	5
	Produits d'hygiène féminine	2
Saint-Alexandre	Couches lavables	2
Saint-Blaise-sur-Richelieu	Couches lavables	0
	Produits d'hygiène	0
	Composteurs domestiques	0
Saint-Jean-sur-Richelieu	Couches lavables	57
	Produits d'hygiène féminine et produits d'incontinence	120
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Couches lavables	1
Saint-Sébastien	Produits d'hygiène personnelle	3
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Couches lavables	1
Venise-en-Québec	Couches lavables	0
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>		

Municipalités	Produits subventionnés	Nombre de subventions octroyées en 2021
Saint-Michel	Couches lavables	5
Saint-Jacques-le-Mineur	Couches lavables	3
Napierville	Couches lavables	7
Sainte-Clotilde	Couches lavables	3
	Lames déchiqueteuses	0
Saint-Patrice-de-Sherrington	Couches lavables	3
Saint-Cyprien-de-Napierville	Couches lavables	1
Saint-Bernard-de-Lacolle	Couches lavables	3
Canton de Hemmingford	Couches lavables	2
Saint-Rémi	Couches lavables	17

## Réemploi

La MRC du Haut-Richelieu a pris plusieurs initiatives afin de soutenir les diverses activités de réemploi sur son territoire.

### Vente de garage à grande échelle sans permis dans la MRC HR

Durant les longs weekends de la Journée nationale des Patriotes en mai et de la Fête du Travail en septembre, les citoyens de plusieurs municipalités ont le droit de tenir une vente de garage sans permis. C'est l'occasion pour eux d'acquérir quelques dollars en échange d'un article qui connaîtra une deuxième vie dans une autre maison, plutôt que de finir dans le bac de déchets.

### Collecte de vélos dans les écocentres de la MRC HR pour dons aux organismes

Les vélos recueillis dans les écocentres de Compo-Haut-Richelieu sont remis à des organismes :

- Cyclo Nord-Sud qui récupère les vélos inutilisés et les expédie aux communautés défavorisées de pays défavorisés (Mali, Salvador, Cuba, Haïti) afin qu'ils servent d'outils de développement;
- Carrefour Jeunesse Emploi qui utilise les vélos dans le cadre de sa formation « Réso Vélos » sur la mécanique de vélos, lesquels sont ensuite revendus à moindre coût ou donnés.

### 4.3 Coûts prévus des services en GMR de la MRC HR et de MRC JDN en 2023

Les deux MRC prévoient assumer les coûts suivants, en 2023, pour les services de collecte, de transport, de transfert et de traitement des déchets, des matières recyclables et des matières organiques. Ces coûts incluent également la gestion des écocentres, les communications et l'administration.

**Tableau 17: Coûts des services de GMR des deux MRC**

MRC	Coûts prévus des services de GMR en 2023
MRC du Haut-Richelieu	16 747 767 \$
MRC des Jardins-de-Napierville	4 719 164 \$
<b>TOTAL DES 2 MRC</b>	<b>21 466 930 \$</b>

## 5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'ANNEXE 3.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés pour réaliser cette section du PCGMR. L'année de référence choisie pour les deux MRC est 2021. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la section 5.5 et au [Tableau 36](#). Il importe de souligner que l'inventaire des matières résiduelles d'un PGMR donne un ordre de grandeur des quantités de matières générées, récupérées et éliminées. Ainsi, une certaine marge d'erreur doit être admise, en particulier lorsqu'il s'agit d'estimations produites pour l'Outil d'inventaire des matières résiduelles.

### 5.2 Bilan global de l'inventaire

Pour ce projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR), un inventaire des matières résiduelles distinct est réalisé pour chaque MRC.

#### 5.2.1 MRC du Haut-Richelieu

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD de la MRC HR.

##### Portrait de 2021

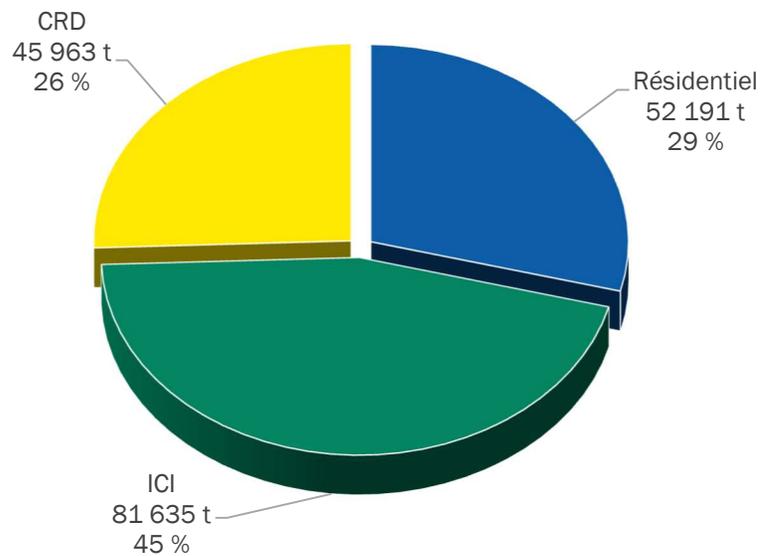
Le Tableau 18 et la Figure 10 montrent l'importance du secteur des résidus des ICI dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Par ailleurs, de façon globale, 51 % des matières générées ont été recyclées en 2021.

**Tableau 18 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2021) – sans les boues**

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	31 661 t	20 529 t	52 191 t	61 %	166
ICI	46 110 t	35 525 t	81 635 t	56 %	287
CRD*	13 372 t	27 603 t	45 963 t	29 %	223
<b>TOTAL</b>	<b>91 143 t</b>	<b>83 657 t</b>	<b>179 789 t</b>	<b>51 %</b>	<b>676</b>

\* Dans le secteur CRD, il y a 4 988 t de rejets de centres de tri de CRD qui sont utilisées comme matériaux de recouvrement dans les lieux d'enfouissement, donc qui ne sont considérées ni comme récupérées, ni comme éliminées.

La Figure 10 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, ne représente que 29 % des quantités de matières générées. Les boues municipales ne figurent pas dans ces quantités.



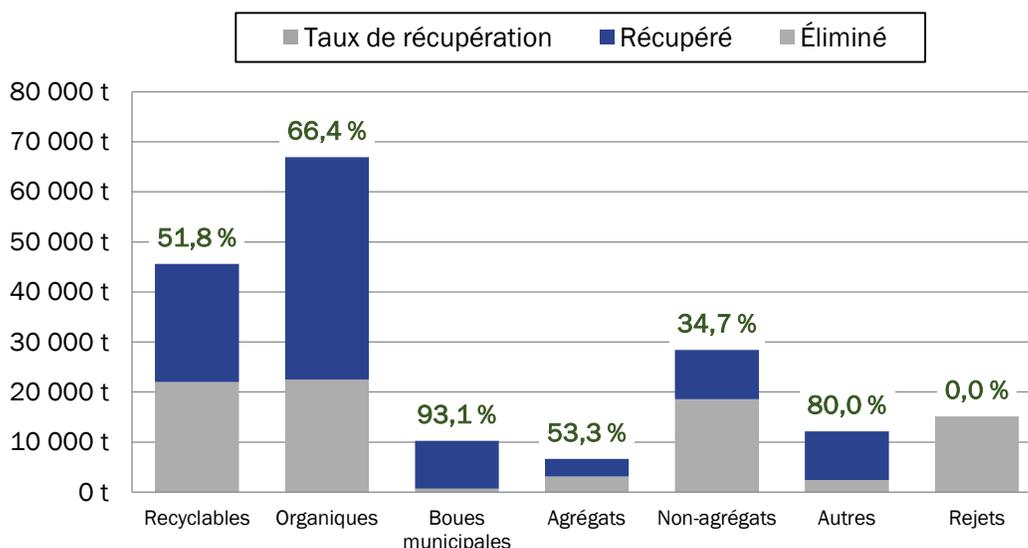
**Figure 10 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC HR (2021) – sans les boues**

Le Tableau 19 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Ces données, pour les trois secteurs, relèvent autant des données de collecte de la MRC HR que des estimations réalisées grâce à l’Outil d’inventaire des matières résiduelles.

Tableau 19 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu (2021)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	Usages en lieu d'enfouissement		
Papier et Carton	17 913 t	11 533 t	n/a	29 447 t	61 %
Métal	1 408 t	1 766 t	n/a	3 174 t	44 %
Plastique	2 019 t	6 608 t	n/a	8 627 t	23 %
Verre	2 290 t	2 070 t	n/a	4 360 t	53 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>23 630 t</b>	<b>21 977 t</b>	<b>n/a</b>	<b>45 607 t</b>	<b>52 %</b>
Résidus et boues agroalimentaires	32 323 t	615 t	n/a	32 938 t	98 %
Résidus verts	9 257 t	1 177 t	n/a	10 435 t	89 %
Résidus alimentaires	1 686 t	14 376 t	n/a	16 062 t	10 %
Autres résidus organiques	1 175 t	6 340 t	n/a	7 516 t	16 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>44 442 t</b>	<b>22 508 t</b>	<b>n/a</b>	<b>66 950 t</b>	<b>66 %</b>
Agrégats	3 529 t	3 091 t	n/a	6 620 t	53 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	9 843 t	18 544 t	n/a	28 387 t	35 %
Rejets de centres de tri CRD	n/a	5 968 t	4 988 t	10 957 t	S.O.
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>13 372 t</b>	<b>27 603 t</b>	<b>4 988 t</b>	<b>45 963 t</b>	<b>29 %</b>
RDD	172 t	328 t	n/a	500 t	34 %
Encombrants	2 770 t	429 t	n/a	3 199 t	87 %
Autres résidus	6 757 t	10 812 t	n/a	17 569 t	38 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>91 143 t</b>	<b>83 657 t</b>	<b>n/a</b>	<b>179 789 t</b>	<b>51 %</b>
Boues municipales	9 505 t mh	703 t mh	n/a	10 208 t mh	93 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>100 648 t</b>	<b>84 361 t</b>	<b>n/a</b>	<b>189 997 t</b>	<b>53 %</b>

La Figure 11 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières. Le taux de recyclage des matières organiques paraît élevé en considérant que c'est au début de 2021 que la MRC HR a implanté la collecte en bacs bruns. Il faut toutefois noter que le taux de recyclage des matières organiques de 66 % comprend les ICI, notamment l'industrie agroalimentaire dont le taux de récupération des matières organiques est très élevé.



\* Il y a en plus 4 988 t de rejets des centres de tri de CRD qui sont utilisées comme matériaux de recouvrement dans des lieux d'enfouissement, donc qui ne sont considérées ni comme récupérées, ni comme éliminées.

**Figure 11 : Estimation des matières résiduelles de la MRC HR générées, récupérées et éliminées**

### Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC du Haut-Richelieu, cet exercice est réalisé autant pour les quantités générées, récupérées et éliminées.

### Génération des matières résiduelles

Le Tableau 20 illustre la stabilité des quantités générées par le secteur résidentiel (incluant les boues municipales), qui ont même fléchi légèrement entre 2012 et 2021. En revanche, les matières générées par le secteur des ICI ont connu une croissance importante durant cet intervalle de neuf ans. Enfin, d'après l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, les quantités de résidus de CRD générées aurait reculé de façon importante. Toutefois, cette réduction est due à un changement de la méthodologie de calcul. Dans la version 2022 de l'Outil, les agrégats des travaux routiers ne sont plus pris en compte, ce qui réduit significativement l'estimation des quantités générées et récupérées.

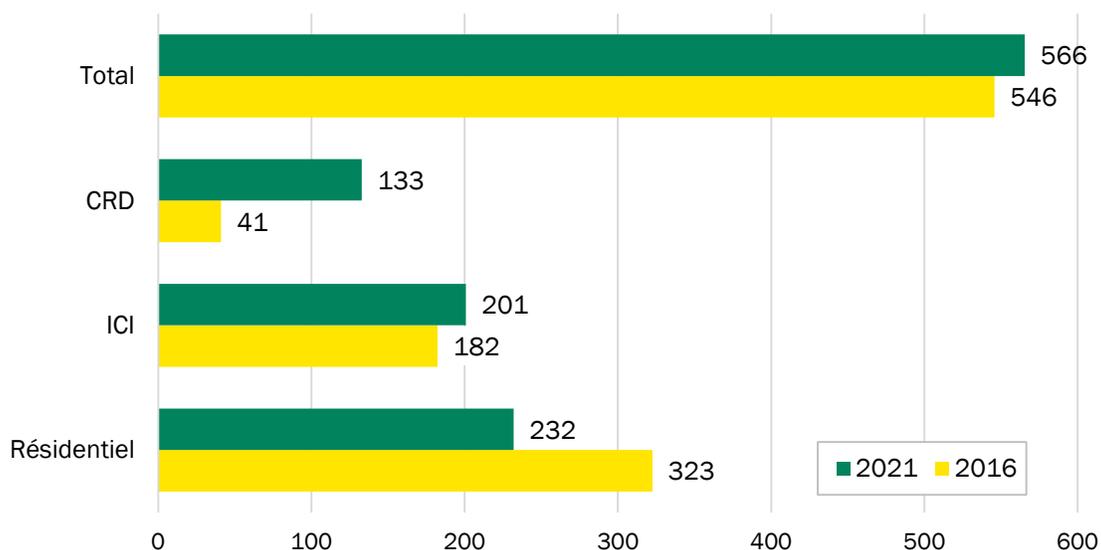
**Tableau 20 : Génération de matières résiduelles en 2012 et 2021**

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2012	63 360 t	66 064 t	58 328 t	187 752 t
2021	62 399 t	81 635 t	45 963 t	189 997 t
Écart (t)	-961 t	15 571 t	-12 365 t	2 245 t

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
Écart (%)	-2 %	24 %	-21 %	1 %

### Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCCFP, pour l'intervalle de 2016 à 2021, reflètent une certaine constance dans les quantités éliminées par habitant par les secteurs résidentiels, des ICI et des résidus de CRD de la MRC du Haut-Richelieu. Le détail par secteur illustre toutefois une réduction importante des quantités éliminées par le secteur résidentiel, tandis que les quantités de résidus de CRD éliminés auraient cru de façon importante. Il importe de souligner que les données du MELCCFP ne comprennent pas les boues municipales, ni les rejets des centres de tri des matières recyclables, des centres de compostage et des centres de tri des résidus de CRD.



**Figure 12 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC HR (en kg par habitant)**

La Figure 13 et le Tableau 21, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les données du MELCCFP, et ce, depuis 2015. Globalement, la MRC semble avoir atteint un point tournant en 2021 avec une chute importante des quantités éliminées après une croissance constante de 2016 à 2020. L'amélioration de la performance en 2021 correspond à l'introduction de la collecte de porte en porte des matières organiques.

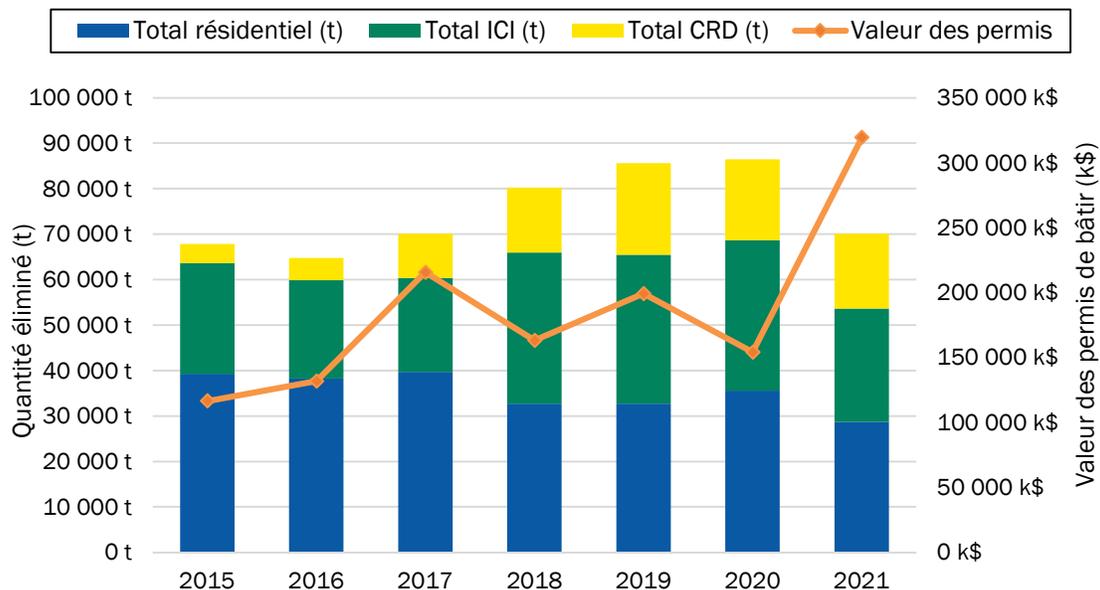


Figure 13 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de la MRC HR

Source : MELCCFP et ISQ

Tableau 21 : Historique d'élimination de la MRC HR

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2015	39 308 t	24 352 t	4 186 t	67 846 t
2016	38 269 t	21 621 t	4 857 t	64 747 t
2017	39 732 t	20 643 t	9 687 t	70 062 t
2018	32 729 t	33 221 t	14 310 t	80 260 t
2019	32 724 t	32 774 t	20 111 t	85 609 t
2020	35 582 t	33 106 t	17 784 t	86 472 t
2021	28 722 t	24 882 t	16 462 t	70 066 t

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année.

### Récupération des matières résiduelles

Le [Tableau 22](#) compare la performance en récupération de la MRC HR aux objectifs de la PQGMR mis de l'avant pour les plans d'action 2011-2015 et 2019-2024. Pour ce dernier plan d'action, l'échéance pour l'atteinte des cibles de récupération est l'année 2023. Par ailleurs, le positionnement de la MRC HR par rapport aux objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) est présenté à la section 6.3.

Tableau 22 : Taux de mise en valeur de la MRC HR comparés aux objectifs de la PQMR

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2012	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2021
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	51 %	75 %	52 %
Matière organique putrescible*	60 %	13 %	60 %	36 %
Boues municipales	n/a	68 %	60 %	93 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	29 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70 %	53 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70 %	35 %

\*En excluant les résidus et boues agroalimentaires.

Comme le prévoit le Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR, la matière organique considérée en vue de l'objectif de 60 % du Plan d'action 2019-2024 ne comprend pas les boues agroalimentaires. Quant aux résidus de CRD, l'apparent déclin dans leur récupération, entre 2012 et 2021, n'est pas dû à une performance moindre de la MRC, mais à un changement dans la méthodologie de calcul. En effet, les agrégats des grands chantiers routiers, dont le taux de récupération est très élevé, ne sont plus comptabilisés dans les résidus de CRD du PGMR car leur gestion ne relève pas des organismes municipaux.

### 5.2.2 MRC des Jardins-de-Napierville

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD. Les renseignements qui alimentent le bilan proviennent des données de collecte, mais aussi des estimations de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles.

#### Portrait de 2021

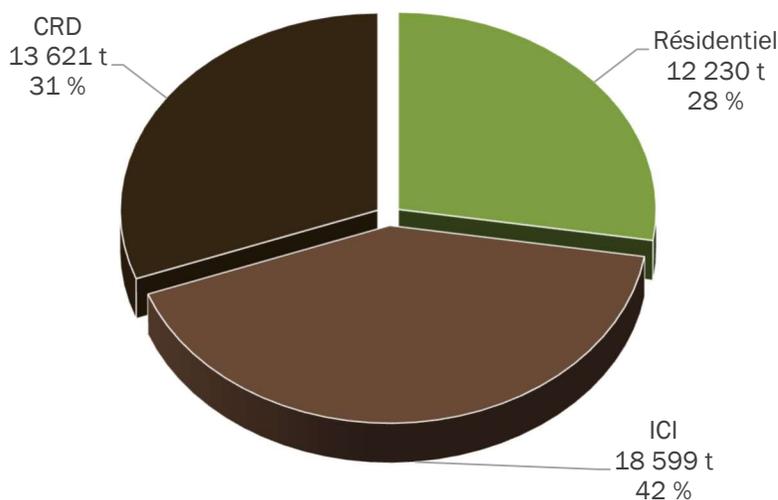
Le Tableau 23 et la Figure 10 montrent l'importance du secteur des résidus des ICI dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC JDN.

**Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2021) – sans les boues**

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	4 755 t	7 475 t	12 230 t	39 %	237
ICI	8 798 t	9 801 t	18 599 t	47 %	311
CRD*	3 963 t	8 180 t	13 621 t	29 %	259
<b>TOTAL</b>	<b>17 515 t</b>	<b>25 456 t</b>	<b>44 450 t</b>	<b>39 %</b>	<b>807</b>

\* Dans le secteur CRD, il y a 1 478 t de rejets de centres de tri de CRD qui sont utilisées comme matériaux de recouvrement dans les lieux lieu d'enfouissement, donc qui ne sont considérées ni comme récupérées, ni comme éliminées.

La Figure 14 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la MRC JDN en termes de quantités de matières résiduelles générées. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, ne représente que 28 % des quantités générées. Il faut noter que ces quantités n'incluent pas les boues municipales.



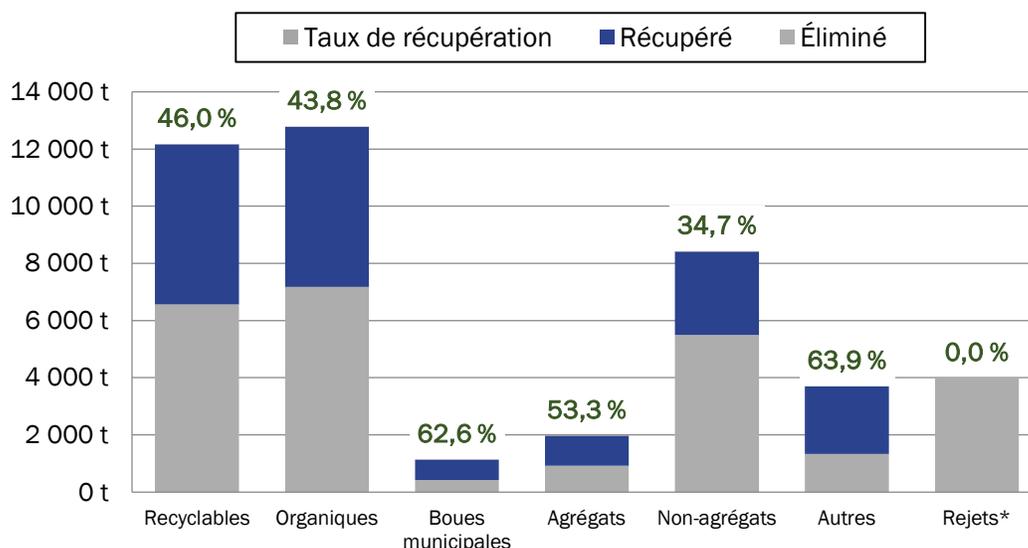
**Figure 14 : Répartition de la génération des matières résiduelles de la MRC JDN (2021) – sans les boues**

Le **Tableau 24** précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Du côté des matières organiques, la plus grande partie de la récupération relève des résidus et boues agroalimentaires, d'autant plus que la collecte de porte en porte des matières organiques n'était pas encore implantée dans les municipalités de la MRC JDN en 2021. En incluant les boues municipales, la MRC JDN récupère 40 % des matières générées pour les trois secteurs, c'est-à-dire le résidentiel, les ICI et les résidus de CRD.

Tableau 24 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC JDN (2021)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	Usages en lieu d'enfouis- sement		
Papier et Carton	4 167 t	3 411 t	n/a	7 578 t	55 %
Métal	386 t	536 t	n/a	923 t	42 %
Plastique	511 t	2 056 t	n/a	2 567 t	20 %
Verre	533 t	562 t	n/a	1 094 t	49 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>5 597 t</b>	<b>6 565 t</b>	<b>n/a</b>	<b>12 162 t</b>	<b>46 %</b>
Résidus et boues agroalimentaires	5 490 t	191 t	n/a	5 680 t	97 %
Résidus verts	66 t	1 514 t	n/a	1 580 t	4 %
Résidus alimentaires	41 t	3 736 t	n/a	3 777 t	1 %
Autres résidus organiques	0 t	1 739 t	n/a	1 739 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>5 597 t</b>	<b>7 180 t</b>	<b>n/a</b>	<b>12 776 t</b>	<b>44 %</b>
Agrégats	1 046 t	916 t	n/a	1 962 t	53 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	2 917 t	5 495 t	n/a	8 412 t	35 %
Rejets de centres de tri CRD	n/a	1 769 t	1 478 t	3 247 t	S.O.
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>3 963 t</b>	<b>8 180 t</b>	<b>1 478 t</b>	<b>13 621 t</b>	<b>29 %</b>
RDD	33 t	119 t	n/a	153 t	22 %
Encombrants	693 t	156 t	n/a	849 t	82 %
Autres résidus	1 633 t	3 256 t	n/a	4 888 t	33 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>17 515 t</b>	<b>25 456 t</b>	<b>n/a</b>	<b>44 450 t</b>	<b>39 %</b>
Boues municipales	706 t mh	421 t mh	n/a	1 127 t mh	63 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>18 221 t</b>	<b>25 878 t</b>	<b>n/a</b>	<b>45 577 t</b>	<b>40 %</b>

La Figure 15 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières. Il s'agit de la performance agglomérée en récupération pour le secteur résidentiel, incluant les boues municipales, les ICI et les résidus de CRD. Ces derniers sont divisés en agrégats (briques, béton, asphalte) et en non-agrégats (bois, gypse, bardeaux, etc.).



\* Il y a en plus 1 478 t de rejets des centres de tri de CRD qui sont utilisées comme recouvrement dans les lieux d'enfouissement; ces rejets ne sont pas considérés comme récupérés, ni éliminés.

**Figure 15 : Estimation des matières résiduelles de la MRC JDN générées, récupérées et éliminées**

### Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC des Jardins-de-Napierville, cela permet de mettre en lumière les données de GMR de l'année 2021 avec celles de 2013.

### Génération des matières résiduelles

Le **Tableau 25** illustre, pour la MRC des Jardins-de-Napierville, l'augmentation des quantités générées pour les secteurs résidentiel et des ICI entre 2013 et 2021. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par la croissance démographique soutenue de la MRC JDN. En revanche, en raison du changement de la méthodologie de calcul de l'Outil, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) a présenté une diminution de la quantité de matières générées durant cet intervalle.

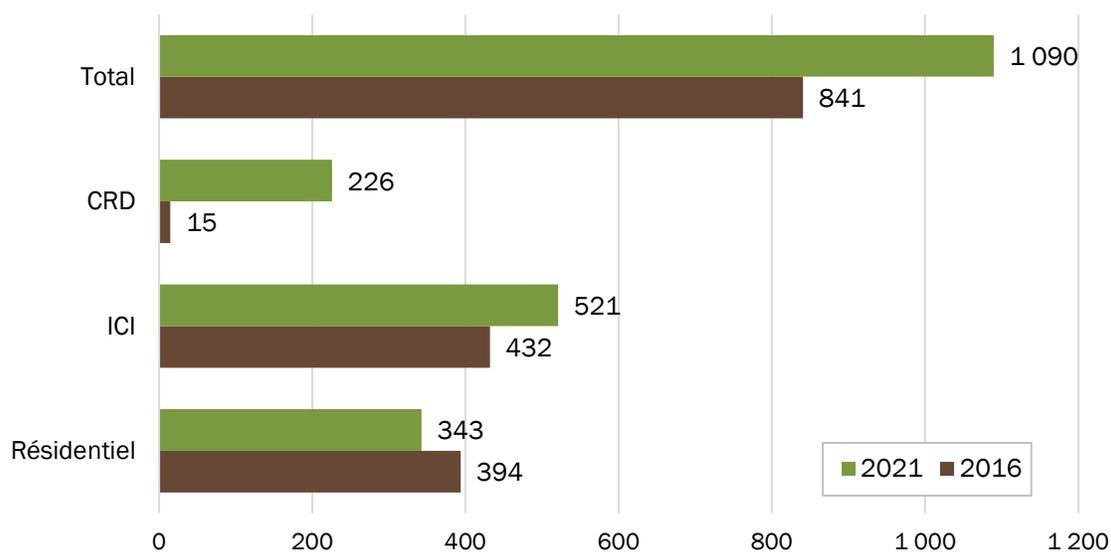
**Tableau 25 : Génération de matières résiduelles de la MRC JDN en 2013 et 2021**

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2013	10 054 t	15 635 t	14 850 t	40 539 t
2021	13 357 t	18 599 t	13 621 t	45 577 t
Écart (t)	3 303 t	2 964 t	-1 229 t	5 038 t
Écart (%)	33 %	19 %	-8 %	12 %

## Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCCFP permettent de comparer la performance de la MRC des Jardins-de-Napierville sur une période de plusieurs années. Ainsi, entre 2016 et 2021, les secteurs des ICI et des résidus de CRD de la MRC JDN ont éliminé davantage de matières résiduelles, par habitant. En revanche, la quantité de déchets éliminés par habitant, pour le secteur résidentiel, a reculé pendant cet intervalle de cinq ans.

Précisons que les données d'élimination du MELCCFP n'incluent pas les boues municipales, ni les rejets des centres de tri des matières recyclables, des centres de compostage et des centres de tri des résidus de CRD.



**Figure 16 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC JDN (en kg par habitant)**

La Figure 17 et le Tableau 26, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les données du MELCCFP, et ce, depuis 2015. Globalement, les quantités éliminées ont tendance à augmenter à chaque année, bien que l'année 2021 marque un léger déclin.

Il importe de souligner que les données du MELCCFP, par habitant, sont fondées sur la population permanente d'une MRC. Dans le cas de la MRC des Jardins-de-Napierville, qui accueille un grand nombre de travailleurs saisonniers, cela engendre une quantité plus importante de matières résiduelles éliminées par habitant.

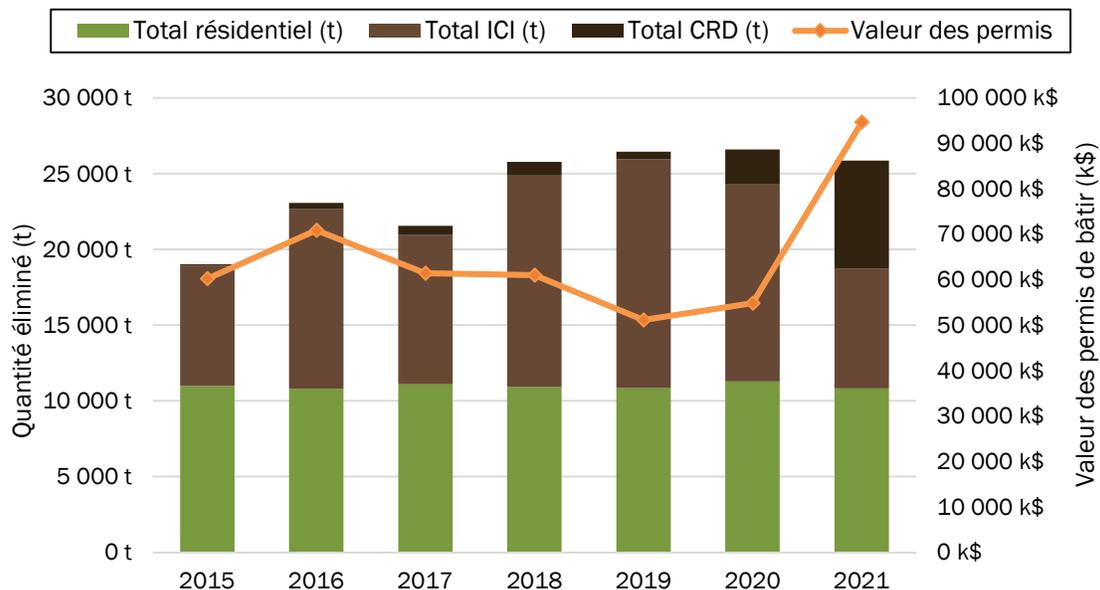


Figure 17 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de la MRC JDN

Source : MELCCFP et ISQ

Tableau 26 : Historique d'élimination de la MRC JDN

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2015	10 994 t	7 922 t	96 t	19 012 t
2016	10 806 t	11 860 t	406 t	23 072 t
2017	11 091 t	9 850 t	611 t	21 552 t
2018	10 921 t	13 940 t	908 t	25 769 t
2019	10 843 t	15 087 t	503 t	26 433 t
2020	11 274 t	12 996 t	2 312 t	26 582 t
2021	10 814 t	7 921 t	7 127 t	25 862 t

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération. Selon les catégories de matières, les données disponibles et les estimations, la performance de la MRC des Jardins-de-Napierville a progressé ou reculé.

### Récupération des matières résiduelles

Le [Tableau 27](#) compare la performance en récupération de la MRC JDN aux objectifs des plans d'action 2011-2015 et 2019-2024 de la PQGMR. Il faut noter que les matières organiques considérées pour les fins de la cible de 60 % de récupération comprennent seulement les résidus alimentaires, les résidus verts et les boues municipales (à l'exclusion des boues agroalimentaires). Par ailleurs, le positionnement de la MRC JDN par rapport aux objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) est présenté à la section 6.3.

En outre, l'apparent déclin dans la récupération des résidus de CRD est dû à un changement méthodologique, En effet, les agrégats des grands chantiers de construction ne sont plus comptabilisés dans l'Outil d'inventaire des matières résiduelles. Vu le taux de récupération très élevé du béton et de l'asphalte de ces chantiers, cela entraîne une apparente diminution drastique de la performance en récupération des résidus de CRD.

**Tableau 27 : Taux de mise en valeur de la MRC JDN comparés aux objectifs de la PQGMR**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2021
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	48 %	75 %	46 %
Matière organique putrescible*	60 %	0 %	60 %	2 %
Boues municipales	n/a	0 %	60 %	63 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	29 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70 %	53 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70 %	35 %

\*En excluant les Résidus et boues agroalimentaires.

Pour l'atteinte des cibles de récupération du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR, un effort supplémentaire sera requis de la part des différents secteurs de la MRC des Jardins-de-Napierville. Le Plan d'action de ce PGMR a pour but de mettre en place des moyens pour atteindre les cibles de la PQGMR et de la SVMO, en tenant toutefois compte de la réalité de la MRC.

### 5.3 Secteur résidentiel

Ce volet de l'inventaire des matières résiduelles présente la performance du secteur résidentiel de chacune des MRC.

#### 5.3.1 MRC du Haut-Richelieu

Le secteur résidentiel relève de la gestion de la MRC HR et de ses municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies par Compo-Haut-Richelieu, ainsi que celles des écocentres, permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées.

#### Résultats de l'inventaire

Le [Tableau 28](#) présente les diverses matières du secteur résidentiel et leurs quantités. De façon globale, les ménages de la MRC du Haut-Richelieu ont valorisé 61 % des matières résiduelles générées, en excluant les boues municipales.

**Tableau 28 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel de la MRC HR en 2021**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	6 664 t	2 648 t	9 312 t	72 %
Métal	415 t	555 t	969 t	43 %
Plastique	1 047 t	2 043 t	3 089 t	34 %
Verre	1 747 t	706 t	2 454 t	71 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>9 873 t</b>	<b>5 952 t</b>	<b>15 824 t</b>	<b>62 %</b>
Résidus verts	9 257 t	1 t	9 258 t	100 %
Résidus alimentaires	1 686 t	6 187 t	7 873 t	21 %
Autres résidus organiques	1 175 t	4 639 t	5 814 t	20 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>12 119 t</b>	<b>10 826 t</b>	<b>22 945 t</b>	<b>53 %</b>
Véhicules hors d'usage	5 795 t	0 t	5 795 t	100 %
Textiles	933 t	958 t	1 891 t	49 %
Rejets centre de tri	0 t	1 475 t	1 475 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	409 t	409 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	172 t	328 t	500 t	34 %
Encombrants métalliques	2 770 t	202 t	2 972 t	93 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	227 t	227 t	0 %
Balayures de rue	n.d.	n.d.	n.d.	S.O.
Résidus ultimes	0 t	152 t	152 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>31 661 t</b>	<b>20 529 t</b>	<b>52 191 t</b>	<b>61 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	9 003 t mh	0 t mh	9 003 t mh	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	501 t mh	703 t mh	1 205 t mh	42 %
<b>TOTAL boues</b>	<b>9 505 t mh</b>	<b>703 t mh</b>	<b>10 208 t mh</b>	<b>93 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>41 166 t mh</b>	<b>21 233 t mh</b>	<b>62 399 t mh</b>	<b>66 %</b>

La Figure 18, ci-dessous, montre les catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel de la MRC HR, comme les matières organiques, les matières recyclables et les boues municipales.

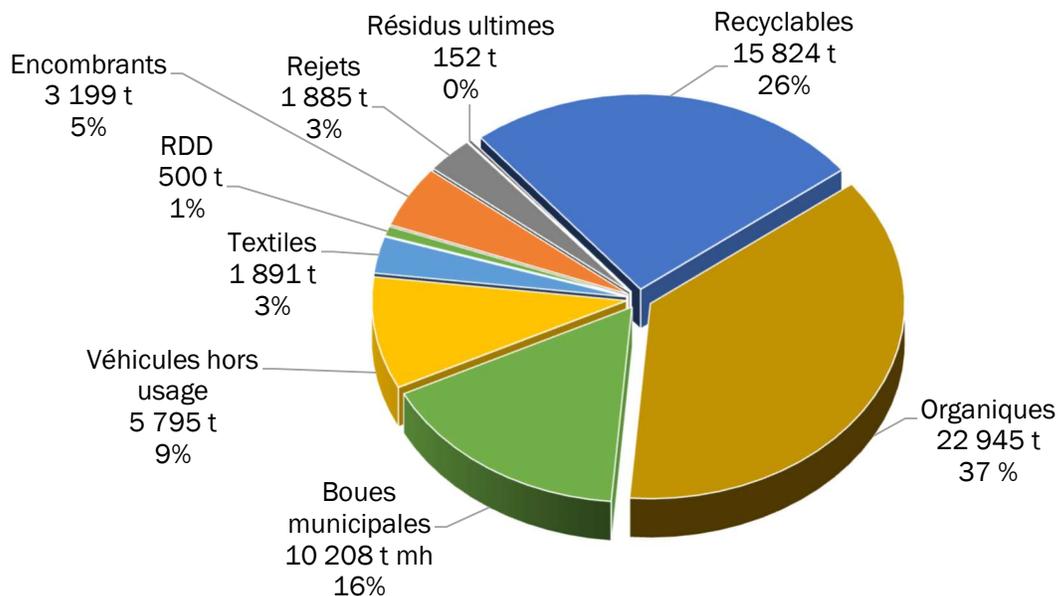


Figure 18: Importance des matières dans les quantités générées

De plus, le **Tableau 29** illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières dont la prise en compte est facultative dans l'inventaire des matières résiduelles. En effet, les pneus usés et les contenants consignés ne relèvent pas de la gestion des MRC et des municipalités.

**Tableau 29 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel de la MRC HR: pneus et contenants consignés**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Pneus</b>	<b>1 963 t</b>	<b>0 t</b>	<b>1 963 t</b>	<b>100 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>642 t</b>	<b>425 t</b>	<b>1 067 t</b>	<b>60 %</b>
Aluminium	283 t	126 t	409 t	69 %
Plastique	61 t	47 t	109 t	57 %
Verre	298 t	251 t	549 t	54 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la **Figure 19** montre des taux de récupération appréciables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel en 2021, un taux global de récupération des matières recyclables présentant un retard d'environ 12 % par rapport à la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

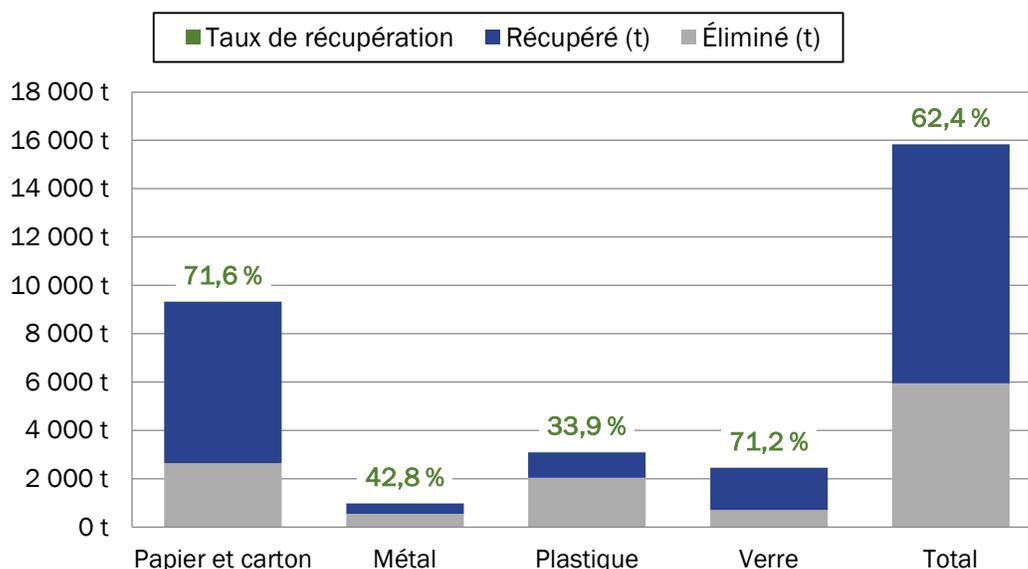


Figure 19 : Matières recyclables du secteur résidentiel de la MRC HR

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées, dans la MRC HR, par la collecte de porte en porte ainsi que par l'apport volontaire.

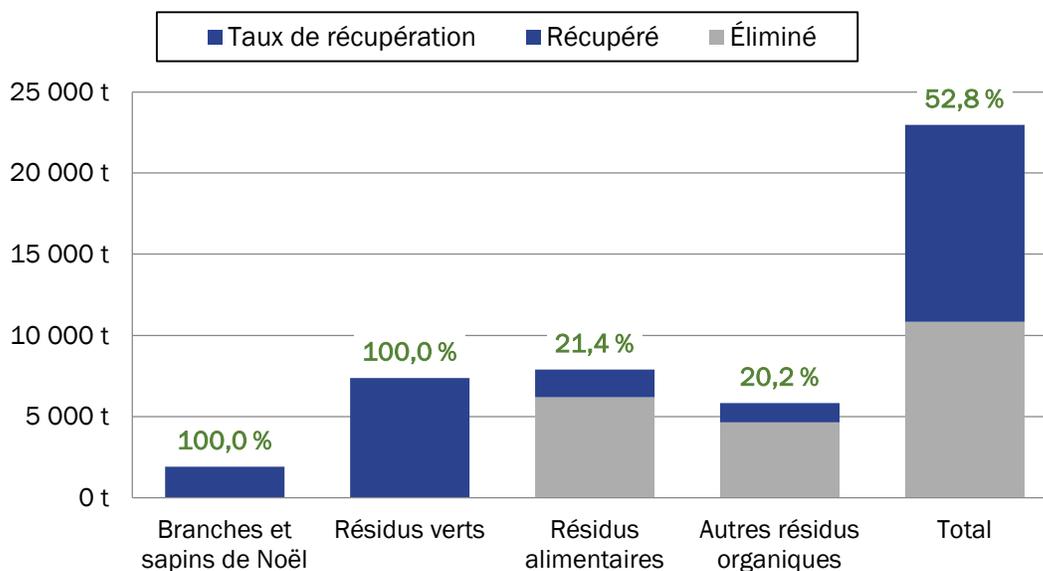


Figure 20 : Matières organiques du secteur résidentiel de la MRC HR

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration des eaux usées, leur recyclage est bien établi. En effet, les boues vidangées durant l'année 2021, notamment de la station de Saint-Jean-sur-Richelieu, présentent un taux de recyclage de 100%.

Quant aux boues de fosses septiques, les données des entreprises de vidange, concernant leur valorisation ou non, ne sont pas disponibles. Ainsi, leur taux de recyclage est établi selon la moyenne québécoise pour le recyclage des boues, soit 41,6 %.

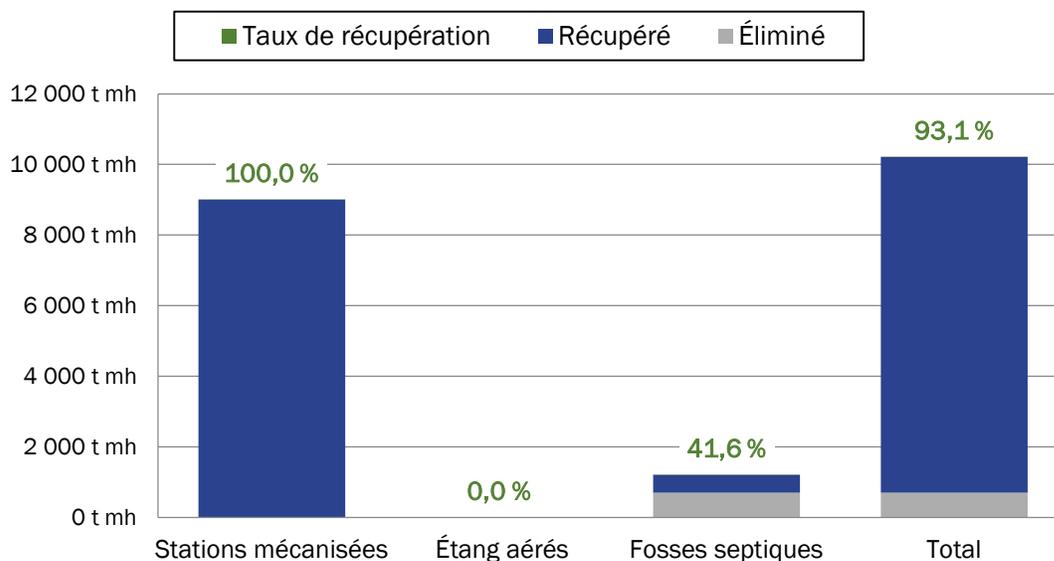


Figure 21 : Répartition des boues municipales de la MRC HR

La performance globale du secteur résidentiel de la MRC HR paraît encourageante, puisque les quantités éliminées diminuent à chaque année. Par ailleurs, les initiatives en cours, comme la consolidation de la collecte des matières organiques en bacs bruns, devraient permettre à la MRC de maintenir le secteur résidentiel sur cette lancée.

### 5.3.2 MRC des Jardins-de-Napierville

Les matières résiduelles du secteur résidentiel relève de la gestion de la MRC des Jardins-de-Napierville et de ses municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies par ces dernières permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées en 2021.

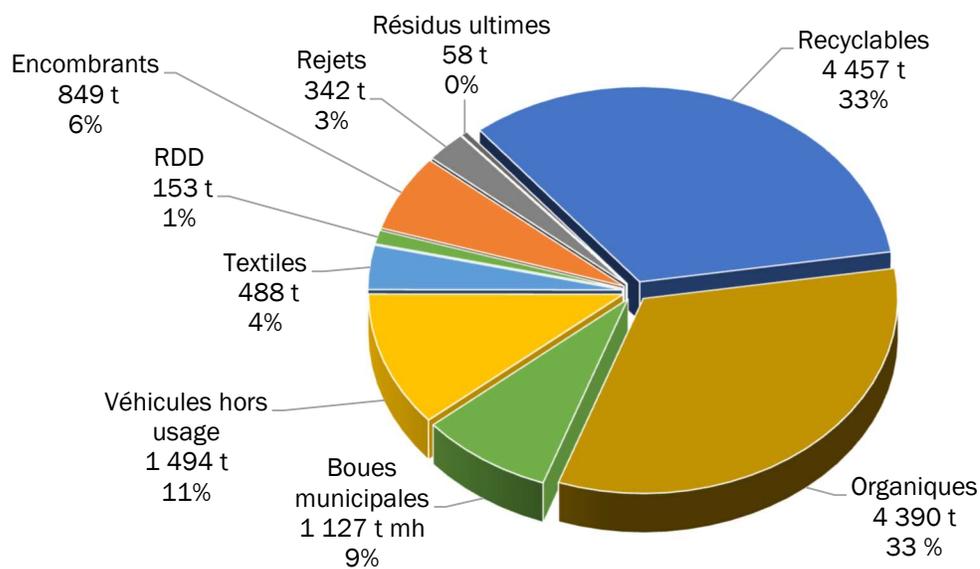
#### Résultats de l'inventaire

Le [Tableau 30](#) présente les diverses matières du secteur résidentiel et leurs quantités. De façon globale, les ménages de la MRC des Jardins-de-Napierville ont valorisé 63 % des quantités générées, en excluant les boues municipales.

**Tableau 30 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel de la MRC JDN en 2021**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	1 545 t	964 t	2 509 t	62 %
Métal	96 t	202 t	298 t	32 %
Plastique	243 t	744 t	987 t	25 %
Verre	405 t	257 t	662 t	61 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>2 289 t</b>	<b>2 168 t</b>	<b>4 457 t</b>	<b>51 %</b>
Résidus verts	66 t	1 226 t	1 293 t	5 %
Résidus alimentaires	41 t	1 733 t	1 774 t	2 %
Autres résidus organiques	0 t	1 323 t	1 323 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>107 t</b>	<b>4 283 t</b>	<b>4 390 t</b>	<b>2 %</b>
Véhicules hors d'usage	1 494 t	0 t	1 494 t	100 %
Textiles	138 t	349 t	488 t	28 %
Rejets centre de tri	0 t	342 t	342 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	0 t	0 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	33 t	119 t	153 t	22 %
Encombrants métalliques	693 t	73 t	766 t	90 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	83 t	83 t	0 %
Balayures de rue	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus ultimes	0 t	58 t	58 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>4 755 t</b>	<b>7 475 t</b>	<b>12 230 t</b>	<b>39 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	405 t mh	0 t mh	405 t mh	100 %
Boues de fosses septiques (BFS)	300 t mh	421 t mh	722 t mh	42 %
<b>TOTAL boues</b>	<b>706 t mh</b>	<b>421 t mh</b>	<b>1 127 t mh</b>	<b>63 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>5 460 t mh</b>	<b>7 897 t mh</b>	<b>13 357 t mh</b>	<b>41 %</b>

La Figure 22, ci-dessous, montre les catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les véhicules hors-d'usage.



**Figure 22: Répartition des matières du secteur résidentiel de la MRC JDN**

De plus, le **Tableau 31** illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières qui ne relèvent pas de la gestion de la MRC JDN, ni des municipalités. Il s'agit des pneus usés et des contenants consignés.

**Tableau 31 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel de la MRC JDN: pneus et contenants consignés**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Pneus</b>	<b>1 963 t</b>	<b>0 t</b>	<b>1 963 t</b>	<b>100 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>170 t</b>	<b>112 t</b>	<b>282 t</b>	<b>60 %</b>
Aluminium	75 t	33 t	108 t	69 %
Plastique	16 t	13 t	29 t	57 %
Verre	79 t	66 t	145 t	54 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la **Figure 23** montre des taux de récupération assez élevés pour le papier, le carton et le verre. Malgré tout, la performance globale du secteur résidentiel de la MRC JDN demeure en-deçà de la cible du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR établie à 75 % d'ici 2023.

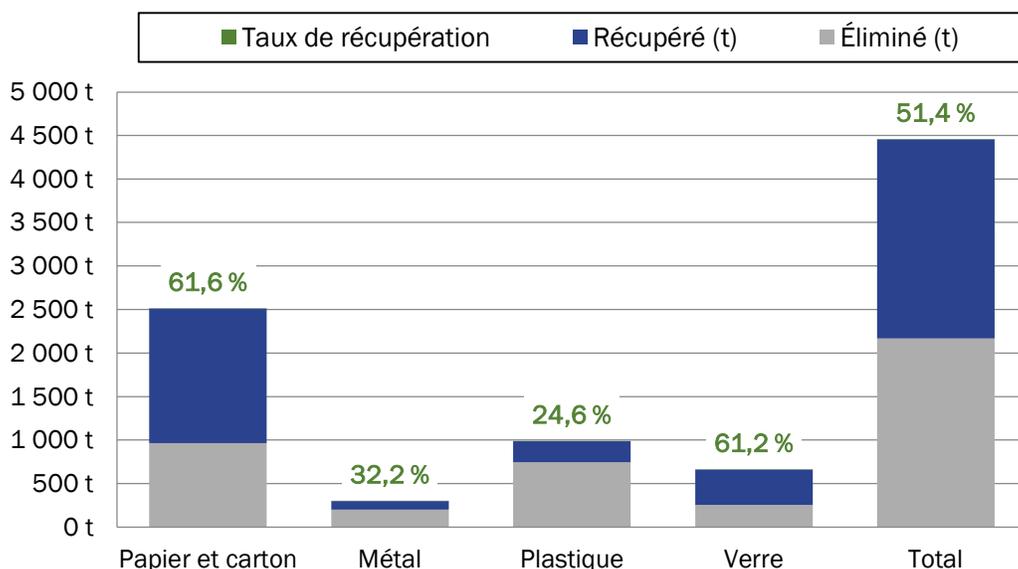


Figure 23 : Matières recyclables du secteur résidentiel de la MRC JDN

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par l'apport volontaire ou traitées par des composteurs domestiques, ou encore par l'herbicyclage. En effet, la collecte de porte en porte des matières organiques n'était pas encore mise en place dans la MRC JDN en 2021.

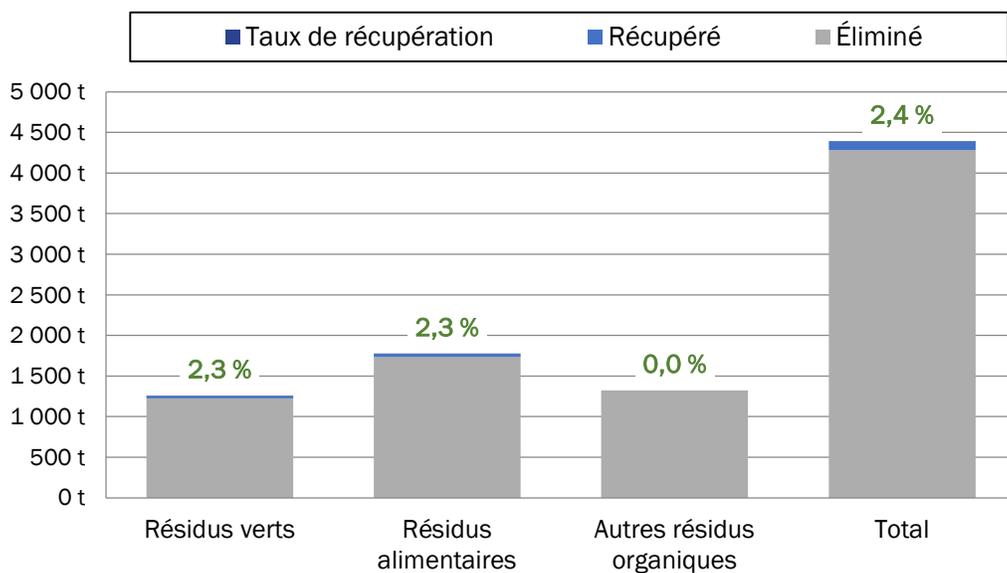


Figure 24 : Matières organiques du secteur résidentiel de la MRC JDN

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration, elles sont recyclées à 100 %. En effet, toutes les boues d'étangs aérés vidangées en 2021 ont été valorisées par l'épandage agricole. Quant aux boues de fosses

septiques, comme leur recyclage dépend des pratiques des entreprises de vidanges, leur valorisation est estimée à 41,6 %, soit la moyenne québécoise.

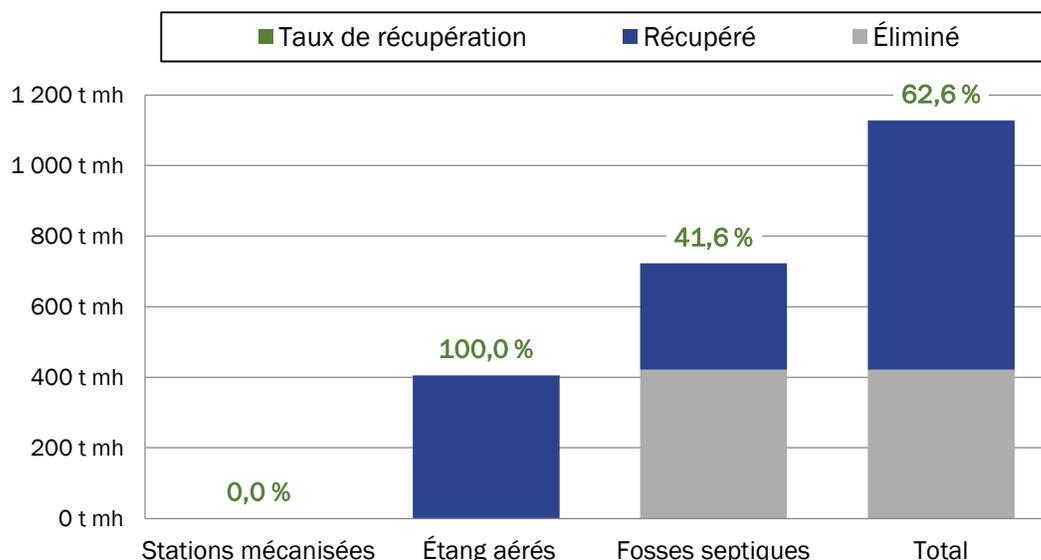


Figure 25 : Répartition des boues municipales de la MRC JDN

Bien que des progrès aient été réalisés, notamment au niveau de la valorisation des boues municipales, la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel de la MRC JDN demeure bien en-deçà des cibles de récupération du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Le plan d'action de ce PGMR, lorsque mis en œuvre, permettra d'améliorer cette performance.

## 5.4 Secteur des ICI

Le secteur des institutions, des commerces et des industries (ICI) est composé autant d'ICI intégrés aux collectes municipales que de celles, comme les grandes industries, qui gèrent leurs matières résiduelles de façon autonome.

### 5.4.1 MRC du Haut-Richelieu

Les matières générées par le secteur des ICI de la MRC HR constituent 45 % de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur crucial, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont souvent peu d'emprise. Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. Il faut toutefois rappeler que les données tirées de l'Outil d'inventaire demeurent des estimations. L'obtention éventuelle de données réelles du secteur des ICI permettrait de valider ou d'infirmer ces estimations.

À cet égard, il faut noter qu'une partie des ICI sont intégrées aux collectes municipales. Dans ce cas, la partie estimée des matières de ces ICI assimilables, prise à même les données de collecte du secteur résidentiel,

est ajoutée aux quantités de matières des ICI selon une proportion établie par l'Outil d'inventaire pour les déchets et les matières recyclables.

Le Tableau 32 présente la performance en récupération des ICI de la MRC HR pour les différentes matières.

**Tableau 32: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	11 249 t	8 885 t	20 135 t	56 %
Métal	993 t	1 211 t	2 204 t	45 %
Plastique	972 t	4 565 t	5 537 t	18 %
Verre	542 t	1 364 t	1 906 t	28 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>13 757 t</b>	<b>16 026 t</b>	<b>29 783 t</b>	<b>46 %</b>
Résidus et boues agroalimentaires	32 323 t	615 t	32 938 t	98 %
Résidus verts	0 t	1 177 t	1 177 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	8 189 t	8 189 t	0 %
Autres résidus organiques	0 t	1 701 t	1 701 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>32 323 t</b>	<b>11 682 t</b>	<b>44 005 t</b>	<b>73 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	2 056 t	2 056 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 987 t	3 987 t	0 %
Plastiques agricoles	30 t	716 t	746 t	4 %
Résidus ultimes	0 t	1 058 t	1 058 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>46 110 t</b>	<b>35 525 t</b>	<b>81 635 t</b>	<b>56 %</b>

La Figure 26 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. Selon les estimations de l'Outil, les matières organiques culminent à 54 %, devant les matières recyclables à 36 %. Il s'agit d'un indice de l'importance de l'industrie agroalimentaire dans la MRC HR.

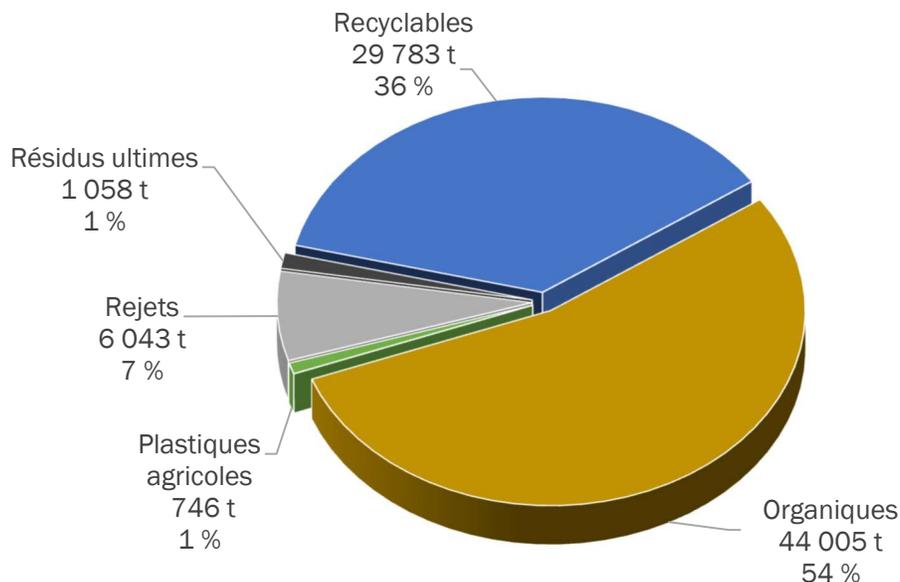


Figure 26: Répartition des matières générées par le secteur ICI de la MRC HR

En se basant sur les données estimées par l’Outil d’inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 27 illustre cette situation.

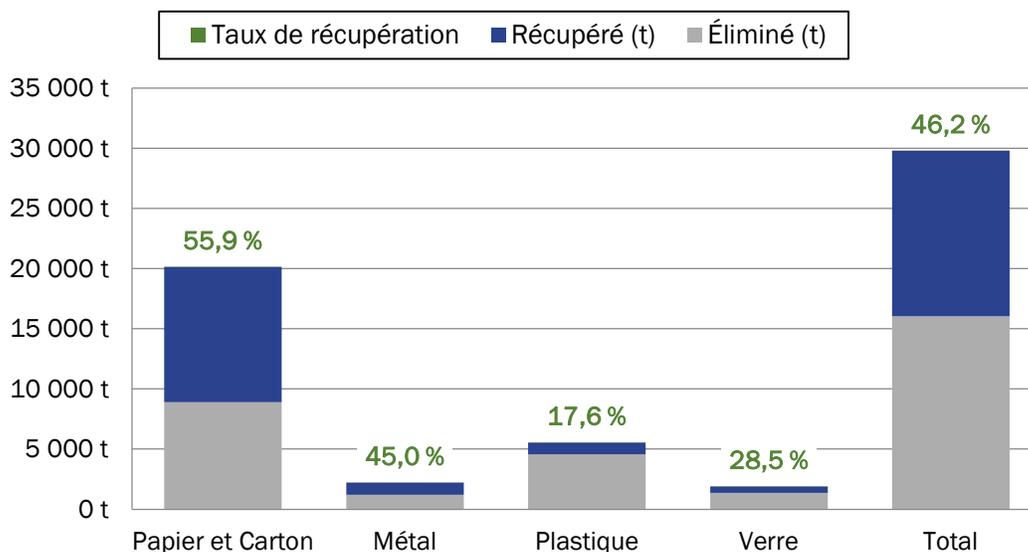


Figure 27 : Matières recyclables des ICI de la MRC HR générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance appréciable aux ICI de la MRC HR, puisque 74 % des matières organiques seraient recyclées. Il faut toutefois noter que,

pour les fins des calculs de quantités récupérées en vue de l'atteinte de l'objectif du Plan d'action 2019-2024 de récupérer 60 % des matières organiques, les résidus et boues agroalimentaires ne sont pas comptabilisés.

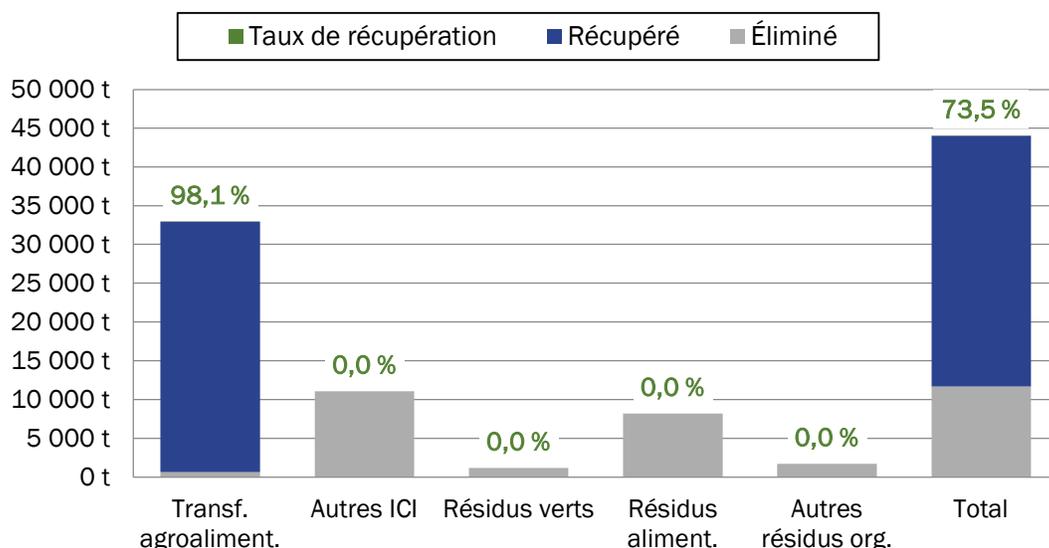


Figure 28 : Matière organiques des ICI de la MRC HR générées, recyclées et éliminées

### 5.4.2 MRC des Jardins-de-Napierville

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 42 % de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC JDN.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. Il faut toutefois rappeler que les données tirées de l'Outil d'inventaire demeurent des estimations.

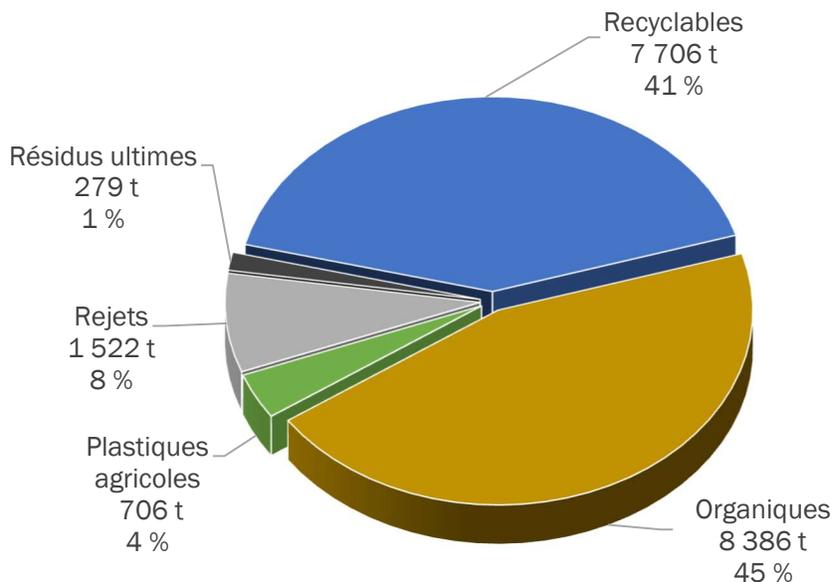
Le **Tableau 33** présente la performance en récupération des ICI pour les différents types de matières.

**Tableau 33 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI de la MRC JDN**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	2 622 t	2 447 t	5 069 t	52 %
Métal	290 t	334 t	624 t	46 %
Plastique	268 t	1 312 t	1 580 t	17 %
Verre	128 t	304 t	432 t	30 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>3 308 t</b>	<b>4 398 t</b>	<b>7 706 t</b>	<b>43 %</b>
Résidus et boues agroalimentaires	5 490 t	191 t	5 680 t	97 %
Résidus verts	0 t	288 t	288 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	2 002 t	2 002 t	0 %

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Autres résidus organiques	0 t	416 t	416 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>5 490 t</b>	<b>2 897 t</b>	<b>8 386 t</b>	<b>65 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	494 t	494 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 028 t	1 028 t	0 %
Plastiques agricoles	0 t	706 t	706 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	279 t	279 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>8 798 t</b>	<b>9 801 t</b>	<b>18 599 t</b>	<b>47 %</b>

La Figure 29 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. Selon les estimations de l'Outil, les matières organiques culminent à 45 %, juste devant les matières recyclables. Ces données illustrent l'importance de l'industrie agroalimentaire dans la MRC JDN.



**Figure 29: Répartition des matières générées par le secteur ICI de la MRC JDN**

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 30 illustre cette situation.

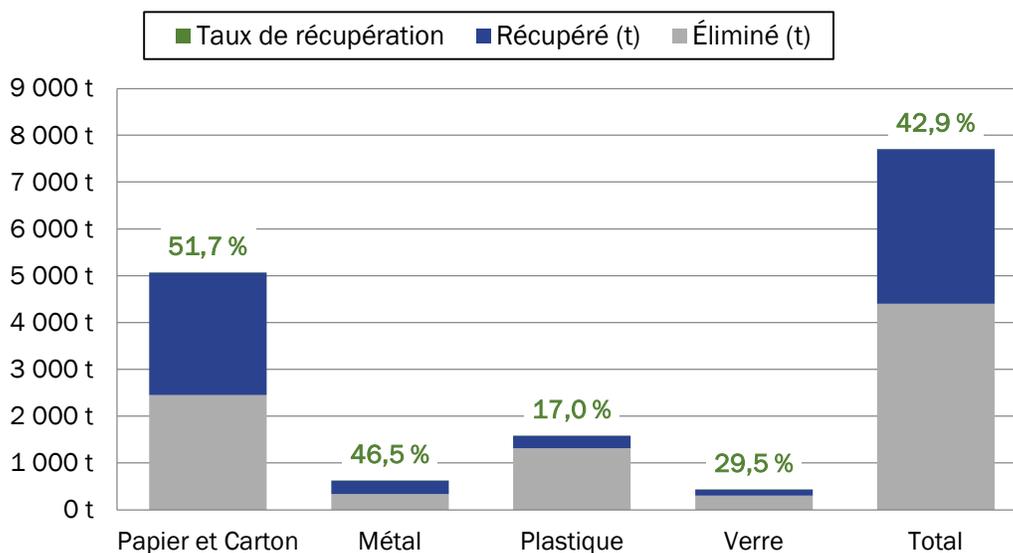


Figure 30 : Matières recyclables des ICI de la MRC JDN générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l'Outil d'inventaire attribue une bonne performance aux ICI de la MRC des Jardins-de-Napierville. Cette performance est principalement tributaire des industries agroalimentaires de cette MRC.

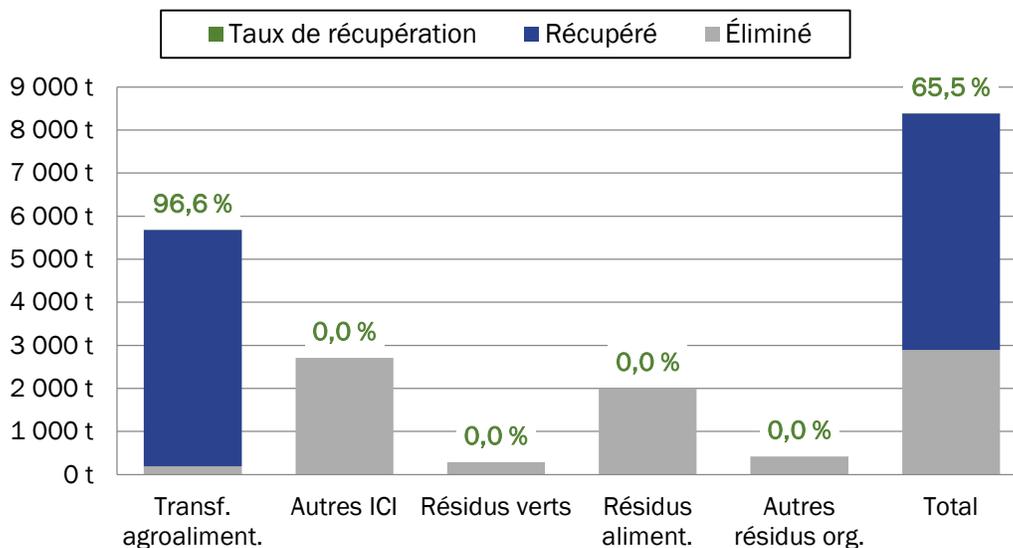


Figure 31 : Matières organiques des ICI de la MRC JDN générées, recyclées et éliminées

## 5.5 Secteur des résidus de CRD

Cette section de l'inventaire présente la performance du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) en gestion des matières résiduelles pour chacune des MRC.

### 5.5.1 MRC du Haut-Richelieu

Le secteur de la CRD comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers de construction (à l'exclusion des grands chantiers routiers). Les quantités sont estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC en raison de la difficulté à obtenir des données réelles pour ce secteur.

Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats, comme la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agrégats.

Le [Tableau 34](#) montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

**Tableau 34 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD de la MRC HR**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	Usages en lieu d'enfouissement	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Agrégats</b>	<b>3 529 t</b>	<b>3 091 t</b>	n/a	<b>6 620 t</b>	<b>53 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>9 843 t</b>	<b>18 544 t</b>	n/a	<b>28 387 t</b>	<b>35 %</b>
Bois de construction	7 082 t	10 442 t	n/a	17 524 t	40 %
Gypse	144 t	1 970 t	n/a	2 114 t	7 %
Bardeaux d'asphalte	720 t	844 t	n/a	1 564 t	46 %
Autres	1 897 t	5 288 t	n/a	7 184 t	26 %
<b>Rejets de centres de tri CRD</b>	N/A	5 968 t	4 988 t	10 957 t	S.O.
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>13 372 t</b>	<b>27 603 t</b>	<b>4 988 t</b>	<b>45 963 t</b>	<b>29 %</b>

La [Figure 32](#) illustre la prédominance des non-agrégats dans les quantités de résidus de CRD, mais aussi le taux de rejets des centres de tri de résidus de CRD.

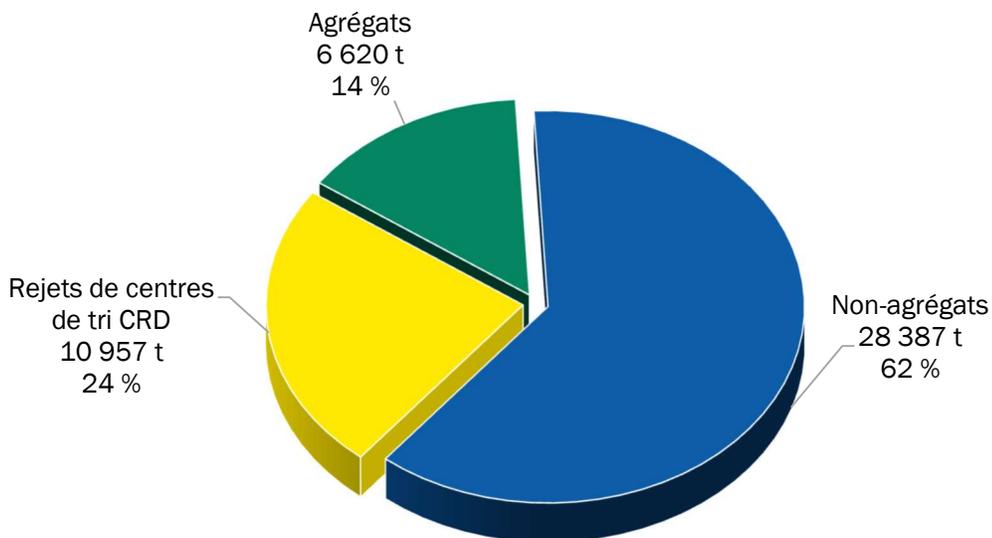


Figure 32 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 33 montre les taux de récupération pour les diverses catégories de résidus de CRD de la MRC HR. Ces taux ont décliné depuis le dernier exercice de révision du PGMR, mais cela est dû à un changement méthodologique dans l’Outil d’inventaire, et non à une performance moindre en récupération du secteur des résidus de CRD de la MRC HR.

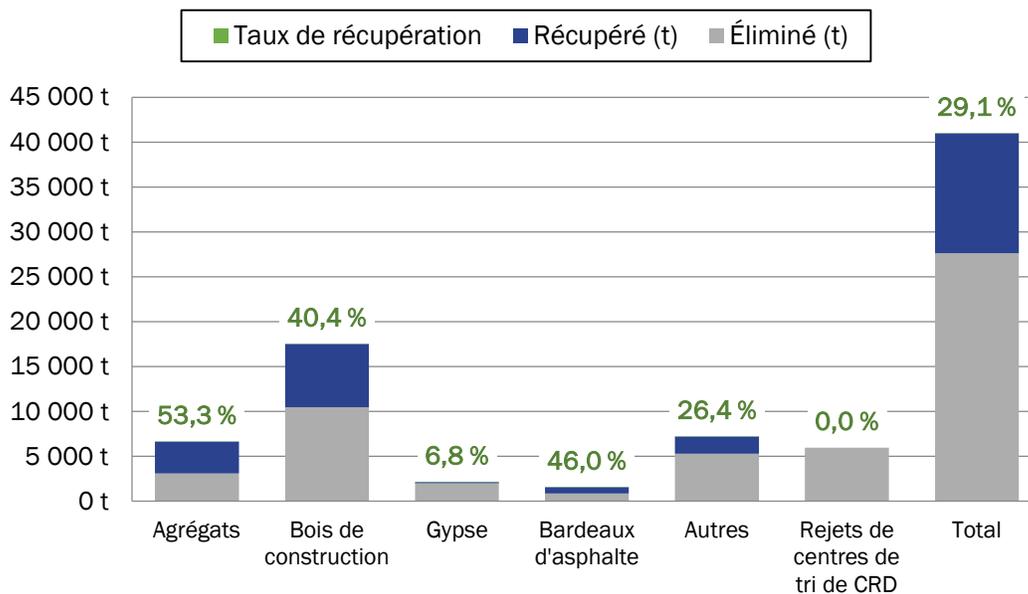


Figure 33 : Taux de récupération des divers résidus CRD de la MRC HR

### 5.5.2 MRC des Jardins-de-Napierville

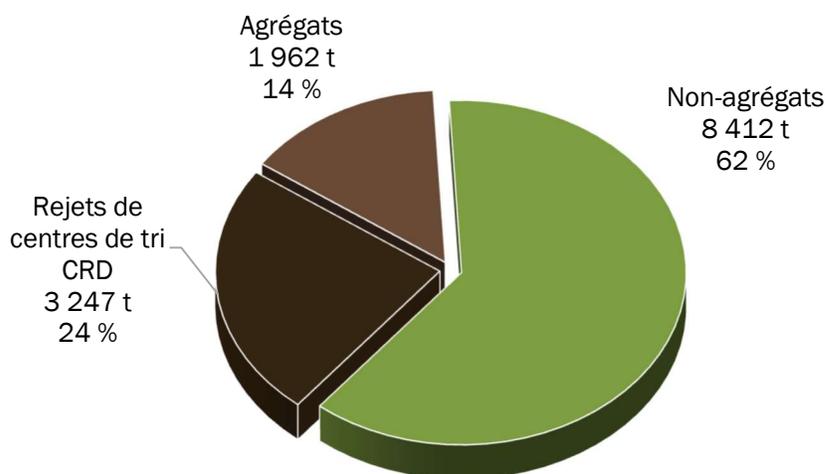
Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers. Comme il y a peu de données de collecte ou de récupération pour les résidus de CRD, les quantités sont estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire.

Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats comme la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, tel qu'illustré au [Tableau 35](#), composent les non-agrégats. Ce tableau montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés sur le territoire des Jardins-de-Napierville.

**Tableau 35 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD**

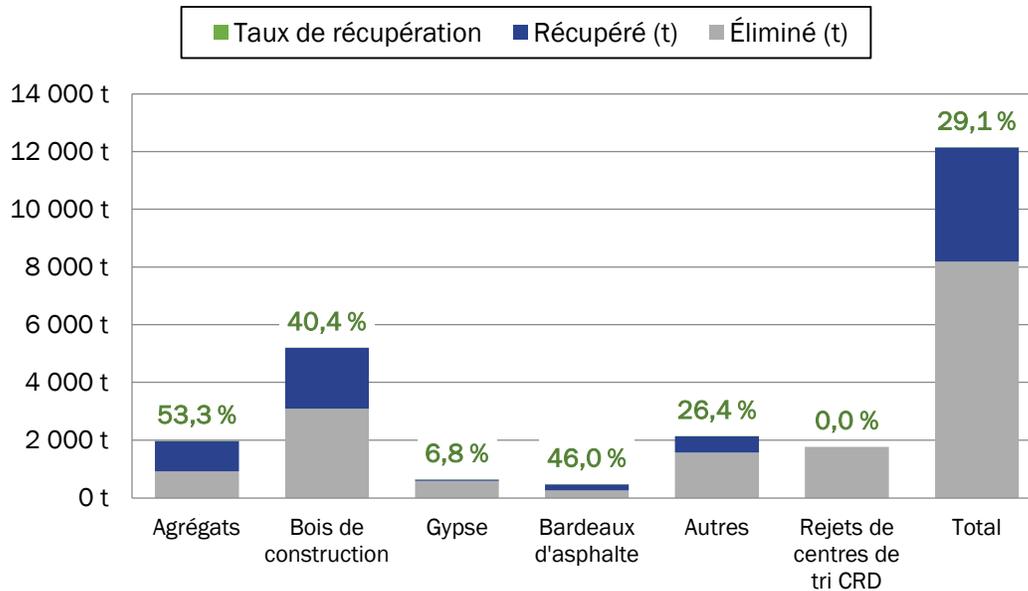
MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	Usages en lieu d'enfouissement	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Agrégats</b>	<b>1 046 t</b>	<b>916 t</b>	<b>N/A</b>	<b>1 962 t</b>	<b>53 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>2 917 t</b>	<b>5 495 t</b>	<b>N/A</b>	<b>8 412 t</b>	<b>35 %</b>
Bois de construction	2 099 t	3 094 t	N/A	5 193 t	40 %
Gypse	43 t	584 t	N/A	627 t	7 %
Bardeaux d'asphalte	213 t	250 t	N/A	463 t	46 %
Autres	562 t	1 567 t	N/A	2 129 t	26 %
<b>Rejets de centres de tri CRD</b>	<b>N/A</b>	<b>1 769 t</b>	<b>1 478 t</b>	<b>3 247 t</b>	<b>S.O.</b>
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>3 963 t</b>	<b>8 180 t</b>	<b>1 478 t</b>	<b>13 621 t</b>	<b>29 %</b>

La [Figure 34](#) illustre la prédominance des résidus des agrégats dans les quantités générées pour ce secteur de la GMR.



**Figure 34 : Répartition des matières générées par le secteur CRD de la MRC JDN**

La Figure 35 montre le taux de récupération estimé pour chacune des catégories de résidus de CRD. Ces taux ont apparemment diminué de façon importante sur le territoire de la MRC JDN. Il s'agit toutefois du résultat d'un changement méthodologique dans l'Outil d'inventaire, les agrégats des grands chantiers routiers, dont le taux de récupération est très élevé, n'étant plus comptabilisés dans l'inventaire des matières résiduelles des PGMR.



\* Il y a en plus 1 478 t de rejets des centres de tri de CRD qui sont utilisées en lieu d'enfouissement, donc qui ne sont considérés ni comme récupérés ni comme éliminés.

**Figure 35 : Taux de récupération des divers résidus CRD de la MRC JDN**

En raison du recours à l'Outil d'inventaire, les portraits des résidus de CRD des deux MRC s'avèrent fort semblables. Comme nous verrons plus loin, plusieurs mesures du plan d'action de ce PGMR permettront de raffiner la connaissance des quantités générées et récupérées pour cette catégorie de matières.

## 5.6 Éléments méthodologiques et précisions

Autant que possible, la mise à jour de l'inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, les MRC, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en récupération, tel Compo-Haut-Richelieu. Du côté de l'élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d'enfouissement ainsi qu'à celles du MELCCFP.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières

résiduelles du secteur résidentiel 2015-2018, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L'Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l'industrie textile d'une MRC, par exemple, sera comparable à celle de l'ensemble du Québec.

Le **Tableau 36** indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

**Tableau 36 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées**

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales)</li> <li>• Données des écocentres (partiellement accessibles)</li> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022</li> <li>• Estimations de la population des régions administratives, 2021 (ISQ)</li> <li>• Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil)</li> <li>• Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</li> <li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>• RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022</li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022</li> <li>• Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</li> <li>• Statistique Canada. Recensement de 2016</li> <li>• Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</li> <li>• RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>• RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022</li> </ul>
CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022</li> <li>• Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques</li> <li>• Institut de la statistique du Québec - Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec</li> <li>• Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020</li> <li>• Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>• RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022</li> </ul>

## 6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre des mesures des PGMR des deux MRC applicables à la période 2016-2020.

### 6.1 Bilan du précédent PGMR

Les mesures du précédent PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Le [Tableau 37](#) présente les mesures des PGMR des deux MRC applicable à la période de 2016-2020.

Plusieurs tendances se dégagent du bilan du PGMR 2016-2020 pour la MRC du Haut-Richelieu. La majorité des mesures ont été réalisées. La MRC a notamment complété les démarches en vue de la construction du centre de compostage. En revanche, seulement une action, concernant la gestion des résidus de CRD, n'a pas été réalisée.

Du côté de la MRC des Jardins-de-Napierville, dix mesures sur 22 ont été réalisées. La MRC JDN a notamment complété les mesures touchant la sensibilisation, l'information au Conseil de la MRC ainsi que la préparation de bilan annuel de la GMR par les municipalités. Cependant, neuf actions du PGMR sont considérées comme non réalisées. Celles-ci touchent l'ensemble des secteurs, soit le résidentiel, les ICI et les résidus de CRD.

Tableau 37 : Points saillants des plans d'action de PGMR de la période 2016-2020

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
<b>MRC du Haut-Richelieu</b>				
Résidentiel et ICI	1	Maintenir les services actuels de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.	Annuel	En continu
Résidentiel et ICI	2	Finaliser l'étude d'implantation d'un centre de compostage	Déc. 2019	Réalisée
Résidentiel et ICI	3	Réaliser la démarche pour l'obtention du certificat d'autorisation du centre de compostage	Mai 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	4	Construction du centre de compostage	Printemps 2023	En cours
Résidentiel et ICI	5	Élaborer un devis de collecte et transport pour la récupération des matières organiques	Juin 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	6	Ajuster le devis de collecte des déchets pour tenir compte de la récupération des matières organiques	Automne 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	7	Acquérir et distribuer les bacs de récupération des matières organiques	2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	8	Aviser les entreprises de collecte oeuvrant sur le territoire du Plan des possibilités de disposition de compostage	2020	En cours
Résidentiel	9	Procéder à l'analyse des meilleures pratiques pour la récupération des matières organiques dans les multilogements et maisons en rangées	2021	En cours
Résidentiel et ICI	10	Élaborer une campagne d'information dédiée aux secteurs résidentiel ICI	2020	Réalisée
Résidentiel	11	Élaborer une campagne d'information dédiée aux propriétaires et locataires de multilogements	2021	En cours
Résidentiel et ICI	12	Amender le règlement 389 en y ajoutant l'interdiction de déposer aux ordures des matières organiques	2021	En cours
Résidentiel et ICI	13	Élaborer un cadre de gestion des fosses septiques	À réviser	

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
ICI	14	Rechercher une concertation avec les agriculteurs concernant la gestion des boues	n/a	
Résidentiel	15	Adopter un règlement sur la vidange des fosses septiques	n/a	
Résidentiel	16	Élaborer un cahier de charges pour la vidange des fosses septiques	n/a	
	17	Élaborer les registres de suivi logiciel des vidanges de fosses septiques	n/a	
	18	Entrée en vigueur du règlement encadrant la vidange de fosses septiques	n/a	
ICI	19	Inventorier les outils/guides/ressources à l'intention des ICI - les adapter le cas échéant, les classer, les rendre disponibles (papier et électronique)	2016-2020	En continu
ICI	20	Développer une plate-forme web centralisant toutes les informations utiles aux ICI (en lien avec le site de CHR) - Obligations - Bottin services - Guides/Trucs/exemple de cas - Liens vers les ressources	Section Entreprises sur le site Web depuis 2015	En continu
ICI	21	Implanter un service à la clientèle dédié aux ICI (assistance téléphonique, web)	2021	En cours
ICI	22	Transmettre un avis officiel à tous les occupants de locaux commerciaux et industriels portant sur : - Le PGMR révisé en bref et leurs obligations - Les services à leur disposition - Abonnement à une infolettre	Fin 2021	
ICI	23	Organisation d'évènements : au moment de l'émission des permis, remettre une fiche aux demandeurs : obligations/trucs/liens vers Guide	2021	Réalisée en partie

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
CRD	24	Construction : inclure dans les règlements d'urbanisme l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques (résidentiel et commercial)	2021	Réalisée en partie
CRD	25	CRD : à l'émission des permis, remettre une fiche d'information sur les meilleures pratiques, les lieux effectuant le tri, etc	2021	En cours
CRD	26	CRD : évaluer la possibilité d'exiger des informations sur la gestion des résidus avec la demande de permis et/ou des preuves de disposition conforme	2021	Non réalisée
ICI	27	Tenir à jour un bottin des ressources de réemploi, de récupération et de recyclage	Base de données sur le site web	En continu
ICI	28	Informers les gestionnaires des ICI de l'évolution de l'implantation d'un centre de compostage qui permettra de recevoir leurs matières organiques	2021	En cours
ICI	29	Mettre à la disposition des ICI un devis-type de collecte respectant les objectifs de la Politique (favorisant la disposition au centre de traitement des matières organiques)	2021	En cours
ICI	30	Évaluer l'opportunité de procéder par regroupement des entreprises situées dans les parcs industriels pour d'éventuels appels d'offres communs	N/A	
ICI	31	Évaluer l'opportunité de déployer un service de récupération des plastiques souples (agricoles et de marinas)	2020	Réalisée

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
ICI	32	Identifier les évènements des organisations locales des ICI (chambre de commerce, UPA, etc) où il est possible d'offrir des conférences/formations/séances d'information sur la gestion des matières résiduelles	2020	En continu
ICI	33	Évaluer le besoin des gestionnaires des ICI pour un service-conseil personnalisé de première ligne; évaluer les partenariats avec les OBNL environnementaux de la région; Évaluer la possibilité de tarifer ce service.	2020	En cours
ICI	34	Organiser un évènement annuel à l'intention des gestionnaires des ICI du territoire pour : - Informer sur les objectifs/nouveautés réglementaires ou services/solutions - Souligner les bons coups	2021	En cours
ICI	35	Analyser les méthodes possibles d'évaluation des quantités de matières générées/recyclées avec les entreprises de collecte qui sillonnent le territoire, le MDDELCC (via les rapports de redevance), par projets pilotes ou par sondage afin d'établir le bilan du territoire du Plan.	2021	
Résidentiel et ICI	36	Inventorier tous les lieux de dépôts et les liens internet des programmes dispensés par les organismes responsables - les faire connaître à la population et aux gestionnaires des ICI	Base de données sur le site web depuis 2015	Réalisée
Résidentiel et ICI	37	Identifier les améliorations possibles dans la desserte des différents programmes sur le territoire du Plan; faire des recommandations aux organismes responsables	En continu	
ICI	38	Relayer les communications gouvernementales concernant les nouvelles obligations découlant des bannissements à la population et aux gestionnaires des ICI	En attentes des bannissements	

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
ICI	39	Sensibiliser le MDDELCC à son rôle dans l'information aux gestionnaires d'établissements gouvernementaux	2019	En cours
Résidentiel et ICI	40	Réaliser le bilan annuel du PGMR	Annuel	
Résidentiel et ICI	41	Transmission du bilan annuel au MDDELCC	Annuel	
Résidentiel et ICI	42	Publication du bilan et de la mise à jour du Plan	Annuel	
<b>MRC des Jardins-de-Napierville</b>				
Résidentiel et ICI	1.1	Sensibiliser l'ensemble des intervenants du territoire à la gestion des matières résiduelles.	2016 à 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	1.2	Actualiser annuellement les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ).	2016 à 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	1.3	Exiger que chaque municipalité produise un bilan annuel des matières résiduelles générées sur son territoire et de celles récupérées dans le cadre des programmes de collectes municipales	2016 à 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	1.4	Présenter au conseil de la MRC l'état d'avancement du PGMR.	2016 à 2020	Réalisée
ICI	1.5	Évaluer l'impact d'une taxation modulée pour favoriser la participation des ICI à des programmes de collecte sélective et de collecte des matières organiques	2017	Non réalisée
Résidentiel et ICI	1.6	Adopter par la MRC un droit de regard sur la provenance des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement	2016	Non réalisée
Résidentiel et ICI	2.1	Promouvoir l'herbicyclage	2016 à 2020	Réalisée
Résidentiel	2.2	Promouvoir le compostage domestique	2017 à 2020	Réalisée

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
ICI	2.3	Favoriser l'adhésion des ICI au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec.	2016 à 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	2.4	Élaborer et promouvoir la mise en application d'une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	2016 à 2017	En cours
Résidentiel et ICI	2.5	Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de la collecte sélective	2016 à 2020	Réalisée
Résidentiel et ICI	2.6	Intervenir auprès du gouvernement québécois pour qu'il développe de nouveaux programmes de récupération	2016	Non réalisée
Résidentiel et ICI	2.7	Obliger le secteur des multilogements et celui des ICI à participer à un programme de collecte sélective	2017	Non réalisée
Résidentiel	2.8	Publiciser les différents volets du programme de la Table de récupération hors foyer disponibles pour les municipalités.	2016	Réalisée
Résidentiel et ICI	2.9	Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire de la MRC.	2017 à 2018	Non réalisée
Résidentiel et ICI	3.1	Implanter le scénario retenu pour la gestion des matières organiques	2016 à 2020	Non réalisée
Résidentiel et ICI	3.2	Effectuer le suivi annuel des taux de récupération des matières organiques et ajuster le programme selon les résultats obtenus.	2018	Non réalisée
Résidentiel et ICI	3.3	Implanter, dans chacune des municipalités, un programme de suivi et de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques.	2016 à aujourd'hui	En cours
Résidentiel et ICI	3.4	Promouvoir la valorisation des boues d'épuration municipales.	2016 à 2020	Réalisée
CRD	4.1	Évaluer la possibilité de standardiser les dépôts de collecte dans chacune des municipalités de la MRC	2017 à aujourd'hui	Partiellement réalisée

Secteur	No	Mesure	Échéancier	Mise en oeuvre
CRD	4.2	Favoriser la réutilisation et la valorisation des encombrants	2017	Non réalisée
CRD	4.3	Favoriser le recyclage et la valorisation des résidus de CRD.	2017	Non réalisée

## 6.2 Enjeux régionaux

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer des mesures d'un plan d'action de PGMR. En général, ces enjeux touchent autant la MRC du Haut-Richelieu que celle des Jardins-de-Napierville, bien que quelques enjeux soient spécifiques à l'une des MRC.

### 6.2.1 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des systèmes en GMR

Les portraits réalisés pour les deux MRC ont permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces qui touchent les systèmes actuels de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action.

Le **Tableau 38** résume, pour les deux MRC et leurs municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts. Parmi les forces, les deux MRC bénéficient d'une délégation de compétences en GMR, ce qui facilite la prise de décision et l'harmonisation des pratiques sur le territoire. En revanche, aucune de deux MRC n'a de lieu d'élimination sur son territoire.

**Tableau 38: Forces et faiblesses des systèmes en GMR**

Forces	MRC HR	MRC JDN	Faiblesses	MRC HR	MRC JDN
Société d'économie mixte performante (Compo-Haut-Richelieu inc.)	X	X	Absence de lieu d'élimination sur le territoire	X	X
MRC détenant la compétence en GMR	X	X	Contribution de travailleurs agricoles saisonniers à la quantité de matières résiduelles générées (taux élevé d'élimination/hab)		X
Usine de compostage sur le territoire	X		Manque de données réelles concernant les ICI et les résidus de CRD	X	X
Collecte des matières organiques de porte en porte en bacs bruns	X	X	Manque d'information concernant les vidanges de boues de fosses septiques et leur destination	X	X
Bonne desserte des écocentres	X				
Récupération des encombrants valorisables aux écocentres	X	X			
Valorisation des boues de stations d'épuration en épandage agricole	X	X			

Le **Tableau 39** présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles des deux MRC. L'annonce de nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) offrira de nouvelles opportunités de récupération de certaines matières aux deux MRC. Toutefois, ces mêmes programmes peuvent constituer des menaces si certains coûts assumés par les organismes municipaux ne sont pas compensés.

Tableau 39: Opportunités et menaces des systèmes de GMR

Opportunités	MRC HR	MRC JDN	Menaces	MRCHR	MRC JDN
Modernisation du système de collecte sélective	X	X	Dépendance envers des LET hors-territoire	X	X
REP des appareils de réfrigération/ congélation/ climatisation et électroménagers	X	X	Gestion d'une diversité de nouvelles matières mises en marché, avec parfois des prétentions de recyclabilité difficiles à vérifier: augmentation de la complexité pour les citoyens	X	X
REP des produits agricoles (plastiques, etc.)	X	X	Multiplication d'ententes parfois coûteuses avec les OGD si l'installation et la main-d'œuvre ne sont pas compensées	X	X
Développement de synergies industrielles	X	X			
Concertation avec d'autres MRC de Montérégie pour des projets communs (ex.: LET régional)	X	X			

### 6.3 Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et les objectifs du gouvernement du Québec en gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son Plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la Politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la PQGMR repose sur les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. Comme ce Plan a été diffusé en 2020, l'année 2023 a été fixée pour l'atteinte de ses objectifs, soit :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% des MO en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation propre à chaque MRC.

### 6.3.1 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville. En 2021, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) des deux MRC ont éliminé environ 108 000 tonnes de déchets. À l'heure actuelle, ces déchets cheminent par le centre de transfert de Saint-Hubert avant d'être transportés à l'un des lieux d'enfouissement technique (LET) suivants : Terrebonne, Saint-Nicéphore, Sainte-Sophie, Sainte-Cécile-de-Milton et Cowansville.

Dans l'éventualité où l'un des LET acceptant présentement les matières éliminées des deux MRC ne serait plus disponible, plusieurs options seraient envisageables. En effet, des LET situés dans un rayon plus large pourraient accepter les déchets des deux MRC.

**Tableau 40: LET pouvant desservir les deux MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE AUTORISÉE (T) (excluant le recouvrement final)	QUANTITÉ REÇUE DES 2 MRC EN 2021 (T)	DURÉE DE VIE
Terrebonne (Lachenaie)	Waste Management	1 255 000	n/d	6 ans <sup>11</sup>
Sainte-Sophie	Waste Management	1 000 000	n/d	15 ans
Sainte-Cécile-de- Milton	GFL Environmental	150 000	n/d	20 ans
Saint-Nicéphore (Drummondville)	Waste Management	330 000	n/d	8 ans
Cowansville	RIÉDSBM	75 000	n/d	20 ans

<sup>11</sup> Waste Management a présenté une demande d'agrandissement du LET de Terrebonne. Si l'agrandissement est autorisé par le gouvernement, la durée de vie du site serait prolongée jusqu'en 2057.

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE AUTORISÉE (T) (excluant le recouvrement final)	QUANTITÉ REÇUE DES 2 MRC EN 2021 (T)	DURÉE DE VIE
Saint-Thomas	Groupe EBI	900 000	n/a	11 ans
Champlain	Énercycle / GFL	150 000	n/a	0 ans <sup>12</sup>
Saint-Étienne- des-Grès	Énercycle	250 000	n/a	9 ans
Saint-Rosaire	Gaudreau Environnement	150 000	n/a	36 ans
Bury	Régie VALORIS	99 500	n/a	49 ans

L'évaluation des besoins à long terme en élimination doit tenir compte de l'augmentation prévue de la population, soit une hausse de 14% pour la MRC HR et de 25% pour la MRC JDN d'ici 2041 (voir la section 1.3.3). Une telle croissance démographique est susceptible de mettre de la pression sur les besoins en élimination des MRC.

En revanche, les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville peuvent atténuer leurs besoins en élimination en poursuivant la réduction progressive des matières enfouies chaque année. Le maintien de cette tendance, qui pourrait aller bien au-delà de l'augmentation anticipée de la population, réduit pour les deux MRC le risque associé à la réduction de la capacité de l'un des LET accueillant présentement les matières éliminées.

### 6.3.2 Droit de regard

En vertu de la LQE, les municipalités régionales, comme les MRC, peuvent limiter ou interdire l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire; il s'agit du « droit de regard ». Pour sa part, la MRC du Haut-Richelieu n'a aucun droit de regard inscrit dans son PGMR.

De son côté, la MRC des Jardins-de-Napierville a inscrit un droit de regard dans son PGMR 2016-2020. La MRC souhaite ainsi interdire, sur son territoire, l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur. Toutefois, la MRC des Jardins-de-Napierville n'a pas adopté, pour l'instant, de règlement mettant en vigueur ce droit de regard. Ce règlement sera adopté dans les prochaines années.

## 6.4 Orientations et objectifs des MRC HR et MRC JDN

Cette section présente les principales orientations en GMR pour les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville. Les objectifs propres à chaque orientation sont également détaillés. Il faut toutefois rappeler,

<sup>12</sup> Énercycle a présenté une demande d'agrandissement qui augmenterait la capacité annuelle du LET de Champlain à 250 000 tonnes jusqu'en 2043.

d'abord, comment les deux MRC se positionnent par rapport aux objectifs d'élimination et de récupération de la PQGMR.

#### 6.4.1 Bilan des résultats de la MRC HR et de la MRC JDN (années 2012-2013 et 2021)

Le **Tableau 41** présente le bilan des résultats atteints par les MRC HR et la MRC JDN en 2012-2013 et 2021 de même que les cibles visées d'ici 2023 en regard des objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCCFP ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

**Tableau 41 : Bilan des résultats de la MRC HR et de la MRC JDN entre 2013 et 2021**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉSULTATS MRC HR (2012)	RÉSULTATS MRC JDN (2013)	OBJECTIFS 2015 (PLAN D'ACTION 2011-2015)	RÉSULTATS MRC HR (2021)	RÉSULTATS MRC JDN (2021)	OBJECTIFS 2023 (PLAN D'ACTION 2019-2024)
Élimination (Kg/habitant/an)	<b>782</b>	n/d	700	<b>566</b>	<b>1 090</b>	525
Recyclables (taux de mise en valeur)	<b>51 %</b>	<b>48 %</b>	70 %	<b>52 %</b>	<b>46 %</b>	75 %
Matières organiques * (taux de mise en valeur)	<b>16 %</b>	n/d	60 %	<b>36 %</b>	<b>2 %</b>	60 %
Résidus de CRD <sup>13</sup> (taux de mise en valeur)	<b>78 %</b>	<b>78 %</b>	70 %	<b>29 %</b>	<b>29 %</b>	70 %

\*Résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales (excluant les boues agroalimentaires)

La présente révision du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) vise précisément à permettre aux deux MRC d'atteindre les objectifs du Plan d'action de la PQGMR dans un échéancier réaliste.

### 6.5 Énoncé des orientations et des objectifs des MRC HR et MRC JDN

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité identifiés dans la section précédente.

<sup>13</sup> Tel que mentionné dans l'inventaire, l'apparente diminution du taux de recyclage des résidus de CRD est due au retrait des agrégats de chantiers routiers, largement recyclés, du gisement des résidus de CRD comptabilisés pour le PGMR.

**Tableau 42: Orientations et objectifs du Plan d'action 2023-2030**

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS
1- Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire	Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation	Prioriser la hiérarchie des 3RV
2- Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire des deux MRC	Favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI sur 100% du territoire et recycler 60% des MO	Assurer la récupération des résidus alimentaires et verts  Recycler 100% des boues municipales
3- Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI	Informar, encourager et soutenir les initiatives des ICI	Faciliter le partage de connaissances et de ressources
4- Favoriser le recyclage des résidus de CRD	Recycler 70 % des résidus de CRD	Améliorer la récupération des résidus de CRD

## 7 PLAN D'ACTION 2023-2030

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

### 7.1 Présentation des actions proposées pour la MRC HR et la MRC JDN

Le plan d'action du PCGMR présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ce plan vise l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO). Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action 2019-2024. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PCGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de 525 kilogrammes éliminés par habitant, chaque année, n'est pas réalisable en 2023. C'est pourquoi le plan d'action du PCGMR fixe l'échéancier pour l'atteinte de cette cible à 2028 pour la MRC HR et 2030 pour la MRC JDN.

Les deux MRC seront considérées de façon indépendante pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs. De plus, les cibles fixées sont identiques et conformes aux cibles de la PQGMR mais les années prévues pour l'atteinte de la cible de 525 kg/habitant/an et celui pour l'atteinte de la cible de 60% de matières organiques putrescibles sont différentes. En effet, les deux MRC n'ont pas les mêmes performances en GMR. Ce n'est qu'en 2023 que les services dans la MRC des Jardins-de-Napierville ont été uniformisés avec ceux de la MRC du Haut-Richelieu. (ISÉ, collecte des matières compostables, écocentres, etc.) On peut donc prévoir un certain temps avant que la performance de la MRC des Jardins-de-Napierville puisse rejoindre celle de la MRC du Haut-Richelieu.

**Tableau 43 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	PERFORMANCE DE LA MRC HR EN 2021	PERFORMANCE DE LA MRC JDN EN 2021	CIBLES DE LA PQGMR POUR 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE : MRC HR	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE : MRC JDN
Élimination kg/habitant/an	566	1 090	525 kg	2028	2030
Matières recyclables	52 %	46 %	75 %	2028	2028
Matières organiques putrescibles*	36 %	2 %	60 %	2028	2030
Résidus de CRD	29 %	29 %	70 %	2030	2030

\*Résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales (excluant les boues agroalimentaires)

Le **Tableau 44** présente, de façon plus précise, l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure ainsi que les collaborateurs, la période d'application de la mesure et le coût estimé. Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'Annexe 4.

Outre les coûts estimés de mise en œuvre du plan d'action du PCGMR, les deux MRC peuvent également compter sur des revenus associés à la GMR. Les revenus anticipés durant la période d'application du PCGMR sont détaillés au [Tableau 47](#) ainsi qu'à l'Annexe 5.

Les années d'application des mesures du plan d'action correspondent aux dates suivantes afin de faciliter la correspondance avec les années civiles :

- 1<sup>ère</sup> année : 31 octobre 2023 au 31 décembre 2024
- 2<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025
- 3<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026
- 4<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2027
- 5<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2028
- 6<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2029
- 7<sup>e</sup> année : 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2030

Par ailleurs, le Tableau 45 présente la distribution des coûts de chaque mesure sur une base annuelle. Cette ventilation montre une croissance des coûts de mise en œuvre du plan d'action du PCGMR jusqu'en 2026, alors que ces coûts atteignent presque 1,5 M \$. Les coûts régressent par la suite jusqu'à l'échéance du PCGMR en 2030.

**Tableau 44 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire</b>											
<b>Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins en 2026 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation</b>											
<b>Prioriser la hiérarchie des 3RV</b>	1. Poursuivre les campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source, le gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et le zéro déchet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les ressources informationnelles existantes (ex: astuces de réduction à la source sur le site de Compo-Haut-Richelieu) dans les journaux locaux, sur les réseaux sociaux, etc.</li> <li>Réaliser des ateliers d'ISÉ dans les écoles (ex: gaspillage alimentaire dans les lunchs)</li> <li>Ajouter ou continuer à inclure des rappels sur l'herbicyclage dans les bulletins municipaux et/ou calendriers de collecte</li> </ul>	●	●	●	◊		2023-24	7	280 000 \$	40 000 \$
	2. Développer ou maintenir les programmes existants de subvention à l'achat (couches lavables, produits d'hygiène féminine, composteurs domestiques, lames déchiqueteuses pour les tondeuses) et évaluer la possibilité d'en centraliser la gestion par une ou les deux MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventionner l'achat des produits de réduction à la source</li> <li>Faire la promotion des subventions dans les municipalités participantes</li> <li>Évaluer la pertinence et la faisabilité de centraliser la gestion des subventions aux produits de réduction à la source en collaboration avec les municipalités</li> </ul>	●	●	◊	●		2023-24	7	200 000 \$	28 600 \$
	3. Relayer et vulgariser la réglementation nationale (ex: zéro déchet plastique 2023) et provinciale visant la restriction et la réduction des produits à usage unique tout en	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'achat ou la location de produits réutilisables, recyclés, polyvalents ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement tout en diffusant l'information à cet effet</li> <li>Fournir de la vaisselle et des ustensiles réutilisables dans les édifices municipaux et les salles communautaires</li> </ul>	●	●	●	◊		2025	6	263 000 \$	43 800 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	fournissant les informations sur les alternatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter un règlement interdisant la vente ou la distribution de certains produits à usage unique sur le territoire (ex.: sacs à emplette jetables)</li> </ul>									
	4. Collaborer à la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le volet «Économie circulaire»	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives «Zéro déchet» et les circuits courts de consommation (achat local)</li> <li>Favoriser le partage d'outils et d'équipement entre les citoyens (tondeuses, outils électriques, etc.) à l'aide de cabanons partagés</li> </ul>		●	●	◊	CCIHR	2023-2024	7	100 000 \$	14 300 \$
	5. Maintenir à jour et diffuser des listes d'entreprises de réemploi et de réparation sur le territoire des deux MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les organismes de réemploi et de réparation sur le territoire</li> <li>Diffuser le répertoire sur les réseaux sociaux, les sites web et/ou les journaux locaux en invitant les organismes et entreprises qui souhaitent y être inclus à communiquer avec Compo-Haut-Richelieu</li> <li>Mettre à jour le répertoire annuellement</li> </ul>	●	●	●	◊		2023-24	7	40 000 \$	5 700 \$
	6. Promouvoir des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: ventes de garage, magasins d'articles usagés, ateliers de réparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir gratuitement des locaux vacants pour la réalisation d'ateliers de réparation</li> <li>Diffuser les informations liées aux activités de réemploi et de réparation sur les réseaux sociaux, les sites web et dans les journaux municipaux</li> </ul>	●	●	◊	●	●	2025	6	75 000 \$	12 500 \$
	7. Aménager des espaces de réemploi pour les articles réutilisables dans les écocentres des deux MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer un mode de fonctionnement pour les espaces de réemploi (magasin de réemploi ou libre-service)</li> <li>Informers les citoyens et les ICI de la possibilité de rapporter leurs objets en bon état dans les espaces de réemploi (affichage aux écocentres, publications sur les réseaux sociaux, etc.)</li> <li>Aménager des espaces à l'abri des intempéries pour le dépôt des objets réutilisables</li> </ul>		●	●	◊	●	2025	2	450 000 \$	225 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des partenariats avec les organismes de réemploi existants pour diriger les citoyens et les ICI au bon endroit (ex: organismes n'acceptant pas les meubles, manque d'espace d'entreposage, etc.)</li> </ul>									
	8. Favoriser l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable dans les MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un gabarit commun de politique d'approvisionnement écoresponsable à l'aide de guides existants (ex: guide de l'AQOCI)</li> <li>Adopter la politique dans chaque municipalité et MRC en y apportant des adaptations au besoin</li> <li>Effectuer un suivi de la mise en oeuvre de la politique d'approvisionnement responsable</li> </ul>	●	●	◊	●		2025	6	250 000 \$	41 700 \$
	9. Inventorier tous les lieux de dépôt et les liens internet des programmes de récupération de produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les diffuser à la population et aux gestionnaires des ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les lieux de dépôt et liens Internet des programmes de REP</li> <li>Créer des fiches informatives sur les différents programmes de REP</li> <li>Intégrer les informations des fiches informatives dans un nouvel onglet sur le site de Compo-Haut-Richelieu</li> </ul>	●	●	●	◊		2023-24	7	40 000 \$	5 700 \$
	10. Relayer les campagnes de RECYC-QUÉBEC et des OGD auprès des municipalités, des citoyens et des ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un suivi des campagnes et objectifs à relayer</li> <li>Diffuser l'information portant sur les campagnes de RECYC-QUÉBEC et les objectifs gouvernementaux sur les réseaux sociaux, les sites web et les journaux locaux en comparant avec la performance locale (ex: quantité de matières résiduelles générées et éliminées)</li> </ul>				◊		2023-24	7	100 000 \$	14 300 \$
	11. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR (de façon annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un suivi de la réalisation des mesures du plan d'action du PGMR 2023-2030</li> <li>Préparer un bilan de l'avancement des mesures du PGMR et de la performance et en GMR et le présenter aux élus annuellement</li> </ul>	●	●	●	◊		2025	6	40 000 \$	6 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	ou plus fréquemment, au besoin)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer aux citoyens les avancées pertinentes du plan d'action du PGMR dès leur réalisation (réseaux sociaux, site web, journaux locaux)</li> <li>• Diffuser auprès des citoyens le bilan de l'avancement des mesures (ou une version vulgarisée) en le publiant sur le site web de Compo-Haut-Richelieu, sur celui des MRC et des municipalités</li> </ul>									
	12. Mener une analyse des besoins pour l'implantation d'un écocentre supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude de desserte du territoire</li> <li>• Évaluer les coûts/bénéfices d'implanter un nouvel écocentre en fonction des résultats de l'étude de desserte du territoire</li> <li>• Déterminer le budget et l'échéancier de construction si analyse favorable</li> </ul>		◊	●	●		2025	1	25 000 \$	25 000 \$
	13. Établir une concertation avec d'autres MRC en Montérégie pour évaluer les besoins et les enjeux entourant l'élimination des déchets ultimes dans la région tout en procédant à une analyse des possibilités afin de réduire les distances à parcourir et les émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approcher les MRC montérégiennes pour connaître leur niveau d'intérêt</li> <li>• Réaliser une analyse en lien avec le rapport du BAPE sur la gestion des résidus ultimes</li> <li>• Étudier les options d'optimisation, à l'échelle régionale, en considérant les émissions de GES et les distances de transport réduites en collaboration avec les MRC participantes</li> </ul>	●	●	●	◊		2025	4	200 000 \$	50 000 \$
										<b>Sous total - Orientation 1</b>	
										<b>2 063 000 \$</b>	
<b>Orientation 2 : Bonifier l'offre de services en gestion des matières organiques sur le territoire des deux MRC</b>											
<b>Objectif 2 : Favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI sur 100% du territoire d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2026</b>											

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Sous-objectif 2.1 : Assurer la récupération des résidus alimentaires et verts</b>	14. Consolider l'implantation de la collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel (multilogements) et des ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des activités d'ISÉ auprès des résidents visés en amont de l'implantation de la collecte</li> <li>Offrir de l'accompagnement dans la mise en place de la gestion des MO chez les ICI intégrés à la collecte municipale</li> <li>Planter la collecte des MO dans les ICI assimilables et les immeubles de 6 logements et plus</li> <li>Effectuer un suivi des collectes auprès du résidentiel et des ICI afin de connaître le taux de participation et identifier les enjeux</li> </ul>	●	●		◊		2023-24	3	500 000 \$	166 700 \$
	15. Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer ou mettre à jour les documents de formation</li> <li>Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage</li> <li>Diffuser les documents sur le site web des municipalités, des MRC et de Compo-Haut-Richelieu</li> </ul>	●	●	●	◊		2023-24	7	140 000 \$	20 000 \$
	16. Mener un projet de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion des MO auprès des écoles et des CPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre sur pied des formations sur la réduction du gaspillage et le tri à la source des matières organiques en cuisine (destinée aux employés des cafétérias et cuisines)</li> <li>Réaliser des activités d'ISÉ (atelier, défi, décoration des bacs ou des îlots de tri, etc.) adaptées à l'âge des participants (CPE, primaire, secondaire) sur l'importance de réduire le gaspillage alimentaire et de trier les MO à la source</li> <li>Effectuer un suivi sur les quantités de matières organiques détournées de l'enfouissement et communiquer les résultats aux écoles et CPE (directions, employés, enfants et élèves)</li> </ul>				◊	CSSHR, CSSDG S, CPE, NFSB, RSB	2023-24	3	100 000 \$	33 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET		
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
	17. Accompagner les ICI non desservis par la collecte municipale pour l'implantation de systèmes de récupération des matières organiques dans leurs établissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer aux ICI non desservis les avantages d'implanter un mode de récupération des matières organiques (réduction des coûts d'élimination, image écoresponsable de l'entreprise, etc.)</li> <li>• Encourager les ICI à se regrouper pour réduire les coûts de collecte des matières organiques ou trouver des débouchés (symbioses industrielles)</li> </ul>				◊	CCIHR. CLDJDN	2025	3	230 000 \$	76 700 \$	
Sous-objectif 2.2 : Recycler 100% des boues municipales	18. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées lorsque leur qualité le permet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de valoriser les boues en épandage agricole ou par d'autres méthodes en évitant l'élimination</li> </ul>	●	●	◊			2023-24	7	850 000 \$	121 400 \$	
	19. Réaliser une étude sur l'implantation d'un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité des MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet ou pour toutes les municipalités et, le cas échéant, déployer le programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier les différentes options de programmes de gestion des boues de fosses septiques (vidanges périodiques par les MRC, vérification des preuves de vidange des citoyens, etc.) à implanter dans les deux MRC</li> <li>• Élaborer un cadre de gestion des boues de fosses septiques en vue de leur recyclage</li> <li>• Répertorier les modes de gestion des boues de fosses septiques vidangées par des entrepreneurs privés</li> <li>• Établir une concertation avec les agriculteurs pour les fosses septiques en milieu agricole</li> <li>• Adopter un règlement sur la vidange des fosses septiques où il n'y en a pas (incluant l'obligation, pour les entreprises de vidange, de recycler les boues lorsque leur qualité le permet)</li> <li>• Élaborer les registres de suivi</li> </ul>	◊	◊	◊			2026	4	500 000 \$	125 000 \$	
	<b>Sous total - Orientation 2</b>											<b>2 320 000 \$</b>

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>											
<b>Objectif 3 : Informer, encourager et soutenir les initiatives des ICI</b>											
<b>Sous-objectif 3.1 : Faciliter le partage de connaissances et de ressources</b>	20. Planifier des activités d'ISÉ et d'animation sur les thématiques GMR pour les différents partenaires et associations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les ICI à une série de rencontres informatives sur la réduction à la source en entreprise, la mutualisation des services et des équipements, le tri à la source (trois voies), etc.</li> <li>Créer et diffuser (réseaux sociaux, sites webs, journaux locaux, etc.) des fiches informatives ou de courts articles sur les sujets et les questionnements les plus courants lors des rencontres avec les ICI</li> </ul>				◊	CCIHR/UPA	2023-24	7	140 000 \$	20 000 \$
	21. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>En coordination avec la mesure 20, diffuser des articles sur les bons coups des ICI du territoire et citer ces entreprises en exemples lors des rencontres informatives</li> <li>Souligner l'expérience positive de certains ICI en lien avec les thématiques traitées dans les fiches et articles lors de leur diffusion (ex: publication sur les réseaux sociaux mentionnant les résultats obtenus par un ICI dans sa démarche de réduction à la source et lien vers un article de la mesure 20)</li> </ul>				◊	CCIHR	2025	6	30 000 \$	5 000 \$
	22. Collaborer aux initiatives d'économie circulaire comme celui de la symbiose industrielle du Haut Richelieu et les Complices alimentaires des Jardins-de-Napierville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un portrait de la GMR des ICI afin d'identifier les potentiels de symbioses</li> <li>Diffuser les cas de succès de symbioses industrielles sur le territoire en collaboration avec la CCIHR, les Complices alimentaires et Aliment-Terre.</li> <li>Organiser des évènements de réseautage</li> </ul>	◊	◊	●	●	CCIHR et autres	2023-24	5	500 000 \$	100 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	23. Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi des pratiques GMR des ICI (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'embauche des agents en économie circulaire</li> <li>Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte</li> </ul>	●	●	●	◊	CCIHR	2025	6	486 000 \$	81 000 \$
	24. Proposer des mesures ciblées pour faciliter la récupération des matières pour des secteurs spécifiques (restauration, commerces de détail, bureaux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des incitatifs à l'utilisation de contenants réutilisables dans les restaurants</li> <li>Offrir des visites pour former les employés au tri à la source (formation adaptée aux matières du secteur d'activité de l'ICI)</li> <li>Créer et mettre à disposition des ICI des aides visuels (infographies) pour distinguer les différents bacs dans leurs espaces (3 voies)</li> </ul>				◊	CCIHR	2026	3	75 000 \$	25 000 \$
	25. Informer les ICI des modalités d'accès aux écocentres et les inciter à adopter les bonnes pratiques de tri et d'utilisation de l'écocentre ou d'autres lieux de récupération en fonction des matières et des quantités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les regroupements d'ICI (CCIHR, UPA, etc.) pour informer leurs membres des modalités d'accès aux écocentres</li> <li>Diffuser sur les réseaux sociaux et dans les journaux locaux de l'information sur les matières acceptées aux écocentres et référer les ICI au site web de Compo-Haut-Richelieu au besoin</li> </ul>	●	●	●	◊	CCIHR, UPA, etc.	2023-24	7	105 000 \$	15 000 \$
	26. Sensibiliser à l'élimination des invendus dans les commerces et les industries et rechercher des débouchés pour ces matières (réemploi ou valorisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter les restaurants, épiceries, commerces de détail et industries afin de les informer des bénéfices potentiels liés au don des invendus (crédits d'impôts pour dons, réduction des coûts d'élimination, etc.)</li> <li>Offrir un accompagnement dans la recherche de débouchés pour les invendus et estimer les quantités</li> <li>Communiquer avec des organismes de réemploi, des écoles, des banques alimentaires</li> </ul>				◊	CCIHR	2025	2	80 000	40 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		et autres acteurs ayant le potentiel d'offrir des débouchés pour les invendus									
	27. Inventorier les outils, les guides et les ressources à l'intention des ICI, les adapter et, le cas échéant, les diffuser	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un inventaire des outils, guides et ressources qui sont destinés aux ICI et disponibles en ligne ou sous d'autres formes</li> <li>Organiser et rendre disponible le contenu pertinent de l'inventaire sur le site web de Compo-Richelieu, des municipalités et des MRC</li> <li>Au besoin, adapter la réglementation municipale pour la rendre cohérente avec les outils, guides et ressources proposés et en faciliter l'utilisation par les ICI</li> </ul>				◊	RQ Organismes en GMR	2025	5	50 000 \$	10 000 \$
	28. Transmettre annuellement un avis officiel à tous les occupants de locaux commerciaux et industriels concernant la GMR (objectifs, ressources à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer l'information concernant le PGMR, les obligations des ICI, les services disponibles et l'abonnement possible à une infolettre en GMR</li> <li>Transmettre l'avis aux occupants de locaux commerciaux et industriels</li> <li>Créer et tenir à jour une liste d'envoi pour l'infolettre</li> <li>Rédiger et transmettre mensuellement ou hebdomadairement l'infolettre destinée aux ICI (contenu spécifique à leurs enjeux et objectifs, exemples de réussite en GMR, accompagnement offert, partenariats recherchés, etc.)</li> </ul>			◊	●		2023-24	7	70 000 \$	10 000 \$
	29. Inclure dans les règlements d'urbanisme l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les règlements d'urbanisme pour inclure l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments</li> </ul>	●	●	◊	●		2025	6	100 200 \$	16 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	30. Évaluer l'opportunité de procéder à des appels d'offres de collecte des matières résiduelles communs pour les entreprises regroupées dans les parcs industriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter les ICI des parcs industriels afin d'évaluer la quantité de matières à collecter pour chaque voie de collecte, les dates d'échéance des contrats et le nombre d'entreprises de collecte différentes impliquées</li> <li>Évaluer l'intérêt des ICI à procéder à des appels d'offres communs pour la collecte des matières résiduelles</li> <li>Mettre en contact les ICI intéressées à regrouper leurs services de collecte et assigner une ressource responsable du projet pour faciliter les démarches au besoin</li> </ul>	●	●	●	◊		2026	3	75 000 \$	25 000 \$
	31. Identifier les événements des associations d'ICI (CCIHR, UPA, Société de développement, etc.) où il est possible d'offrir des conférences, des formations ou des séances d'information en GMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les événements prévus par les associations d'ICI (notamment les événements récurrents)</li> <li>Identifier les événements susceptibles d'inclure des éléments de GMR à leur programmation et en contacter les organisateurs pour évaluer leur intérêt à recevoir une conférence/formation/séance d'information sur la GMR</li> </ul>				◊	CCIHR, UPA, etc.	2025	5	40 000 \$	8 000 \$
	32. Améliorer les connaissances sur la GMR des ICI par le biais des organismes à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les organismes à vocation économique locaux afin de recueillir des informations sur la GMR dans les ICI</li> <li>Proposer un questionnaire ou une base de données à compléter (type de matières générées, quantité, mode de gestion, enjeux rencontrés, etc.)</li> </ul>				◊	CCIHR, CLD des JDN, Nexdev	2025	3	60 000 \$	20 000 \$
<b>Sous total - Orientation 3</b>										<b>1 811 000 \$</b>	
<b>Orientation 4 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD</b>											

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>"Objectif 4 : Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2028 "</b>											
<b>Sous-objectif 4.1 : Améliorer la récupération des résidus de CRD</b>	33. Établir et maintenir à jour un registre des entreprises de gestion des résidus de CRD en Montérégie, par catégories de matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer le registre des entreprises de gestion des résidus CRD</li> <li>Maintenir le registre à jour et le diffuser auprès de la population et des ICI</li> </ul>	●	●	●	◊		2023-24	7	35 000 \$	5 000 \$
	34. À l'émission des permis de bâtir/rénover/démolir, remettre une fiche d'information ou un guide sur les meilleures pratiques ainsi que les lieux autorisés de gestion des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer une fiche d'information, un guide ou une liste à puces sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD</li> <li>Remettre systématiquement l'outil créé lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition</li> </ul>	●	●	◊	●		2025	6	60 000 \$	10 000 \$
	35. Exiger des informations sur la gestion des résidus avec la demande de permis et/ou des preuves de disposition conforme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer à la réglementation municipale l'obligation de fournir une preuve de disposition conforme des résidus de CRD (ex: facture d'un entrepreneur en gestion des résidus de CRD reconnu)</li> <li>Créer un répertoire d'entreprises de gestion des résidus de CRD reconnues et le rendre disponible aux demandeurs de permis</li> <li>Informers les citoyens et les ICI des exigences liées à la disposition des résidus de CRD via les réseaux sociaux, les infolettres, les sites web municipaux, etc.</li> </ul>	●	●	◊	●		2027	4	50 000 \$	12 500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	36. Inclure aux devis des travaux municipaux l'obligation de disposer des résidus dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une disposition à ajouter aux devis municipaux concernant l'obligation de disposer des résidus de CRD dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé</li> <li>Inclure la disposition dans les devis de chaque municipalité et assurer son application</li> </ul>	●	●	◊	●		2027	4	500 000 \$	125 000 \$
	37. Participer à des projets innovants en récupération des résidus de CRD (ex: suivi des matières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver des partenaires ou sources de financement dans la réalisation de projets innovants en gestion des résidus de CRD (ex: RECYC-QUEBEC, 3R MCDQ, etc.)</li> <li>Soumettre des projets pilotes municipaux ou locaux pour l'obtention de financement de la part des partenaires identifiés</li> </ul>	●	●	●	◊	●	2025	6	150 000 \$	25 000 \$
	38. Identifier des projets potentiels de déconstruction responsable pour les municipalités et les entrepreneurs; accompagner, relayer l'information utile	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classifier les types de projets de déconstruction en fonction de leurs coûts, des types et quantités de matières récupérées et de la durée</li> <li>Sélectionner les types de projets de déconstruction les plus intéressants pour les municipalités et les entrepreneurs</li> <li>Diffuser la sélection de types de projets de déconstruction et les avantages qui y sont liés</li> </ul>	●	●	●	◊		2026	3	75 000 \$	25 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
			MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	39. Relayer les outils/Guide de gestion des débris après sinistres (diagnostic, plan)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertorier les outils de gestion des débris après sinistre existants</li> <li>• Rendre disponibles sur les sites web municipaux les outils de gestion des débris après sinistre répertoriés</li> <li>• Annoncer la disponibilité des outils de gestion des débris après sinistre dans l'infolettre, les journaux locaux et sur les réseaux sociaux</li> </ul>			•	◊		2026	3	25 000 \$	8 300 \$
<b>Sous total - Orientation 4</b>										<b>895 000 \$</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>										<b>7 089 000 \$</b>	

**Tableau 45: Synthèse des coûts de mise en oeuvre du Plan d'action du PCGMR**

No	Mesures	2023-24	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES POUR LES 2 MRC</b>									
1	Poursuivre les campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source, le gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et le zéro déchet	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	<b>280 000 \$</b>
2	Développer ou maintenir les programmes existants de subvention à l'achat (couches lavables, produits d'hygiène féminine, composteurs domestiques, lames déchiqueteuses pour les tondeuses) et évaluer la possibilité d'en centraliser la gestion par une ou les deux MRC	28 600 \$	28 600 \$	28 600 \$	28 600 \$	28 600 \$	28 600 \$	28 600 \$	<b>200 200 \$</b>
3	Relayer et vulgariser la réglementation nationale (ex: zéro déchet plastique 2023) et provinciale visant la restriction et la réduction des produits à usage unique tout en fournissant les informations sur les alternatives	-	43 800 \$	43 800 \$	43 800 \$	43 800 \$	43 800 \$	43 800 \$	<b>262 800 \$</b>
4	Collaborer à la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le volet «Économie circulaire»	14 300 \$	14 300 \$	14 300 \$	14 300 \$	14 300 \$	14 300 \$	14 300 \$	<b>100 000 \$</b>
5	Maintenir à jour et diffuser des listes d'entreprises de réemploi et de réparation sur le territoire des deux MRC	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	<b>39 900 \$</b>
6	Promouvoir des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: ventes de garage, magasins d'articles usagés, ateliers de réparation		12 500 \$	12,500 \$	12 500 \$	12,500 \$	12 500 \$	12,500 \$	<b>75 000 \$</b>
7	Aménager des espaces de réemploi pour les articles réutilisables dans les écocentres des deux MRC		225 000 \$	225 000 \$					<b>450 000 \$</b>
8	Favoriser l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable dans les MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)		41 700 \$	41,700 \$	41 700 \$	41 700 \$	41 700 \$	41 700 \$	<b>250 200 \$</b>
9	Inventorier tous les lieux de dépôt et les liens internet des programmes de récupération de produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les diffuser à la population et aux gestionnaires des ICI	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	<b>39 900 \$</b>
10	Relayer les campagnes de RECYC-QUÉBEC et des OGD auprès des municipalités, des citoyens et des ICI	14 300 \$	14,300 \$	14 300 \$	14 300 \$	14,300 \$	14 300 \$	14,300 \$	<b>100 100 \$</b>

No	Mesures	2023-24	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
11	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR (de façon annuelle ou plus fréquemment, au besoin)		6 700 \$	6 700 \$	6 700 \$	6 700 \$	6 700 \$	6 700 \$	40 000 \$
12	Mener une analyse des besoins pour l'implantation d'un écocentre supplémentaire		25 000 \$						25,000 \$
13	Établir une concertation avec d'autres MRC en Montérégie pour évaluer les besoins et les enjeux entourant l'élimination des déchets ultimes dans la région tout en procédant à une analyse des possibilités afin de réduire les distances à parcourir et les émissions de GES		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$			200 000 \$
14	Consolider l'implantation de la collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel (multilogements) et des ICI assimilables	166 700 \$	166 700 \$	166 700 \$					500 100 \$
15	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
16	Mener un projet de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion des MO auprès des écoles et des CPE	33 300 \$	33 300 \$	33 300 \$					99 900 \$
17	Accompagner les ICI non desservis par la collecte municipale pour l'implantation de systèmes de récupération des matières organiques dans leurs établissements		76 700 \$	76 700 \$	76 700 \$				230 100 \$
18	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées lorsque leur qualité le permet	121 400 \$	121 400 \$	121 400 \$	121 400 \$	121 400 \$	121 400 \$	121 400 \$	849 800 \$
19	Réaliser une étude sur l'implantation d'un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité des MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet ou pour toutes les municipalités et, le cas échéant, déployer le programme			125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$		500 000 \$
20	Planifier des activités d'ISÉ et d'animation sur les thématiques GMR pour les différents partenaires et associations sectorielles	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
21	Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	30 000 \$
22	Collaborer aux initiatives d'économie circulaire comme celui de la symbiose industrielle du Haut Richelieu et les Complices alimentaires des Jardins-de-Napierville	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$			500 000 \$

No	Mesures	2023-24	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
23	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi des pratiques GMR des ICI (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)		81 000 \$	81 000 \$	81 000 \$	81 000 \$	81 000 \$	81 000 \$	486 000 \$
24	Proposer des mesures ciblées pour faciliter la récupération des matières pour des secteurs spécifiques (restauration, commerces de détail, bureaux, etc.)			25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$			75 000 \$
25	Informar les ICI des modalités d'accès aux écocentres et les inciter à adopter les bonnes pratiques de tri et d'utilisation de l'écocentre ou d'autres lieux de récupération en fonction des matières et des quantités	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
26	Sensibiliser à l'élimination des invendus dans les commerces et les industries et rechercher des débouchés pour ces matières (réemploi ou valorisation)		40 000 \$	40 000 \$					- \$
27	Inventorier les outils, les guides et les ressources à l'intention des ICI, les adapter et, le cas échéant, les diffuser		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$		50 000 \$
28	Transmettre annuellement un avis officiel à tous les occupants de locaux commerciaux et industriels concernant la GMR (objectifs, ressources à disposition)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	70 000 \$
29	Inclure dans les règlements d'urbanisme l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments		16 700 \$	16 700 \$	16 700 \$	16 700 \$	16 700 \$	16 700 \$	100 200 \$
30	Évaluer l'opportunité de procéder à des appels d'offres de collecte des matières résiduelles communs pour les entreprises regroupées dans les parcs industriels			25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$			75 000 \$
31	Identifier les événements des associations d'ICI (CCIHR, UPA, Société de développement, etc.) où il est possible d'offrir des conférences, des formations ou des séances d'information en GMR		8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$		40 000 \$
32	Améliorer les connaissances sur la GMR des ICI par le biais des organismes à vocation économique		20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$				60 000 \$
33	Établir et maintenir à jour un registre des entreprises de gestion des résidus de CRD en Montérégie, par catégories de matières	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	35 000 \$
34	À l'émission des permis de bâtir/rénover/démolir, remettre une fiche d'information ou un guide sur les meilleures pratiques ainsi que les lieux autorisés de gestion des résidus de CRD		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	60 000 \$

No	Mesures	2023-24	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
35	Exiger des informations sur la gestion des résidus avec la demande de permis et/ou des preuves de disposition conforme				12 500 \$	12 500 \$	12 500 \$	12 500 \$	50 000 \$
36	Inclure aux devis des travaux municipaux l'obligation de disposer des résidus dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé				125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	500 000 \$
37	Participer à des projets innovants en récupération des résidus de CRD (ex: suivi des matières)		25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	150 000 \$
38	Identifier des projets potentiels de déconstruction responsable pour les municipalités et les entrepreneurs; accompagner, relayer l'information utile			25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$			75 000 \$
39	Relayer les outils/Guide de gestion des débris après sinistres (diagnostic, plan)			8 300 \$	8 300 \$	8 300 \$			24 900 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>600 000 \$</b>	<b>1 297 000 \$</b>	<b>1 480 400 \$</b>	<b>1 152 900 \$</b>	<b>1 056 200 \$</b>	<b>822 900 \$</b>	<b>679 900 \$</b>	<b>7 089 000 \$</b>

## 7.2 Gouvernance et échéancier de mise en œuvre

Le **Tableau 46** présente le calendrier prévu pour la mise en œuvre du PCGMR 2023-2030 ainsi que pour sa prochaine révision au 7<sup>e</sup> anniversaire de ce plan conjoint de gestion des matières résiduelles.

**Tableau 46 : Mise en œuvre et renouvellement du PCGMR**

Étapes de mise en oeuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PCGMR révisé	31 octobre 2023
Démarrage des travaux de révision du PCGMR 2030-2037	Octobre 2028
Adoption d'un projet de PCGMR révisé par les conseils de la MRC HR et de la MRC JDN	Octobre 2029
Consultations publiques	Mars 2030
Approbation du PCGMR révisé 2030-2037 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Octobre 2030

## 7.3 Cadre financier

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par les MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

## 7.4 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 39 mesures du PCGMR au Tableau 45, les coûts totaux sont estimés à 7 millions (M \$). De façon annuelle, cela donne environ 1 M \$, ou une moyenne de 6,73 \$ par habitant.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de 3,1 M \$ pour la MRC du Haut-Richelieu. Cela revenait à 620 000 \$ par année d'application du PGMR. Du côté de la MRC des Jardins-de-Napierville, les coûts de mise en œuvre du PGMR 2016-2020 étaient estimés à 2,8 M \$ ou 556 000 \$ par année.

## 7.5 Estimation des revenus

Les deux MRC et leurs municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective.

Le **Tableau 47** illustre les revenus prévus durant la période d'application du PGMR 2023-2030. Pour les programmes de redistribution des redevances et de compensation des coûts de collecte sélective, les

estimations sont basées sur les montants perçus en 2022. Le tableau à l'Annexe 5 détaille de façon plus détaillée la ventilation annuelle de ces revenus anticipés.

**Tableau 47 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles**

REVENUS ESTIMÉS (2023-2030)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2020)	9,2 M
Compensation des coûts de collecte sélective	22,1 M
<b>TOTAL</b>	<b>31,3 M</b>

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. En effet, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables qui seront assumés directement par l'organisme de gestion désignée (OGD).

Quant aux montants de la redistribution de la redevance à l'élimination, ils diminueront vraisemblablement à mesure que les organismes municipaux réduiront leurs quantités de matières résiduelles éliminées; ainsi, ils défrayeront moins de redevances et en recevront également moins en guise de redistribution.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

## 7.6 Surveillance et suivi du PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'Annexe 4. Par ailleurs, le plan d'action du PCGMR identifie l'organisme responsable de la mise en œuvre de chacune des mesures ainsi que les organismes désignés à titre de collaborateurs.

De plus, en vertu du cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, les deux MRC transmettront, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville ont décidé de pousser cet exercice plus loin en s'engageant, par le biais de la Mesure 11 du plan d'action, à communiquer aux élus et aux citoyens l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCGMR.

Ce plan d'action, de même que ses moyens de mise en œuvre et ses indicateurs, serviront de tableau de bord afin que les deux MRC puissent mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements à la mise en œuvre du PCGMR.

## ANNEXE 1 – SOURCES D'INFORMATION

AgriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Direction régionale de Services Québec de la Montérégie (2018) Portrait du marché du travail 2018-MRC des Jardins-de-Napierville.

Direction régionale de Services Québec de la Montérégie (2018) Portrait du marché du travail 2018-MRC du Haut-Richelieu.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

ISQ) (2021). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

ISQ (2021). Estimations de la population des régions administratives, Québec.

ISQ (2021). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

ISQ (2021). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2015). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2021).

Décret de population 1516-2021.

Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

## ANNEXE 2 — RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN PGMR CONJOINT



303, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9  
Téléphone : (458) 346-3636 - Télécopieur : (458) 346-8464  
Courrier électronique : info@mrcrj.qc.ca

### Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le treizième jour d'avril deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants :

Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvoulor, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lemaître-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Yenne-en-Québec, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absences motivées : M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Substitut : M. Éric Lachance pour M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le conseil siègeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

#### Résolution 16597-22

#### Gestion intégrée des matières résiduelles PGMR - Réalisation conjointe et mandat

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a conclu une entente intermunicipale avec la MRC du Haut-Richelieu en matière de gestion intégrée des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** l'identité de territoire des deux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** Compo-Haut-Richelieu inc. réalisera, en vertu de la Convention exclusive en matière de gestion intégrée des matières résiduelles intervenue avec la MRC du Haut-Richelieu, l'ensemble des travaux nécessaires à la gestion intégrée des matières résiduelles pour la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout dans le cadre de l'entente intermunicipale conclue entre les deux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de révision du Plan de gestion des matières résiduelles peuvent être réalisés par Compo-Haut-Richelieu inc. et ce, pour le territoire des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvoulor,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la révision conjointe du Plan de gestion des matières résiduelles avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout à être réalisé par Compo-Haut-Richelieu inc.;

**D'AUTORISER** la facturation des travaux réalisés pour la MRC des Jardins-de-Napierville;

**QUE** Compo-Haut-Richelieu inc. soit mandaté pour réaliser ces travaux;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Signé: Réal Ryan, préfet

Signé: Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
La greffière-trésorière adjointe,



Marielle C. Rondeau  
MRC du Haut-Richelieu





Extrait des minutes d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue en présentiel mercredi, le 13<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022 à 19 heures, et à laquelle ont participé :

- Monsieur Lucien Bouchard, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
- Madame Karine Paiement, mairesse
- Monsieur Daniel Racette, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Guy-Julien Mayné, maire
- Madame Estelle Muzzi, mairesse
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le conseil de la Municipalité régionale de comté agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, préfet et maire.

Monsieur Rémi Raymond, directeur général, participe également.

Résolution 2022-04-62

**RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) CONJOINT  
AVEC LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville conclura avec la MRC du Haut-Richelieu une entente pour la gestion intégrée des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC des Jardins-de-Napierville et de la MRC du Haut-Richelieu de réaliser conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu unanimement:

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville accepte d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉ

Signé : Yves Boyer, Préfet

Signé : Rémi Raymond

Directeur général /greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rémi Raymond', is written over a faint, larger version of the signature.

Rémi Raymond

Directeur général/greffier-trésorier

## ANNEXE 3 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

### MRC du Haut-Richelieu

Secteur Résidentiel - Résultats - Le Haut-Richelieu		Version 2022		
<b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>				
<b>(Données de l'utilisateur)</b>				
	<b>Récupéré (t)</b>	<b>Éliminé (t)</b>	<b>Généré (t)</b>	
Papier et carton	6 664 t	2 648 t	9 312 t	
Métal	415 t	555 t	969 t	
Plastique	1 047 t	2 043 t	3 089 t	
Verre	1 747 t	706 t	2 454 t	
<b>Total</b>	<b>9 873 t</b>	<b>5 952 t</b>	<b>15 824 t</b>	
<b>MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS</b>				
<b>RÉSIDENTIELLES</b>				
<b>(Données de l'utilisateur)</b>				
	<b>Récupéré</b>	<b>Éliminé</b>	<b>Généré</b>	
Branches et sapins de Noël	1 900 t	0 t	1 900 t	
Résidus verts	7 357 t	1 t	7 358 t	
Résidus alimentaires	1 686 t	6 187 t	7 873 t	
Autres résidus organiques	1 175 t	4 639 t	5 814 t	
<b>Total</b>	<b>12 119 t</b>	<b>10 826 t</b>	<b>22 945 t</b>	
<b>BOUES MUNICIPALES</b>				
<b>(Données de l'utilisateur)</b>				
	<b>Récupéré</b>	<b>Éliminé</b>	<b>Généré</b>	
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	9 003 t mh	0 t mh	9 003 t mh	
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	
Boues de fosses septiques (BFS)	501 t mh	703 t mh	1 205 t mh	
<b>Total</b>	<b>9 505 t mh</b>	<b>703 t mh</b>	<b>10 208 t mh</b>	

**VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)**

(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	5 795 t	0 t	5 795 t

**TEXTILES**

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	933 t	958 t	1 891 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	1 885 t	1 885 t
↳ Centre de tri	0 t	1 475 t	1 475 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	409 t	409 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	172 t	328 t	500 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	2 770 t	429 t	3 199 t
↳ Métalliques	2 770 t	202 t	2 972 t
↳ Non-métalliques	0 t	227 t	227 t
<b>Total</b>	<b>2 942 t</b>	<b>2 641 t</b>	<b>5 584 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	152 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	6 664 t	2 648 t	9 312 t
Métal	415 t	555 t	969 t
Plastique	1 047 t	2 043 t	3 089 t
Verre	1 747 t	706 t	2 454 t
Branches et sapins de Noël	1 900 t	0 t	1 900 t
Résidus verts	7 357 t	1 t	7 358 t
Résidus alimentaires	1 686 t	6 187 t	7 873 t
Autres résidus organiques	1 175 t	4 639 t	5 814 t
Véhicules hors d'usage	5 795 t	0 t	5 795 t
Textiles	933 t	958 t	1 891 t
Rejets des centres de tri	0 t	1 475 t	1 475 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	409 t	409 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	172 t	328 t	500 t
Encombrants métalliques	2 770 t	202 t	2 972 t
Encombrants non-métalliques	0 t	227 t	227 t
Résidus ultimes	0 t	152 t	152 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>31 661 t</b>	<b>20 529 t</b>	<b>52 191 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>30 476 t</b>	<b>20 150 t</b>	<b>50 625 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	9 003 t mh	0 t mh	9 003 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	501 t mh	703 t mh	1 205 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>9 505 t mh</b>	<b>703 t mh</b>	<b>10 208 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>4 248 t mh</b>	<b>5 960 t mh</b>	<b>10 208 t mh</b>

## Secteur ICI - Résultats - Le Haut-Richelieu

Version 2022

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	11 249 t	8 885 t	20 135 t
Métal	993 t	1 211 t	2 204 t
Plastique	972 t	4 565 t	5 537 t
Verre	542 t	1 364 t	1 906 t
<b>Total</b>	<b>13 757 t</b>	<b>16 026 t</b>	<b>29 783 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	32 323 t	615 t	32 938 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	11 067 t	11 067 t
☞ Résidus verts (t)	0 t	1 177 t	1 177 t
☞ Résidus alimentaires	0 t	8 189 t	8 189 t
☞ Autres résidus organiques	0 t	1 701 t	1 701 t
<b>Total</b>	<b>32 323 t</b>	<b>11 682 t</b>	<b>44 005 t</b>

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE  
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE  
(Données de l'utilisateur)**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	30 t	716 t	746 t
Plastiques agricoles			
<b>Total</b>	<b>30 t</b>	<b>716 t</b>	<b>746 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(Données de l'outil)**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	2 056 t	2 056 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 987 t	3 987 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>6 043 t</b>	<b>6 043 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	1 058 t

## TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	11 249 t	8 885 t	20 135 t
Métal	993 t	1 211 t	2 204 t
Plastique	972 t	4 565 t	5 537 t
Verre	542 t	1 364 t	1 906 t
Industries de transformation agroalimentaire	32 323 t	615 t	32 938 t
Résidus verts (t)	0 t	1 177 t	1 177 t
Résidus alimentaires	0 t	8 189 t	8 189 t
Autres résidus organiques	0 t	1 701 t	1 701 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	30 t	716 t	746 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	2 056 t	2 056 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 987 t	3 987 t
Résidus ultimes	0 t	1 058 t	1 058 t
<b>TOTAL</b>	<b>46 110 t</b>	<b>35 525 t</b>	<b>81 635 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>46 080 t</b>	<b>34 809 t</b>	<b>80 889 t</b>

## Secteur CRD - Résultats - Le Haut-Richelieu

Version 2022

## RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	3 529 t	3 091 t	N.A.	6 620 t
<b>Non-agrégats :</b>	9 843 t	18 544 t	N.A.	28 387 t
↳ Bois de construction	7 082 t	10 442 t	N.A.	17 524 t
↳ Gypse	144 t	1 970 t	N.A.	2 114 t
↳ Bardeaux d'asphalte	720 t	844 t	N.A.	1 564 t
↳ Autres	1 897 t	5 288 t	N.A.	7 184 t
↳ Rejets de centres de tri CRD	N.A.	5 968 t	4 988 t	10 957 t
<b>Total</b>	<b>13 372 t</b>	<b>27 603 t</b>	<b>4 988 t</b>	<b>45 963 t</b>

## MRC des Jardins-de-Napierville

## Secteur Résidentiel - Résultats - Les Jardins-de-Napierville Version 2022

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 545 t	964 t	2 509 t
Métal	96 t	202 t	298 t
Plastique	243 t	744 t	987 t
Verre	405 t	257 t	662 t
<b>Total</b>	<b>2 289 t</b>	<b>2 168 t</b>	<b>4 457 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS**  
**RÉSIDENTIELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	38 t	0 t	38 t
Résidus verts	28 t	1 226 t	1 255 t
Résidus alimentaires	41 t	1 733 t	1 774 t
Autres résidus organiques	0 t	1 323 t	1 323 t
<b>Total</b>	<b>107 t</b>	<b>4 283 t</b>	<b>4 390 t</b>

**BOUES MUNICIPALES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	405 t mh	0 t mh	405 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	300 t mh	421 t mh	722 t mh
<b>Total</b>	<b>706 t mh</b>	<b>421 t mh</b>	<b>1 127 t mh</b>

**VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	1 494 t	0 t	1 494 t

**TEXTILES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	138 t	349 t	488 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	342 t	342 t
↳ Centre de tri	0 t	342 t	342 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	33 t	119 t	153 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	693 t	156 t	849 t
↳ Métalliques	693 t	73 t	766 t
↳ Non-métalliques	0 t	83 t	83 t
<b>Total</b>	<b>726 t</b>	<b>618 t</b>	<b>1 344 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	58 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 545 t	964 t	2 509 t
Métal	96 t	202 t	298 t
Plastique	243 t	744 t	987 t
Verre	405 t	257 t	662 t
Branches et sapins de Noël	38 t	0 t	38 t
Résidus verts	28 t	1 226 t	1 255 t
Résidus alimentaires	41 t	1 733 t	1 774 t
Autres résidus organiques	0 t	1 323 t	1 323 t
Véhicules hors d'usage	1 494 t	0 t	1 494 t
Textiles	138 t	349 t	488 t
Rejets des centres de tri	0 t	342 t	342 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	33 t	119 t	153 t
Encombrants métalliques	693 t	73 t	766 t
Encombrants non-métalliques	0 t	83 t	83 t
Résidus ultimes	0 t	58 t	58 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>4 755 t</b>	<b>7 475 t</b>	<b>12 230 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>4 951 t</b>	<b>6 561 t</b>	<b>11 512 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	405 t mh	0 t mh	405 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	300 t mh	421 t mh	722 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>706 t mh</b>	<b>421 t mh</b>	<b>1 127 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>1 095 t mh</b>	<b>1 537 t mh</b>	<b>2 632 t mh</b>

## Secteur ICI - Résultats - Les Jardins-de-Napierville

Version 2022

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	2 622 t	2 447 t	5 069 t
Métal	290 t	334 t	624 t
Plastique	268 t	1 312 t	1 580 t
Verre	128 t	304 t	432 t
<b>Total</b>	<b>3 308 t</b>	<b>4 398 t</b>	<b>7 706 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	5 490 t	191 t	5 680 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	2 706 t	2 706 t
☞ Résidus verts (t)	0 t	288 t	288 t
☞ Résidus alimentaires	0 t	2 002 t	2 002 t
☞ Autres résidus organiques	0 t	416 t	416 t
<b>Total</b>	<b>5 490 t</b>	<b>2 897 t</b>	<b>8 386 t</b>

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	0 t	706 t	706 t
Plastiques agricoles			
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>706 t</b>	<b>706 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	494 t	494 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 028 t	1 028 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>1 522 t</b>	<b>1 522 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	279 t

## TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	2 622 t	2 447 t	5 069 t
Métal	290 t	334 t	624 t
Plastique	268 t	1 312 t	1 580 t
Verre	128 t	304 t	432 t
Industries de transformation agroalimentaire	5 490 t	191 t	5 680 t
Résidus verts (t)	0 t	288 t	288 t
Résidus alimentaires	0 t	2 002 t	2 002 t
Autres résidus organiques	0 t	416 t	416 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus	0 t	706 t	706 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	494 t	494 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 028 t	1 028 t
Résidus ultimes	0 t	279 t	279 t
<b>TOTAL</b>	<b>8 798 t</b>	<b>9 801 t</b>	<b>18 599 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>8 798 t</b>	<b>9 095 t</b>	<b>17 893 t</b>

## Secteur CRD - Résultats - Les Jardins-de-Napierville

Version 2022

**RÉSIDUS DE CRD**

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	1 046 t	916 t	N.A.	1 962 t
<b>Non-agrégats :</b>	2 917 t	5 495 t	N.A.	8 412 t
☞ Bois de construction	2 099 t	3 094 t	N.A.	5 193 t
☞ Gypse	43 t	584 t	N.A.	627 t
☞ Bardeaux d'asphalte	213 t	250 t	N.A.	463 t
☞ Autres	562 t	1 567 t	N.A.	2 129 t
☞ Rejets de centres de tri CRD	N.A.	1 769 t	1 478 t	3 247 t
<b>Total</b>	<b>3 963 t</b>	<b>8 180 t</b>	<b>1 478 t</b>	<b>13 621 t</b>

## ANNEXE 4 – PLAN D’ACTION DU PGMR DES MRC DU HAUT-RICHELIEU ET MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)
<b>Orientation 1 : Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire</b>																				
<b>Diminuer la quantité annuelle des matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins en 2026 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation</b>																				
<b>Prioriser la hiérarchie des 3RV</b>	1. Poursuivre les campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source, le gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et le zéro déchet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les ressources informationnelles existantes (ex: astuces de réduction à la source sur le site de Compo-Haut-Richelieu) dans les journaux locaux, sur les réseaux sociaux, etc.</li> <li>Réaliser des ateliers d'ISÉ dans les écoles (ex: gaspillage alimentaire dans les lunches)</li> <li>Ajouter ou continuer à inclure des rappels sur l'herbicyclage dans les bulletins municipaux et/ou calendriers de collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications référant aux ressources d'ISÉ</li> <li>Nombre de consultations de l'onglet «Réduction» sur le site web de Compo-Haut-Richelieu</li> <li>Nombre d'ateliers réalisés dans les écoles</li> <li>Nombre de municipalités ayant inclus des rappels sur l'herbicyclage dans leur bulletin municipal</li> </ul>	●			●	●					●	●	●	◆	2023-24	7	280 000 \$	40 000 \$
	2. Développer ou maintenir les programmes existants de subvention à l'achat (couches lavables, produits d'hygiène féminine, composteurs domestiques, lames déchiqueteuses pour les tondeuses) et évaluer la possibilité d'en centraliser la gestion par une ou les deux MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventionner l'achat des produits de réduction à la source</li> <li>Faire la promotion des subventions dans les municipalités participantes</li> <li>Évaluer la pertinence et la faisabilité de centraliser la gestion des subventions aux produits de réduction à la source en collaboration avec les municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de subventions octroyées (par municipalité et par produit)</li> <li>Nombre de nouvelles municipalités qui offrent chaque subvention</li> <li>Montant (\$) des subventions accordées</li> <li>Prise de décision concernant la centralisation de la gestion des subventions par les MRC</li> </ul>	●			●	●	●	●			●	●	◆	●	2023-24	7	200 000 \$	28 600 \$
	3. Relayer et vulgariser la réglementation nationale (ex: zéro déchet plastique 2023) et provinciale visant la restriction et la réduction des produits à usage unique tout en fournissant les informations sur les alternatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'achat ou la location de produits réutilisables, recyclés, polyvalents ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement tout en diffusant l'information à cet effet</li> <li>Fournir de la vaisselle et des ustensiles réutilisables dans les édifices municipaux et les salles communautaires</li> <li>Adopter un règlement interdisant la vente ou la distribution de certains produits à usage unique sur le territoire (ex.: sacs à emplette jetables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits réutilisables achetés</li> <li>Nombre de catégories de produits à usage unique interdites dans les établissements municipaux</li> <li>Nombre de municipalités ayant adopté un règlement interdisant la vente ou la distribution de certains produits à usage unique sur le territoire</li> </ul>				●	●	●	●	●	●	●	●	◆		2025	6	263 000 \$	43 800 \$
	4. Collaborer à la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le volet «Économie circulaire»	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives «Zéro déchet» et les circuits courts de consommation (achat local)</li> <li>Favoriser le partage d'outils et d'équipement entre les citoyens (tondeuses, outils électriques, etc.) à l'aide de cabanons partagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de commerces ou d'initiatives «Zéro déchet» soutenus</li> <li>Nombre de véhicules faisant l'objet de la mutualisation</li> <li>Nombre d'initiatives de cabanons partagés</li> </ul>	●	●		●	●	●	●	●			●	●	◆	CC/HR	2023-2024	7	100 000 \$





OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Sous total - Orientation 1</b>																	<b>2 063 000 \$</b>				
<b>Orientation 2 : Bonifier l'offre de services en gestion des matières organiques sur le territoire des deux MRC</b>																					
<b>Objectif 2 : Favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI sur 100% du territoire d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2026</b>																					
<b>Sous-objectif 2.1 : Assurer la récupération des résidus alimentaires et verts</b>	14. Consolider l'implantation de la collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel (multilogements) et des ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des activités d'ISÉ auprès des résidents visés en amont de l'implantation de la collecte</li> <li>Offrir de l'accompagnement dans la mise en place de la gestion des MO chez les ICI intégrés à la collecte municipale</li> <li>Implanter la collecte des MO dans les ICI assimilables et les immeubles de 6 logements et plus</li> <li>Effectuer un suivi des collectes auprès du résidentiel et des ICI afin de connaître le taux de participation et identifier les enjeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de desserte des unités d'occupation résidentielles du territoire ainsi que des ICI intégrés à la collecte</li> <li>Nombre d'ICI desservis par la collecte municipale</li> <li>Nombre d'ICI accompagnés pour la collecte des MO</li> <li>Quantité de MO détournées de l'élimination grâce à la collecte</li> <li>Taux de récupération des MO</li> </ul>	●	●		●	●	●		●						2023-24	3	500 000 \$	166 700 \$	
	15. Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer ou mettre à jour les documents de formation</li> <li>Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage</li> <li>Diffuser les documents sur le site web des municipalités, des MRC et de Compo-Haut-Richelieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de documents de formation créés/mis à jour et diffusés</li> <li>Nombre d'ateliers de formation organisés</li> <li>Nombre de participants aux ateliers</li> <li>Quantités de résidus alimentaires, de rognures de gazon et de feuilles mortes retirées des collectes de déchets et de matières organiques</li> </ul>	●	●		●	●	●		●	●	●				2023-24	7	140 000 \$	20 000 \$	
	16. Mener un projet de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion des MO auprès des écoles et des CPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre sur pied des formations sur la réduction du gaspillage et le tri à la source des matières organiques en cuisine (destinée aux employés des cafétérias et cuisines)</li> <li>Réaliser des activités d'ISÉ (atelier, défi, décoration des bacs ou des îlots de tri, etc.) adaptées à l'âge des participants (CPE, primaire, secondaire) sur l'importance de réduire le gaspillage alimentaire et de trier les MO à la source</li> <li>Effectuer un suivi sur les quantités de matières organiques détournées de l'enfouissement et communiquer les résultats aux écoles et CPE (directions, employés, enfants et élèves)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'employés de cafétérias et cuisine formés</li> <li>Nombre d'activités d'ISÉ réalisées</li> <li>Suivi des quantités détournées réalisé pour chaque école ou CPE</li> </ul>		●		●	●		●				◇	CSSHR, CSSDGS, CPE, NFSB, RSB	2023-2024	3	100 000 \$	33 300 \$		

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	17. Accompagner les ICI non desservis par la collecte municipale pour l'implantation de systèmes de récupération des matières organiques dans leurs établissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer aux ICI non desservis les avantages d'implanter un mode de récupération des matières organiques (réduction des coûts d'élimination, image écoresponsable de l'entreprise, etc.)</li> <li>Encourager les ICI à se regrouper pour réduire les coûts de collecte des matières organiques ou trouver des débouchés (symbioses industrielles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ICI contactés ou de publications réalisées</li> <li>Nombre d'ICI non desservis par la collecte municipale ayant implanté une collecte privée des MO</li> <li>Nombre de regroupements d'ICI pour des collectes privées de MO</li> </ul>		●			●	●	●					◇	CCIHR, CLDJDN	2025	3	230 000 \$	76 700 \$	
Sous-objectif 2.2 : Recycler 100% des boues municipales	18. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées lorsque leur qualité le permet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de valoriser les boues en épandage agricole ou par d'autres méthodes en évitant l'élimination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de valorisation des boues de station d'épuration</li> </ul>	●	●			●	●	●			●	●	◇		2023-24	7	850 000 \$	121 400 \$	
	19. Réaliser une étude sur l'implantation d'un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité des MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet ou pour toutes les municipalités et, le cas échéant, déployer le programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier les différentes options de programmes de gestion des boues de fosses septiques (vidanges périodiques par les MRC, vérification des preuves de vidange des citoyens, etc.) à implanter dans les deux MRC</li> <li>Élaborer un cadre de gestion des boues de fosses septiques en vue de leur recyclage</li> <li>Répertorier les modes de gestion des boues de fosses septiques vidangées par des entrepreneurs privés</li> <li>Établir une concertation avec les agriculteurs pour les fosses septiques en milieu agricole</li> <li>Adopter un règlement sur la vidange des fosses septiques où il n'y a pas (incluant l'obligation, pour les entreprises de vidange, de recycler les boues lorsque leur qualité le permet)</li> <li>Élaborer les registres de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection d'un type de programme de gestion des boues de fosses septiques</li> <li>Nombre de municipalités octroyant un mandat à leur MRC concernant un programme de gestion des boues de fosses septiques</li> <li>Registre des entreprises de vidange de fosses et de leurs pratiques de valorisation des boues</li> <li>Nombre d'agriculteurs contactés concernant le cadre de gestion des fosses septiques</li> <li>Adoption d'un règlement sur la gestion des boues de fosses septiques et leur recyclage</li> <li>Mise en place d'un registre pour le suivi de la gestion des fosses septiques, de leurs vidanges et du recyclage des boues</li> </ul>	●	●			●	●	●	●	◇	◇	◇		2026	4	500 000 \$	125 000 \$		
	<b>Sous total - Orientation 2</b>																			<b>2 320 000 \$</b>	
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>																					
<b>Objectif 3 : Informer, encourager et soutenir les initiatives des ICI</b>																					

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)
Sous-objectif 3.1 : Faciliter le partage de connaissances et de ressources	20. Planifier des activités d'ISÉ et d'animation sur les thématiques GMR pour les différents partenaires et associations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les ICI à une série de rencontres informatives sur la réduction à la source en entreprise, la mutualisation des services et des équipements, le tri à la source (trois voies), etc.</li> <li>Créer et diffuser (réseaux sociaux, sites webs, journaux locaux, etc.) des fiches informatives ou de courts articles sur les sujets et les questionnements les plus courants lors des rencontres avec les ICI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres organisées</li> <li>Nombre de participants aux rencontres</li> <li>Nombre de fiches ou d'articles diffusés</li> </ul>		●									◇	CCIHR, UPA	2023-24	7	140 000 \$	20 000 \$
	21. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>En coordination avec la mesure 20, diffuser des articles sur les bons coups des ICI du territoire et citer ces entreprises en exemples lors des rencontres informatives</li> <li>Souligner l'expérience positive de certains ICI en lien avec les thématiques traitées dans les fiches et articles lors de leur diffusion (ex: publication sur les réseaux sociaux mentionnant les résultats obtenus par un ICI dans sa démarche de réduction à la source et lien vers un article de la mesure 20)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'articles détaillant les initiatives GMR des ICI</li> <li>Nombre de publications mentionnant les résultats obtenus par les ICI</li> </ul>		●									◇	CCIHR	2025	6	30 000 \$	5 000 \$
	22. Collaborer aux initiatives d'économie circulaire comme celui de la symbiose industrielle du Haut Richelieu et les Complices alimentaires des Jardins-de-Napierville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un portrait de la GMR des ICI afin d'identifier les potentiels de symbioses</li> <li>Diffuser les cas de succès de symbioses industrielles sur le territoire en collaboration avec la CCIHR, les Complices alimentaires et Aliment-Terre</li> <li>Organiser des événements de réseautage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portrait de la GMR des ICI réalisé</li> <li>Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les événements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc.</li> <li>Nombre d'événements organisés</li> <li>Quantité de matières résiduelles détournées de l'élimination grâce aux symbioses industrielles ou entre ICI</li> </ul>		●						◇	◇	●	●	CCIHR et autres	2023-24	5	500 000 \$	100 000 \$
	23. Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi des pratiques GMR des ICI (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'embauche des agents en économie circulaire</li> <li>Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'embauches</li> <li>Nombre d'interventions des agents en économie circulaire/patrouille verte</li> <li>Nombre d'ICI rencontrés par les agents de sensibilisation</li> </ul>		●									◇	CCIHR	2025	6	486 000 \$	81 000 \$
	24. Proposer des mesures ciblées pour faciliter la récupération des matières pour des secteurs spécifiques (restauration, commerces de détail, bureaux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des incitatifs à l'utilisation de contenants réutilisables dans les restaurants</li> <li>Offrir des visites pour former les employés au tri à la source (formation adaptée aux matières du secteur d'activité de l'ICI)</li> <li>Créer et mettre à disposition des ICI des aides visuels (infographies) pour distinguer les différents bacs dans leurs espaces (3 voies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une campagne concernant l'utilisation des contenants réutilisables</li> <li>Nombre de visites et de formations réalisées chez les ICI</li> <li>Création et mise en place des aides visuels (infographies)</li> </ul>		●									◇	CCIHR	2026	3	75 000 \$	25 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
	25. Informer les ICI des modalités d'accès aux écocentres et les inciter à adopter les bonnes pratiques de tri et d'utilisation de l'écocentre ou d'autres lieux de récupération en fonction des matières et des quantités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les regroupements d'ICI (CCIHR, UPA, etc.) pour informer leurs membres des modalités d'accès aux écocentres</li> <li>Diffuser sur les réseaux sociaux et dans les journaux locaux de l'information sur les matières acceptées aux écocentres et référer les ICI au site web de Compo-Haut-Richelieu au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'associations d'ICI rencontrées</li> <li>Nombre de plateformes de diffusion utilisées</li> <li>Quantité de matières des ICI récupérées dans les écocentres</li> </ul>		●			●	●	●		●		●	●	●	◇	CCIHR, UPA, etc.	2023-24	7	105 000 \$	15 000 \$
	26. Sensibiliser à l'élimination des invendus dans les commerces et les industries et rechercher des débouchés pour ces matières (réemploi ou valorisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter les restaurants, épicerie, commerces de détail et industries afin de les informer des bénéfices potentiels liés au don des invendus (crédits d'impôts pour dons, réduction des coûts d'élimination, etc.)</li> <li>Offrir un accompagnement dans la recherche de débouchés pour les invendus et estimer les quantités</li> <li>Communiquer avec des organismes de réemploi, des écoles, des banques alimentaires et autres acteurs ayant le potentiel d'offrir des débouchés pour les invendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ICI contactés</li> <li>Nombre d'ICI accompagnés</li> <li>Quantité estimée d'invendus et quantité récupérée</li> <li>Nombre d'organismes potentiels de réemploi contactés</li> </ul>		●			●	●	●							◇	CCIHR	2025	2	80 000 \$	40 000 \$
	27. Inventorier les outils, les guides et les ressources à l'intention des ICI, les adapter et, le cas échéant, les diffuser	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un inventaire des outils, guides et ressources qui sont destinés aux ICI et disponibles en ligne ou sous d'autres formes</li> <li>Organiser et rendre disponible le contenu pertinent de l'inventaire sur le site web de Compo-Richelieu, des municipalités et des MRC</li> <li>Au besoin, adapter la réglementation municipale pour la rendre cohérente avec les outils, guides et ressources proposés et en faciliter l'utilisation par les ICI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire réalisé</li> <li>Inventaire mis en ligne</li> <li>Nombre de règlements adaptés</li> </ul>		●				●								◇	RECYC-Q., Organismes GMR	2025	5	50 000 \$	10 000 \$
	28. Transmettre annuellement un avis officiel à tous les occupants de locaux commerciaux et industriels concernant la GMR (objectifs, ressources à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer l'information concernant le PGMR, les obligations des ICI, les services disponibles et l'abonnement possible à une infolettre en GMR</li> <li>Transmettre l'avis aux occupants de locaux commerciaux et industriels</li> <li>Créer et tenir à jour une liste d'envoi pour l'infolettre</li> <li>Rédiger et transmettre mensuellement ou hebdomadairement l'infolettre destinée aux ICI (contenu spécifique à leurs enjeux et objectifs, exemples de réussite en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction de l'infolettre</li> <li>Nombre d'occupants de locaux commerciaux et industriels ayant reçu l'avis</li> <li>Nombre d'abonnés à l'infolettre</li> <li>Mise à jour périodique de la liste d'envoi</li> <li>Infolettre transmise régulièrement</li> </ul>		●				●								◇	●	2023-24	7	70 000 \$	10 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
		GMR, accompagnement offert, partenariats recherchés, etc.)																				
	29. Inclure dans les règlements d'urbanisme l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les règlements d'urbanisme pour inclure l'obligation de disposer de l'espace nécessaire aux équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les nouveaux bâtiments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant modifié leur règlement d'urbanisme</li> <li>Nombre de plans et devis vérifiés par les municipalités pour valider l'espace nécessaire pour les équipements de récupération</li> </ul>		●														2025	6	100 000 \$	16 700 \$
	30. Évaluer l'opportunité de procéder à des appels d'offres de collecte des matières résiduelles communs pour les entreprises regroupées dans les parcs industriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacteur les ICI des parcs industriels afin d'évaluer la quantité de matières à collecter pour chaque voie de collecte, les dates d'échéance des contrats et le nombre d'entreprises de collecte différentes impliquées</li> <li>Évaluer l'intérêt des ICI à procéder à des appels d'offres communs pour la collecte des matières résiduelles</li> <li>Mettre en contact les ICI intéressées à regrouper leurs services de collecte et assigner une ressource responsable du projet pour faciliter les démarches au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ICI contactées</li> <li>Nombre d'ICI souhaitant se regrouper</li> <li>Nombre de projet de regroupement en cours et quantité de matières visées</li> </ul>		●														2026	3	75 000 \$	25 000 \$
	31. Identifier les événements des associations d'ICI (CCIHR, UPA, Société de développement, etc.) où il est possible d'offrir des conférences, des formations ou des séances d'information en GMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les événements prévus par les associations d'ICI (notamment les événements récurrents)</li> <li>Identifier les événements susceptibles d'inclure des éléments de GMR à leur programmation et en contacter les organisateurs pour évaluer leur intérêt à recevoir une conférence/formation/séance d'information sur la GMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertoire des événements créé</li> <li>Événements où il est possible d'offrir de l'ISÉ en GMR identifiés</li> </ul>		●		●	●											2025	5	40 000 \$	8 000 \$
	32. Améliorer les connaissances sur la GMR des ICI par le biais des organismes à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les organismes à vocation économique locaux afin de recueillir des informations sur la GMR dans les ICI</li> <li>Proposer un questionnaire ou une base de données à compléter (type de matières générées, quantité, mode de gestion, enjeux rencontrés, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organismes à vocation économique acceptant de participer</li> <li>Nombre de questionnaires complétés ou d'entrées dans la base de données</li> </ul>		●														2025	3	60 000 \$	20 000 \$
<b>Sous total - Orientation 3</b>																			<b>1 811 000 \$</b>			
<b>Orientation 4 : Favoriser le recyclage des résidus de CRD</b>																						

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>"Objectif 4 : Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2028 "</b>																					
<b>Sous-objectif 4.1 : Améliorer la récupération des résidus de CRD</b>	33. Établir et maintenir à jour un registre des entreprises de gestion des résidus de CRD en Montérégie, par catégories de matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer le registre des entreprises de gestion des résidus CRD</li> <li>Maintenir le registre à jour et le diffuser auprès de la population et des ICI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Registre créé et nombre d'entreprises et d'organismes inscrits</li> <li>Mise à jour périodique du registre</li> </ul>			●		●		●	●		◇		2023-24	7	35 000 \$	5 000 \$			
	34. À l'émission des permis de bâtir/rénover/démolir, remettre une fiche d'information ou un guide sur les meilleures pratiques ainsi que les lieux autorisés de gestion des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer une fiche d'information, un guide ou une liste à puces sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD</li> <li>Remettre systématiquement l'outil créé lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outil d'ISÉ créé</li> <li>Nombre de personnes ou d'entreprises ayant reçu l'outil d'ISÉ lors de l'émission de leur permis</li> </ul>			●	●	●		●	●	◇	●		2025	6	60 000 \$	10 000 \$			
	35. Exiger des informations sur la gestion des résidus avec la demande de permis et/ou des preuves de disposition conforme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer à la réglementation municipale l'obligation de fournir une preuve de disposition conforme des résidus de CRD (ex: facture d'un entrepreneur en gestion des résidus de CRD reconnu)</li> <li>Créer un répertoire d'entreprises de gestion des résidus de CRD reconnues et le rendre disponible aux demandeurs de permis</li> <li>Informers les citoyens et les ICI des exigences liées à la disposition des résidus de CRD via les réseaux sociaux, les infolettres, les sites webs municipaux, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant modifié leur règlement</li> <li>Répertoire créé et nombre d'entreprises inscrites</li> <li>Nombre de plateformes de diffusion utilisées</li> </ul>				●	●		●	●	◇	●		2027	4	50 000 \$	12 500 \$			
	36. Inclure aux devis des travaux municipaux l'obligation de disposer des résidus dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une disposition à ajouter aux devis municipaux concernant l'obligation de disposer des résidus de CRD dans un centre de tri de résidus de CRD autorisé</li> <li>Inclure la disposition dans les devis de chaque municipalité et assurer son application</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition rédigée et transmise aux municipalités</li> <li>Nombre de municipalités ayant inclus la disposition dans leurs devis de travaux publics</li> <li>Nombre de vérifications effectuées pour assurer la conformité des entreprises effectuant des contrats pour les municipalités à cette disposition</li> </ul>			●	●	●		●	●	◇	●		2027	4	500 000 \$	125 000 \$			
	37. Participer à des projets innovants en récupération des résidus de CRD (ex: suivi des matières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver des partenaires ou sources de financement dans la réalisation de projets innovants en gestion des résidus de CRD (ex: RECYC-QUEBEC, 3R MCDQ, etc.)</li> <li>Soumettre des projets pilotes municipaux ou locaux pour l'obtention de financement de la part des partenaires identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenaires identifiés</li> <li>Nombre de projets soumis et réalisés</li> </ul>			●	●		●	●	●	◇	●		2025	6	150 000 \$	25 000 \$			
	38. Identifier des projets potentiels de déconstruction responsable pour les municipalités et les	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classifier les types de projets de déconstruction en fonction de leurs coûts,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de types de projets identifiés</li> <li>Sélection de types de projets d'intérêt effectuée</li> </ul>			●	●	●		●	●	◇			2026	3	75 000 \$	25 000 \$			

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC HR	MRC JDN	Municipalités	CHR	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	entrepreneurs; accompagner, relayer l'information utile	des types et quantités de matières récupérées et de la durée <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner les types de projets de déconstruction les plus intéressants pour les municipalités et les entrepreneurs</li> <li>Diffuser la sélection de types de projets de déconstruction et les avantages qui y sont liés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets de déconstruction réalisés</li> <li>Nombre de plateformes de diffusion utilisées</li> </ul>																		
	39. Relayer les outils/Guide de gestion des débris après sinistres (diagnostic, plan)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertorier les outils de gestion des débris après sinistre existants</li> <li>Rendre disponibles sur les sites web municipaux les outils de gestion des débris après sinistre répertoriés</li> <li>Annoncer la disponibilité des outils de gestion des débris après sinistre dans l'infolettre, les journaux locaux et sur les réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertoire des outils créé</li> <li>Outils disponibles sur les sites webs municipaux</li> <li>Nombre de plateformes de diffusion de l'information utilisées</li> </ul>	●	●	●	●	●		●			●	◊		2026	3	25 000 \$	8 300 \$		
<b>Sous total - Orientation 4</b>																			<b>895 000 \$</b>		
<b>GRAND TOTAL</b>																			<b>7 089 000 \$</b>		

## ANNEXE 5 — REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES DEUX MRC

SOURCE DE FINANCEMENT <sup>14</sup>	Montant de référence (2022)	2023-24	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Redistribution des redevances à l'élimination	1 501 570 \$	1 501 570 \$	1 501 570 \$	1 501 570 \$	1 351 413 \$ <sup>15</sup>	1 216 272 \$	1 094 644 \$	985 180 \$	9 152 200 \$
Compensation ou remboursement des coûts de collecte sélective	3 551 706 \$	3 658 257 \$ <sup>16</sup>	2 853 441 \$ <sup>17</sup>	2 939 044 \$	3 027 215 \$	3 118 032 \$	3 211 573 \$	3 307 920 \$	22 115 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 053 276 \$</b>	<b>5 159 827 \$</b>	<b>4 355 010 \$</b>	<b>4 440 614 \$</b>	<b>4 378 628 \$</b>	<b>4 334 303 \$</b>	<b>4 306 217 \$</b>	<b>4 293 100 \$</b>	<b>31 267 700 \$</b>

<sup>14</sup> Ce tableau ne comprend pas les autres sources possibles de revenus, comme les compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ou les appels de propositions visant la réduction de l'utilisation des produits à usage unique.

<sup>15</sup> Il est prévu que les montants redistribués pour la redevance à l'élimination déclineraient d'ici quelques années. Ce déclin est estimé à 10% annuellement à compter de 2027. Deux raisons expliquent cette situation :

- Les organismes municipaux élimineront moins, donc payeront moins de redevances, d'où leur redistribution moins élevée.
- Le montant global à redistribuer diminuera, ce qui affectera la portion versée à chaque organisme municipal.

<sup>16</sup> L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 3%.

<sup>17</sup> À compter de 2025, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables, car ces frais seront assumés directement par l'organisme de gestion. La diminution de la compensation est estimée à 25%.